COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif

(Synthèse Intercommunal)

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Table des matières

Introduction....3

I) Caractérisation technique du service public.... 4

1.1) Présentation du territoire desservi.... 4
1.2) Estimation des installations d'assainissement non collectif et population desservie.... 4
1.3) Conformité de la directive ERU (eaux résiduaires urbaines).... 4
1.4) Compétences exercées dans le cadre du service.... 5

II) Mode de gestion.... 5

III) Mode de gestion du service.... 6

INTRODUCTION

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S) d'assainissement collectif, prévu par le Code général des Collectivités territoriales (art. L 2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service.

En appliccation de la loi N°2015-991 DU 7 Août 2015, la communauté de Communes des Deux Rives est devenue compétente en matière « d'assainissement collectif ».

Le Service Assainissement a donc été créé au 1 Janvier 2021 par la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R).

L' article L2224-5 du code du C.G.C.T que le Président de la communauté de communes présente au conseil communautaire chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif.

Une fois approuvé par l'assemblée délibérante, les indicateurs présentés dans ce rapport seront saisis dans le système d'information prévu à l'article L213-2 du Code de l'Environnement (SISPEA).

Par la suite, chaque maire présentera au conseil municipal ce rapport transmis par la communauté dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 31 décembre.

Tel est donc l'objet du présent rapport qui renseigne nos usagers sur les aspects techniques et financiers du service, et dont le contenu est fixé par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

I. Caractérisation technique du service public

1.1) Présentation du territoire desservi

La CC2R assure le service pour l'assainissement collectif pour 23 des 28 communes qui la compose (absence d'assainissement collectif sur le territoire des 5 autres communes).

1.2) Estimation des installations d'assainissement collectif et population desservie

Le parc d'installations d'assainissement collectif se compose de réseau (branchement, canalisation,...) mais également de stations d'épuration avec 5 différents type de procédés épuratoires.

Patrimoine CC2R	
Nombre d'abonnés	6651 ab
Nombre d'habitants desservis	13126 hab
Linéaire de réseau hors branchements	131,26 km
Modes de gestion	23 entités de gestion en régie
Nombre d'ouvrages	25 STEP (station d'épuration)
Capacité en Équivalents-Habitants	18720 EH
Pollution collectée estimée (kg/DBO5)	610,96 kg/DBO5/jour
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	144,1 Tms (tonnes de matières séches)
Fourchette de tarifs	De 0.45 à 1.96 €/m³HT

1.3) Conformité de la directive E.R.U (eaux résiduaires urbaines)

Suivant l'état des ouvrages, le suivi et l'entretien réalisés par les agents d'exploitation, mais aussi les bilans 24h réalisés par le SATESE, la D.D.T établie à partir de plusieurs critères la conformité E.R.U des stations d'épuration.

Conformité sur les 25 stations d'épuration CC2R		
Code de saisie SISPEA	Type de conformité	Pourcentage (%)
P203.3	Conformité de **la collecte** des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	94,0 %
P204.3	Conformité des **équipements** d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	91,0 %
P205.3	Conformité de la **performance des ouvrages** d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	85,0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des **prescriptions de l'acte individuel**	87,1 %

1.4) Compétences exercées dans le cadre du service

Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT cité pour partie ci dessous:

I. – *Les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.*

Dans ce cadre, elles établissent un schéma d'assainissement collectif comprenant, avant la fin de l'année 2013, un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
Ce descriptif est mis à jour selon une périodicité fixée par décret afin de prendre en compte les travaux réalisés sur ces ouvrages.

II. – Les communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites. Elles peuvent également, à la demande des propriétaires, assurer les travaux de mise en conformité des ouvrages visés à l'article L. 1331-4 du code de la santé publique, depuis le bas des colonnes descendantes des constructions jusqu'à la partie publique du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement de l'immeuble.

Le contrôle du raccordement est notamment réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées conformément au premier alinéa de l'article L. 1331-1 du même code et lorsque les conditions de raccordement sont modifiées. A l'issue du contrôle de raccordement au réseau public, la commune établit et transmet au propriétaire de l'immeuble ou, en cas de copropriété, au syndicat des copropriétaires un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires. La durée de validité de ce document est de dix ans. Le contrôle effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires est réalisé aux frais de ce dernier et la commune lui transmet ce document dans un délai fixé par décret en Conseil d'État.

L'étendue des prestations afférentes aux services d'assainissement municipaux et les délais dans lesquels ces prestations doivent être effectivement assurées sont fixés par décret en Conseil d'état, en fonction des caractéristiques des communes et notamment de l'importance des populations totales agglomérées et saisonnières.

Le service assainissement collectif comprend l'ensemble des activités nécessaires à l'évacuation des eaux usées ainsi que les prestations rattachées à ces missions apportées à l'usage.

Le service assure suivant les conditions définis dans le règlement de service :

- Un accueil physique sur rendez vous
- Un accueil téléphonique
- La prise en charge des eaux usées dans le respect des règles de salubrité et de protection de l'environnement
- Une réponse écrite à toute demande écrite
- L'étude et la réalisation pour l'installation d'un nouveau branchement
- Un service de qualité suivant 3 principes : la continuité, l'égalité, et l'adaptabilité/ mutabilité du service public

II.Mode de gestion du service

Pour rappel, en sa séance du 12 Octobre 2020 le conseil communautaire a créé une régie directe dotée de la seule autonomie financière afin de gérer le Assainissement Des Deux Rives.

Le Service est notamment chargé de :

- L'instruction des dossiers
- Les avis sur les documents d'urbanisme (PC, CU...)
- Les contrôles de branchement lors des transactions immobilières
- La facturation des redevances
- Les renseignements auprès des particuliers et entrepreneurs;
- Les courriers divers

III. Activité du service sur l'exercice 2021

PRESTATION	2021
Création de branchement neuf	14
Reprise de branchement (installation boite de branchement ou casse)	3
Diagnostic lors des ventes de bien immobilier	77
Travaux sur les réseaux d'eaux usées (chemisage, remplacement canalisation...)	1
Instruction Certificat urbanisme, déclaration préalable, permis de construire	178

Pour rappel le montant de la redevance pour la réalisation d'un diagnostic lors des ventes de bien immobilier 95.00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Auvillar

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   - 1.1. Présentation du territoire desservi 4
   - 1.2. Mode de gestion du service 5
   - 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   - 1.4. Nombre d'abonnés 5
   - 1.5. Volumes facturés 6
   - 1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   - 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   - 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   - 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   - 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
     - 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
     - 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 9
   - 2.1. Modalités de tarification 9-10
   - 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   - 2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 13
   - 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 13
   - 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   - 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   - 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   - 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   - 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   - 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   - 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   - 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   - 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   - 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   - 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   - 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   - 3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   - 4.1. Montants financiers 21
   - 4.2. État de la dette du service 21
   - 4.3. Amortissements 21
   - 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   - 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Auvillar
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auvillar
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation*** : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 800 habitants au 31/12/2021 (800 au 31/12/2020)

1.4. Nombre d'abonnés

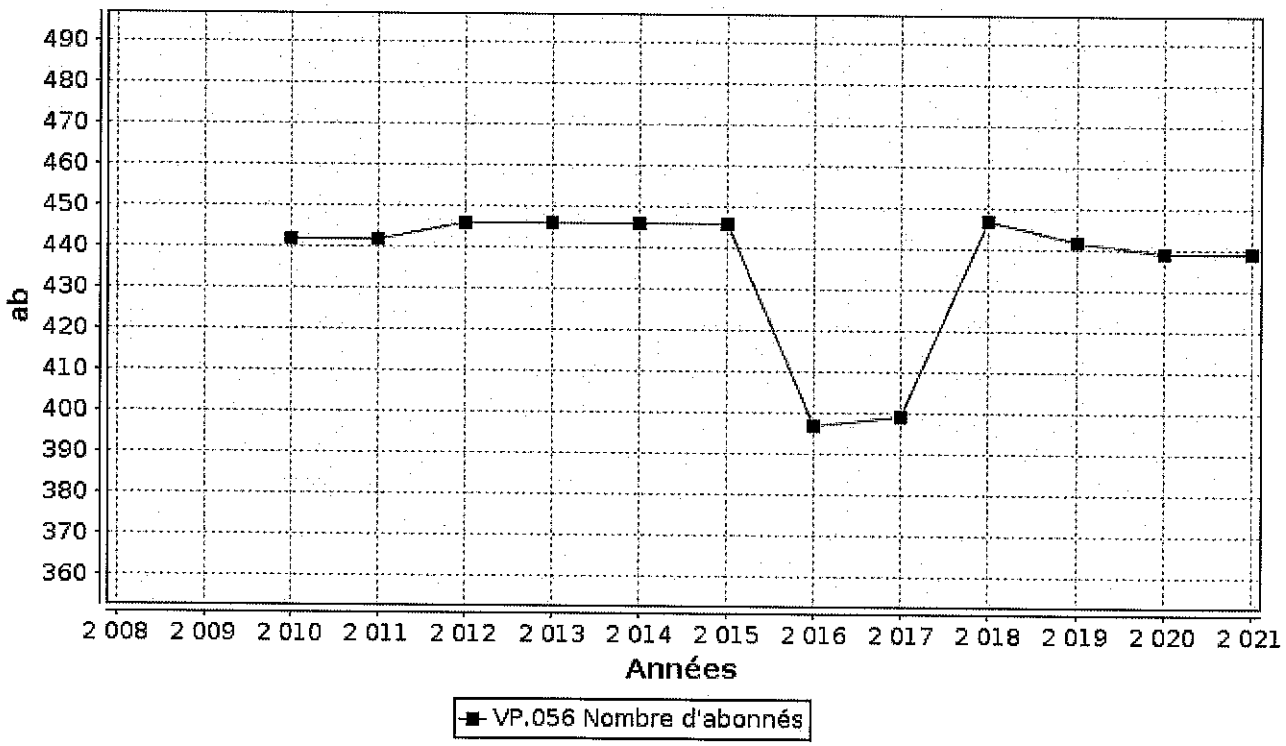
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 439 abonnés au 31/12/2021 (439 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Auvillar					
Total	439	439	0	439	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 44
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,53 abonnés/km) au 31/12/2021. (58,53 abonnés/km au 31/12/2020).

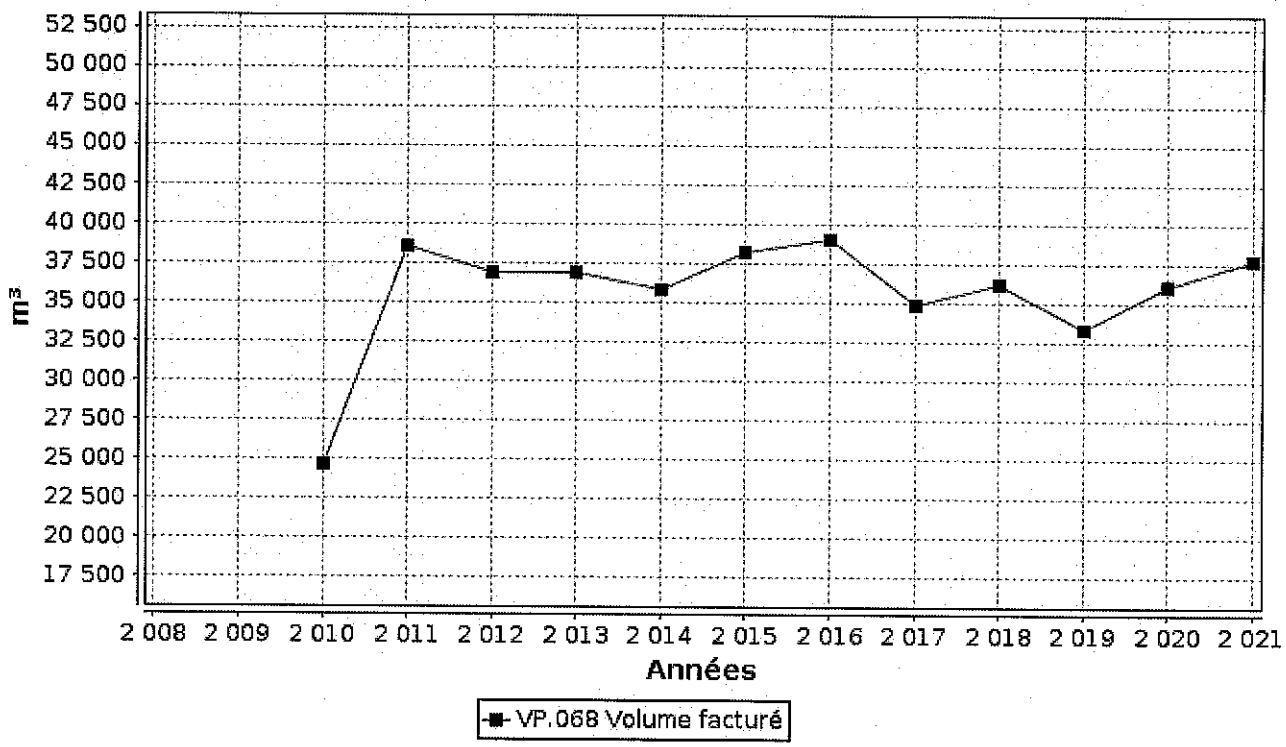
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,82 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,82 habitants/abonné au 31/12/2020)



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	36 008	37709	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	36 008	37 709	4,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Station d'épuration VALENCE D'AGEN		407,87	
Total des volumes exportés		407,87	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 7,5 km (7,5 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0582008V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Auvillar (82008)
Lieu-dit	La Mesplere
Capacité nominale STEU en EH [1]	1200
Nombre d'abonnés raccordés	446
Nombre d'habitants raccordés	900
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	102 m^3/jour

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	AYROUX

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	40	☐ et	☐ ou	
DCO	120	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/07/2021	oui	0,1	>99%	3,1	97%	1,6	96%	0,6	99%	0,6	37%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582008V002)		5,33
Total des boues produites		**5,33**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582008V002)	6,48	5,33
Total des boues évacuées	**6,5**	**5,3**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	32,5 €	32,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,5 €/m³	0,5 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	0,5 €/m³	0,5 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

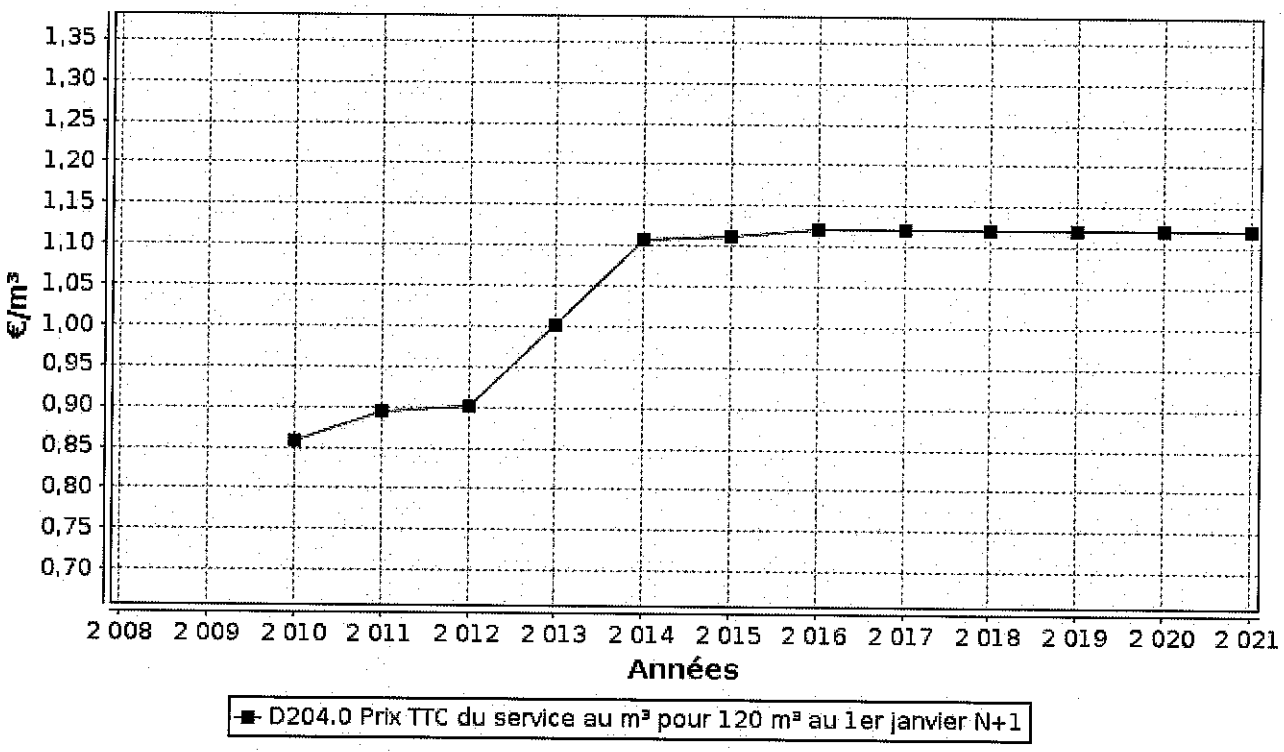
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,50	32,50	0%
Part proportionnelle	60,00	60,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	92,50	92,50	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	12,25	12,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	42,25	42,25	0%
Total	**134,75**	**134,75**	**0%**
Prix TTC au m³	**1,12**	**1,12**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Auvillar		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		33365,47	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		35230,25	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		1810,28	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		2053,79	
Total autres recettes			
Total des recettes		72459,79	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 33 365 € (du 01/01/2020 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,43% des 446 abonnés potentiels (54,87% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	----	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		----	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		____%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	____%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	-----	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	----	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (30 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	55,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	55,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	55,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,33

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

3.7. *Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)*

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune d'Auvillar, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021

3.8. *Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)*

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021

VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	7,50	7,50
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	7,50	7,50
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	48,36	100	0

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		55,10

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune d'Auvillar est de 0.

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		3796,92
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		3140,72
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		1,2

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		33176,46
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		439
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
0Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 960,14	3 796,92
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		1163,22
	en intérêts		190,62

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 2159790 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic du réseau d'assainissement	40 000	0

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0192 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	800	800
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	6,5	5,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,12	1,12
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	54,87%	98,43%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0192	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Bardigues (Stations d'épuration Communale et Mareil)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 21
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 21
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 22
   4.2. État de la dette du service 22
   4.3. Amortissements 22
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 22
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Bardigues
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bardigues
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 250 habitants au 31/12/2021 (253 au 31/12/2020).

1.4 Nombre d'abonnés

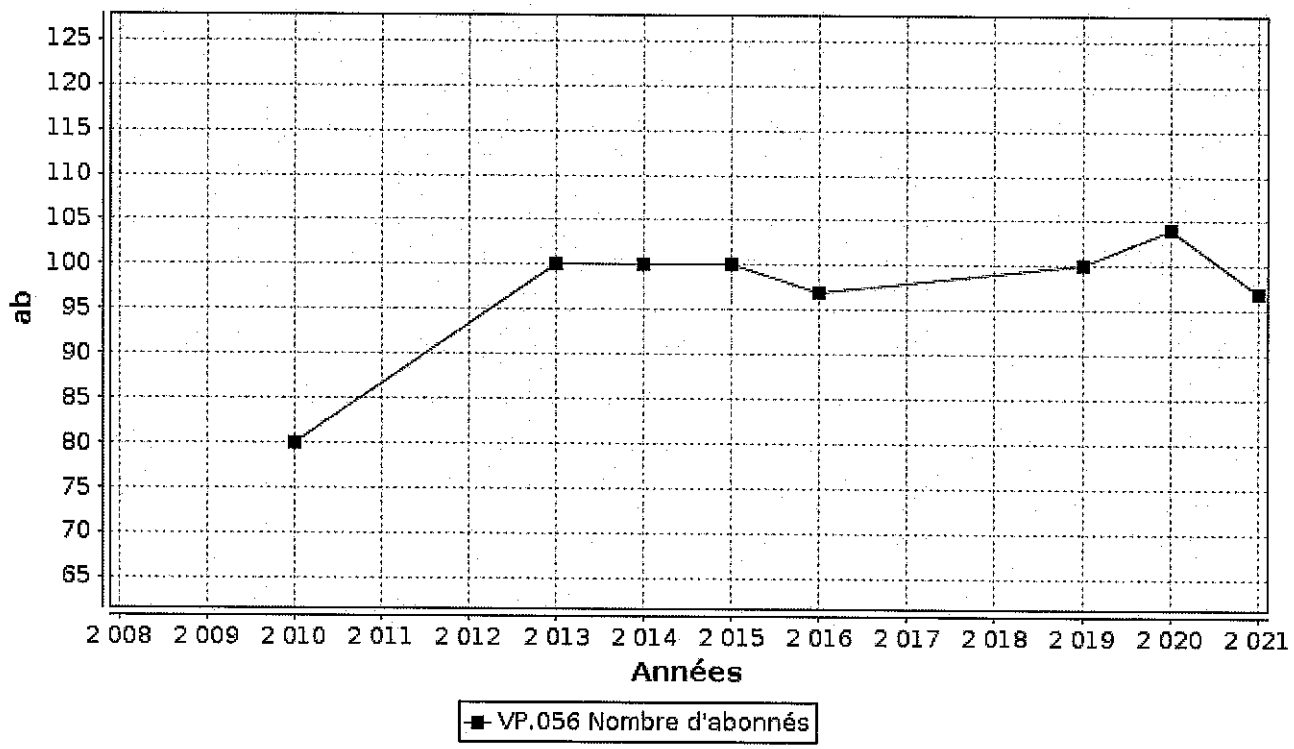
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 250 abonnés au 31/12/2021 (439 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Bardigues					
Total	250	250	0	439	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 250.

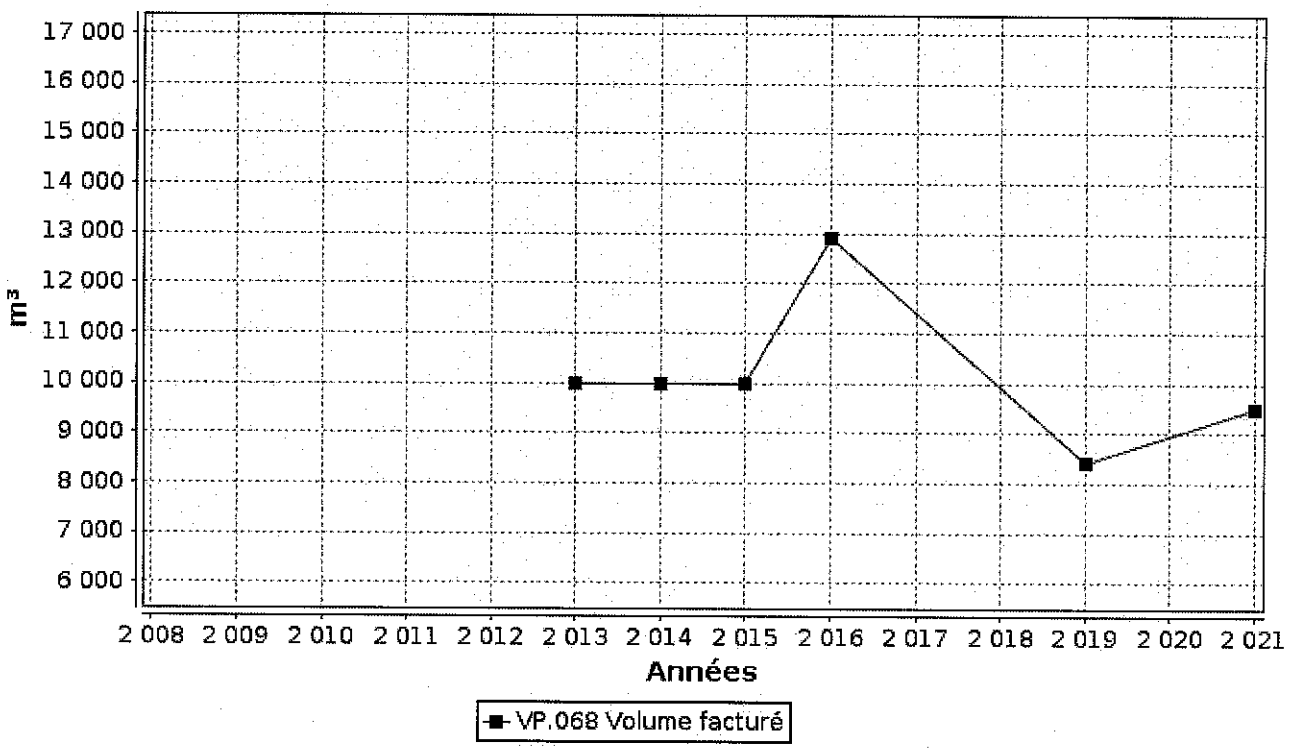
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 24,25 abonnés/km) au 31/12/2021. (26 abonnés/km au 31/12/2020).
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,58 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,43 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)		9485	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	____	9 485	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.5. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
		0	
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 4 km (4 km au 31/12/2020).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **2** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration

Code Sandre de la station : 0582010V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à sable
Date de mise en service	31/12/1993
Commune d'implantation	Bardigues (82010)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	250 EH
Nombre d'abonnés raccordés	97
Nombre d'habitants raccordés	250
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	37,5 m^3/ jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	CAMEZON

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☐ ou	
DCO	200	☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10-11/05/2021	oui	1,3	99%	30	94%	5	98%	67,5	1%	8,9	0%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration mareil
Code Sandre de la station : 0582010V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/2003
Commune d'implantation	Bardigues (82010)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	45 EH
Nombre d'abonnés raccordés	20
Nombre d'habitants raccordés	50
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	6,8 m^3/ jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Camezon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582010V001)		0
Station d'épuration mareil (Code Sandre : 0582010V002)		0
Total des boues produites		**0**

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582010V001)	1,25	0
Station d'épuration mareil (Code Sandre : 0582010V002)	0	0
Total des boues évacuées	**1,2**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		**Montant maximum 4500 €***
Participation aux frais de branchement		0

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	50 €	33 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,52 €/m³	0,5 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	0,52 €/m³	0,5 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,26 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Castelsagrat

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
1.1. Présentation du territoire desservi....4
1.2. Mode de gestion du service....5
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
1.4. Nombre d'abonnés....5
1.5. Volumes facturés....6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....9
2.1. Modalités de tarification....9-10
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....13
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
4.1. Montants financiers....21
4.2. État de la dette du service....21
4.3. Amortissements....21
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.4.2 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Castelsagrat
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
Et à la demande des propriétaires :	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Castelsagrat
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation** : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.5.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 260 habitants au 31/12/2021 (397 au 31/12/2020).

1.7.2 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

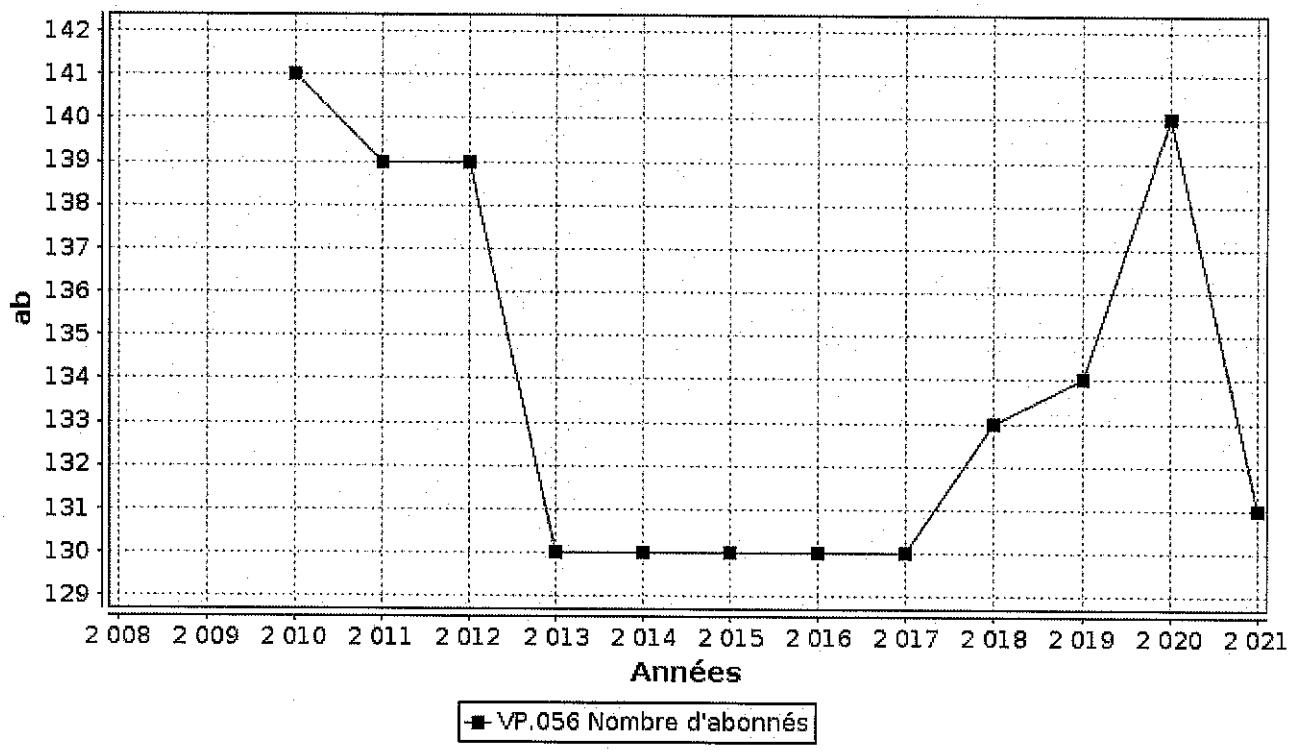
Le service public d'assainissement collectif dessert 131 abonnés au 31/12/2021 (140 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Castelsagrat					
Total	140			131	-6,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 131.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,51 abonnés/km) au 31/12/2021. (59,32 abonnés/km au 31/12/2020).

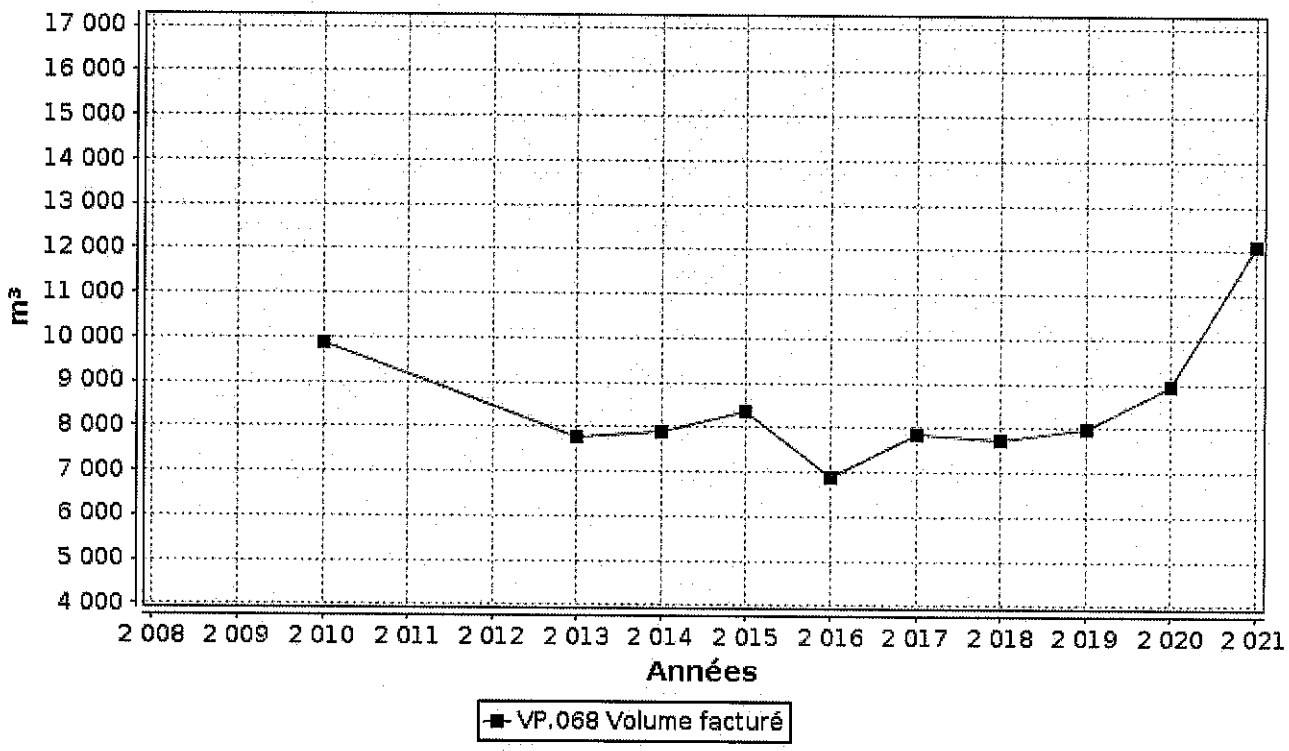
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,98 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,84 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.8.2 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	8 947	12 093	35,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.9.2 Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.10.2 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.11.2 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,36 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 2,36 km (2,36 km au 31/12/2020).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.12.2 *Ouvrages d'épuration des eaux usées*

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration "lafongrande"
Code Sandre de la station : 0582032V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1997
Commune d'implantation	Castelsagrat (82032)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	500
Nombre d'abonnés raccordés	131
Nombre d'habitants raccordés	260
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75 m^3/jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	LAFONGRANDE

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☐ ou	
DCO	125	☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18-19/05/2021	oui	0,1	>99%	1,1	95%	0,2	99%	1,9	32%	0,3	0%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.13.2 *Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)*

1.13.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration "lafongrande" (Code Sandre : 0582032V002)		
Total des boues produites		0

1.13.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582008V002)	0,65	0
Total des boues évacuées	0,7	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2. 1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	30 €	27,27 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1 €/m³	0,91 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	20 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

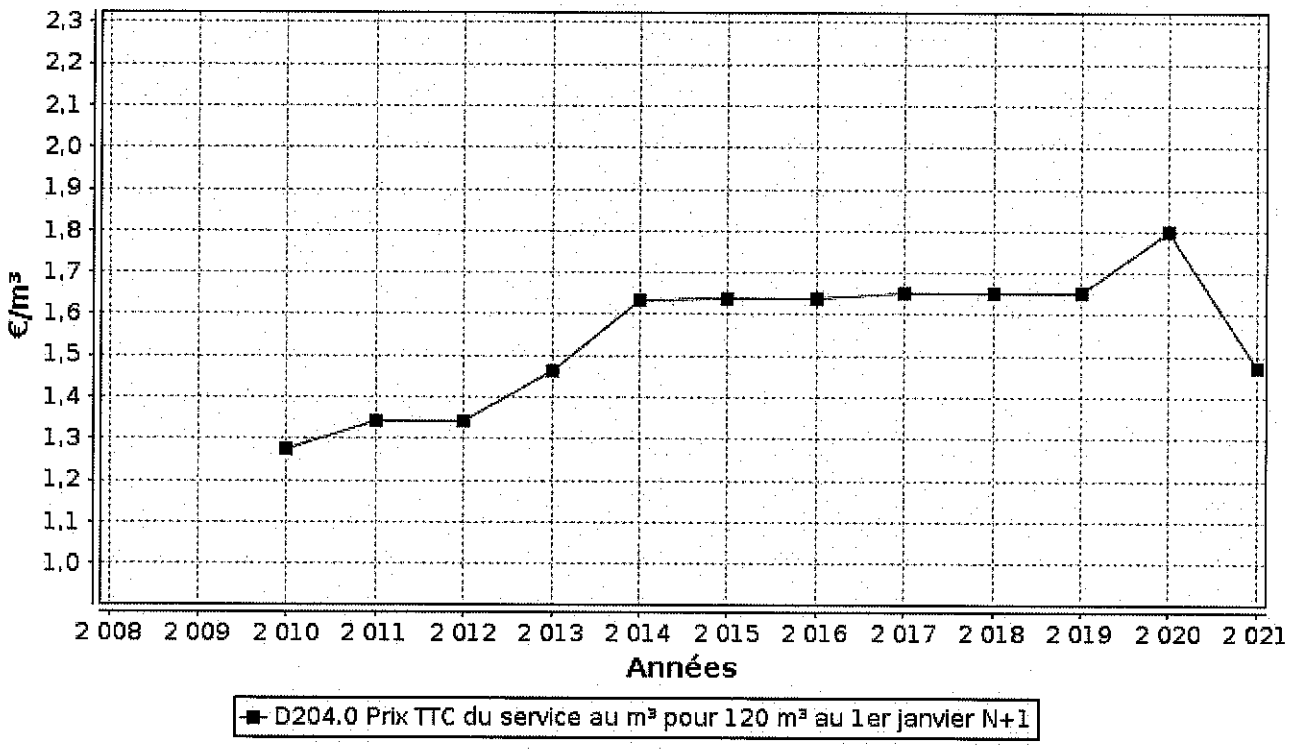
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	27,27	-9,1%
Part proportionnelle	120,00	109,20	-9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	150,00	136,47	-9%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	36,00	9,22	-74,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	66,00	40,42	-38,8%
Total	**216,00**	**176,89**	**-18,1%**
Prix TTC au m³	**1,80**	**1,47**	**-18,3%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Castelsagrat		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

---

2. 3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		11244,42	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		31,77	
Total recettes de facturation		11212,65	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		86,36	
Total autres recettes			
Total des recettes		11299,01	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 11299,01 € (15 243 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 131 abonnés potentiels (74,87% pour 2020).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	----	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		----	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		____%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	____%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "lafongrande"	15,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3. 4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "lafongrande"	15,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "lafongrande"	15,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration "lafongrande" :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Castelsagrat, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3. 8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

	Valeur 2020	Valeur 2021

	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,36	2,36
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

. Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

. Il est calculé avec la formule suivante :

. Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

.

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,36	2,36
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	15,40	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		15,40

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Castelsagrat est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		11667,28
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		11212,65
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		131
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4. 3 Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 5132,15 €.

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic réseau assainissement	30000	

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5. 1 de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0079 €/m³ en 2020).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	397	260
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,7	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,8	1,47
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	74,87%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0,0079	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Donzac

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9-10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Donzac
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Donzac
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 650 habitants au 31/12/2021 (791 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 382 abonnés au 31/12/2021 (368 au 31/12/2020).

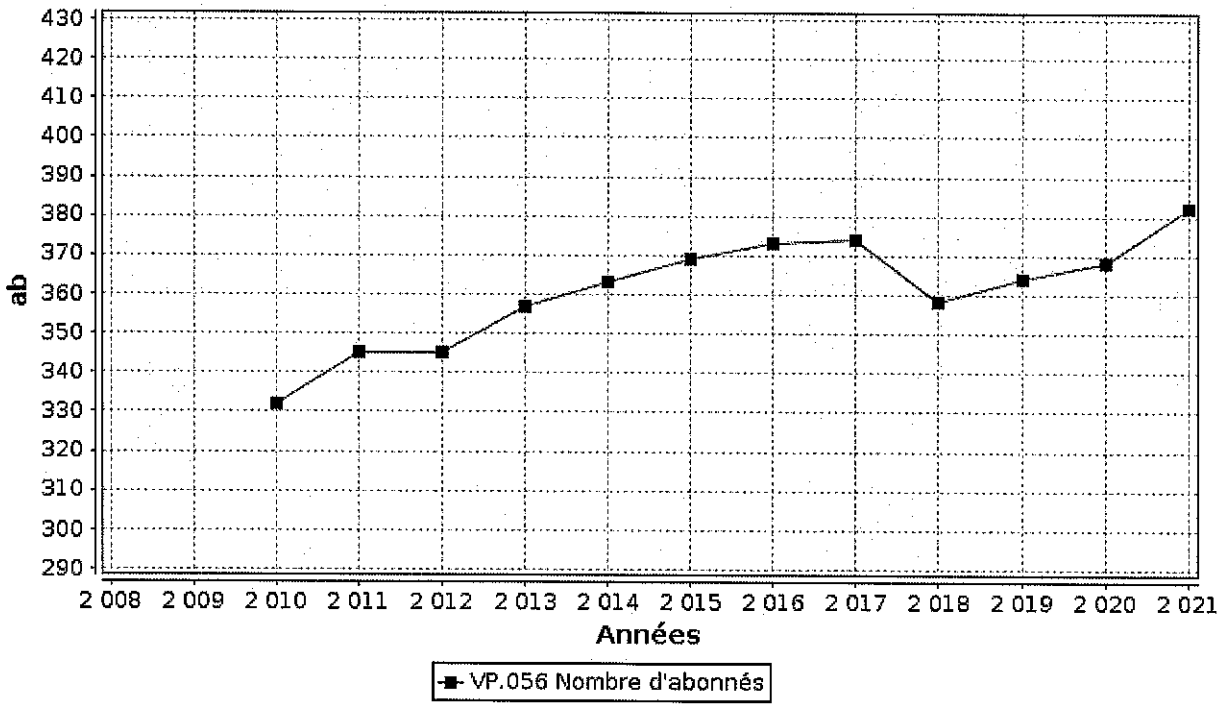
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Donzac					
Total	368			382	3,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 0.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,26 abonnés/km) au 31/12/2021. (24,21 abonnés/km au 31/12/2020).

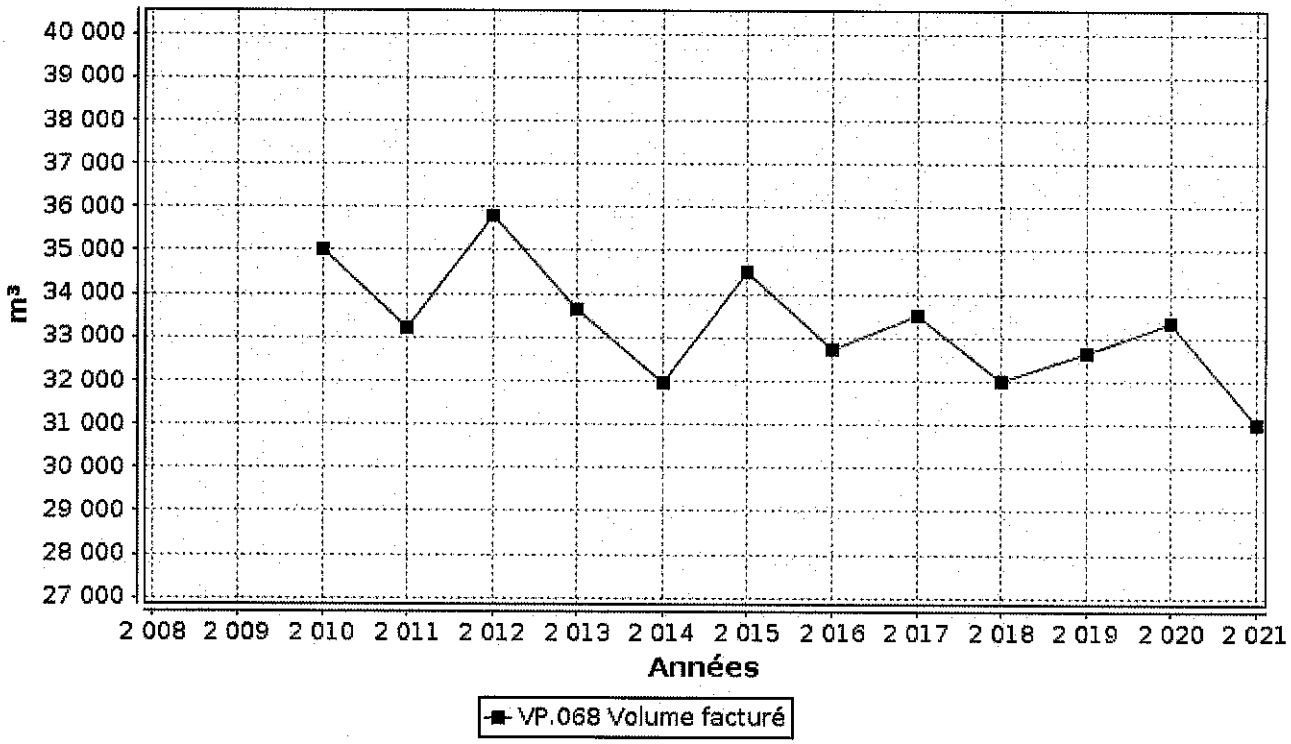
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]	33 321	30 994	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	33 321	30 994	-7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Station d'épuration Valence d'Agen		455,34	
Total des volumes exportés		455,34	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 7,6 km (15,2 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0582049V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1991
Commune d'implantation	Donzac (82049)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	1000
Nombre d'abonnés raccordés	382
Nombre d'habitants raccordés	650
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	60 m^3/jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	FONTAINE

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☐ ou	
DCO	125	☐ et	☐ ou	
MES	35	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11-12/10/2021	oui	0,4	99%	4	95%	0,7	98%	2,4	71%	0,7	36%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582049V002)		5,63 tMS
Total des boues produites		**5,63tMS**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582008V002)	6,11	5,63
Total des boues évacuées	**6,11**	**5,63**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		**Montant maximum 4500 €***
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	18 €	18 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,61 €/m³	0,61 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

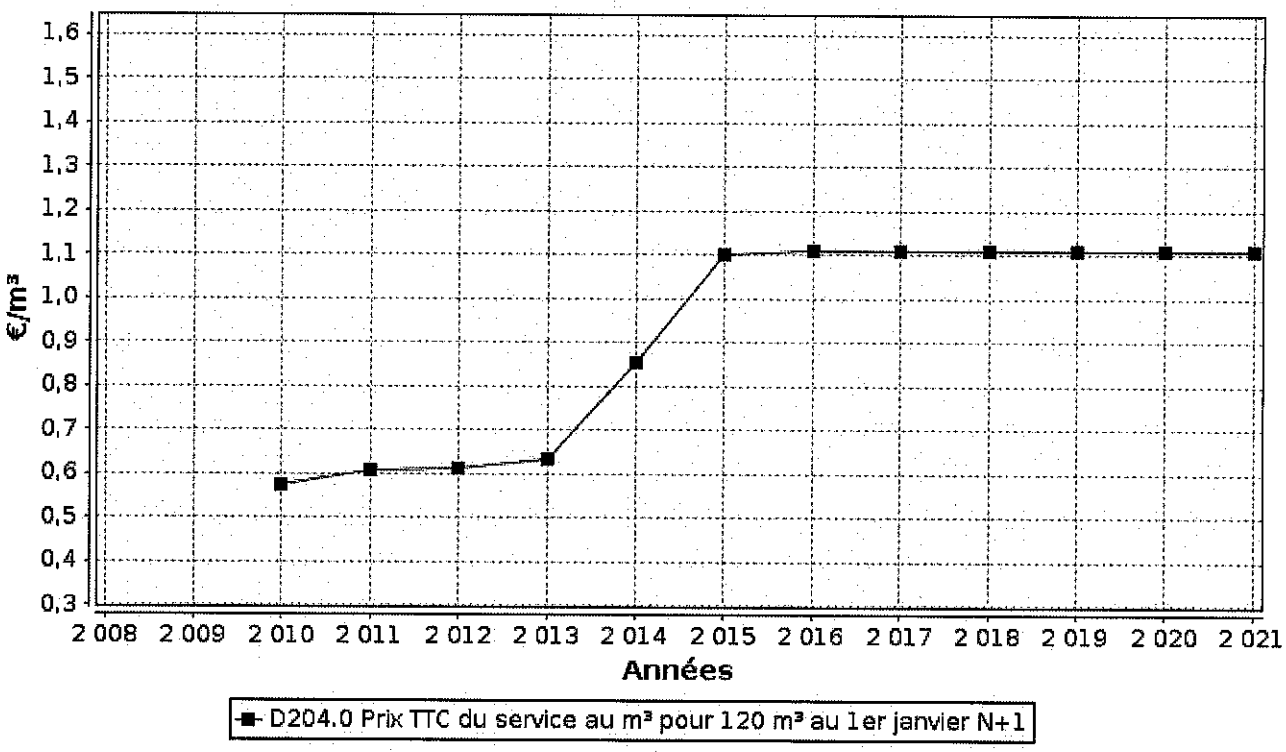
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,00	18,00	0%
Part proportionnelle	73,20	73,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	91,20	91,20	0%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	12,12	12,12	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	42,12	42,12	0%
Total	**133,32**	**133,32**	**0%**
Prix TTC au m³	**1,11**	**1,11**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Donzac		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		2637,96	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		309,32	
Total recettes de facturation		26070,64	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		345,4	
Total autres recettes		345,44	
Total des recettes		26416,08	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 26 070 € (27 006 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 80% des 0 abonnés potentiels (80%pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	39,8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	39,8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	39,8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,63

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

3.7. *Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)*

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

> Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Donzac, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8. *Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)*

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	7,60	7,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9. *Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)*

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

Il est calculé avec la formule suivante :

> Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	7,60	7,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	39,60	100	0

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		39,60

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Donzac est de 0.

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		121816,88
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		3328,53
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		36,6

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
OVP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		26070,64
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	0	0
VP.056	Nombre d'abonnés	382	382
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)	0	0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	26 509	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		128 935	121 816,88
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		856,93
	en intérêts		2808,24

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 24270,46 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Complément diagnostic réseau d'assainissement	20000	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0181 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	791	650
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	6,1	5,6
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,11	1,11
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	80%	80%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0,0181	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Dunes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   - 1.1. Présentation du territoire desservi 4
   - 1.2. Mode de gestion du service 5
   - 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   - 1.4. Nombre d'abonnés 5
   - 1.5. Volumes facturés 6
   - 1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   - 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   - 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   - 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   - 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
     - 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
     - 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 9
   - 2.1. Modalités de tarification 9-10
   - 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   - 2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 13
   - 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 13
   - 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   - 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   - 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   - 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   - 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   - 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   - 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   - 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   - 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   - 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   - 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   - 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   - 3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   - 4.1. Montants financiers 21
   - 4.2. État de la dette du service 21
   - 4.3. Amortissements 21
   - 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   - 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Dunes
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Dunes
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 300 habitants au 31/12/2021 (1300 au 31/12/2020

1.4. Nombre d'abonnés

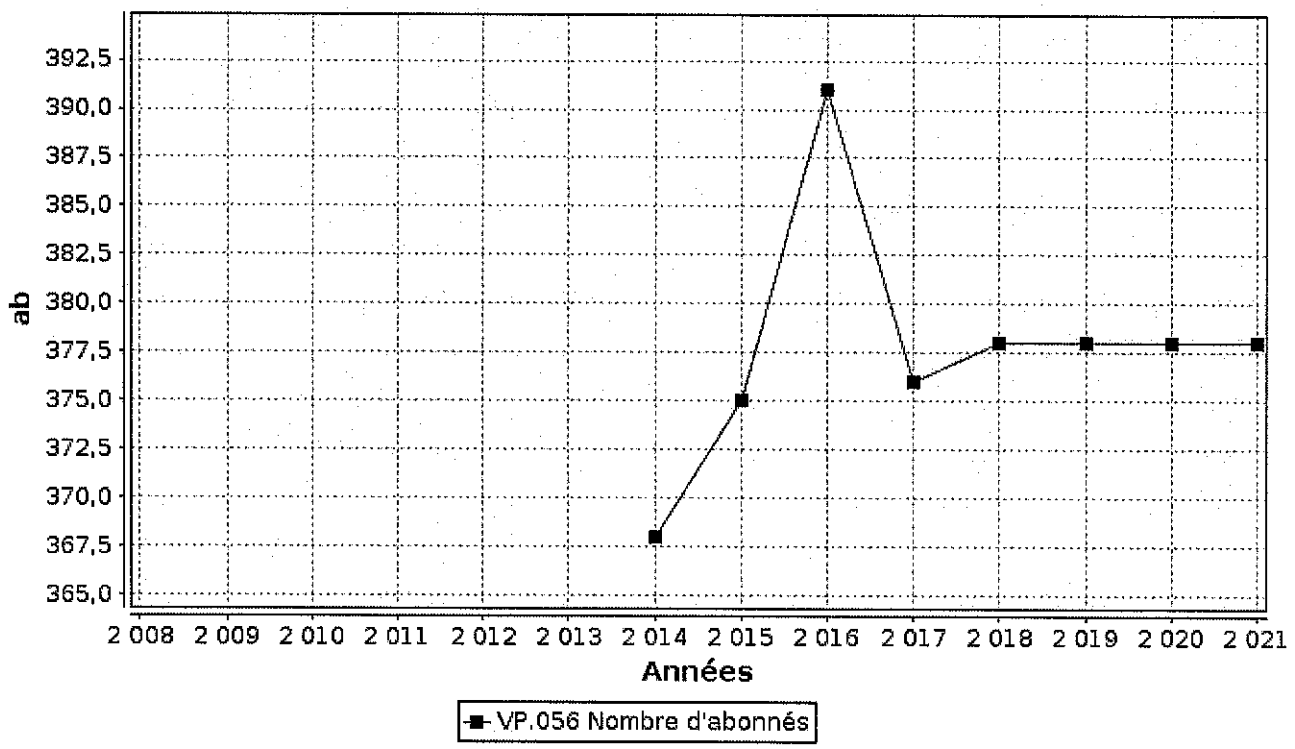
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 378 abonnés au 31/12/2021 (439 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Auvillar					
Total	378	378	0	378	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 378.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 46,49 abonnés/km) au 31/12/2021. (18,9 abonnés/km au 31/12/2020).

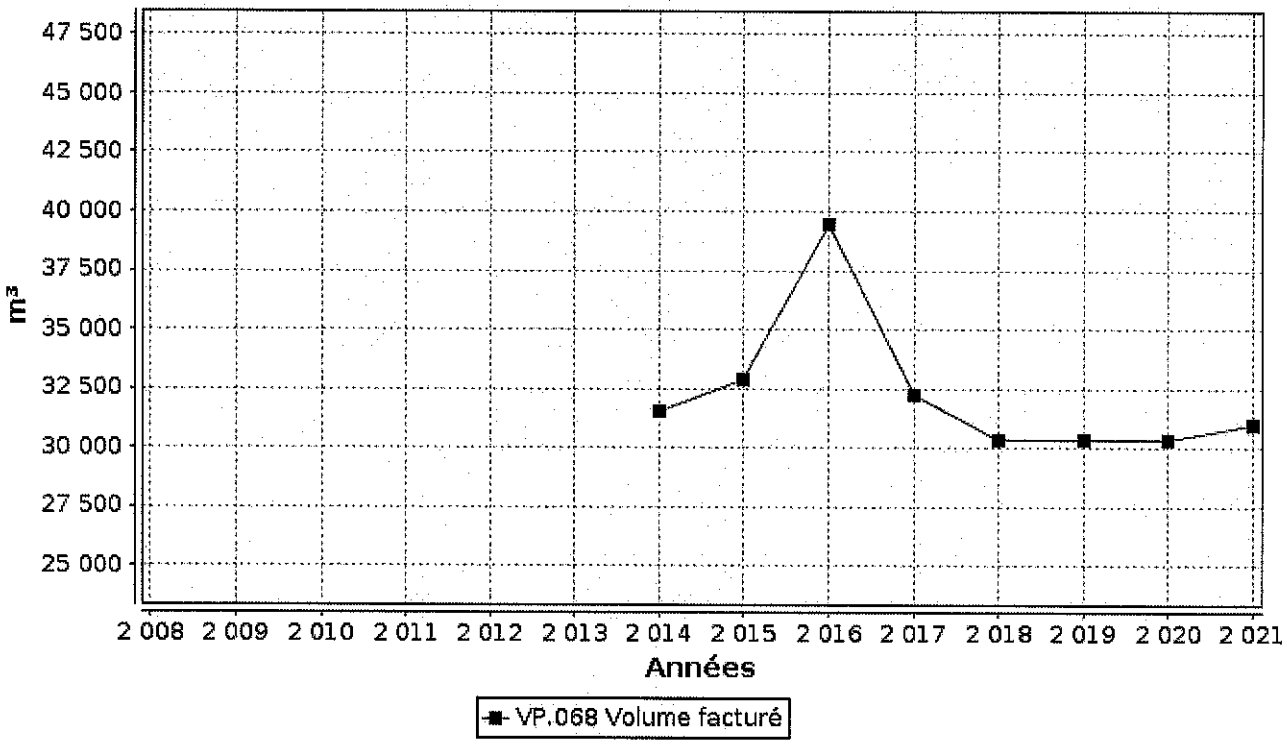
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,44 habitants/abonné au 31/12/2021. (3,44habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques [1]	30334	30994	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	30 334	30 994	2,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8,13 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 8,13 km (20 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0582050V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1985
Commune d'implantation	Dunes (82050)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	700
Nombre d'abonnés raccordés	378
Nombre d'habitants raccordés	1300
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	180 m^3/jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	METAU

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES	150	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28-29/08/2021	oui	1,9	92%	6,2	89%	4,4	85%	0,5	92%	0,2	75%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582050V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582008V002)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €.

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	32,73 €	32,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,64 €/m³	0,64 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

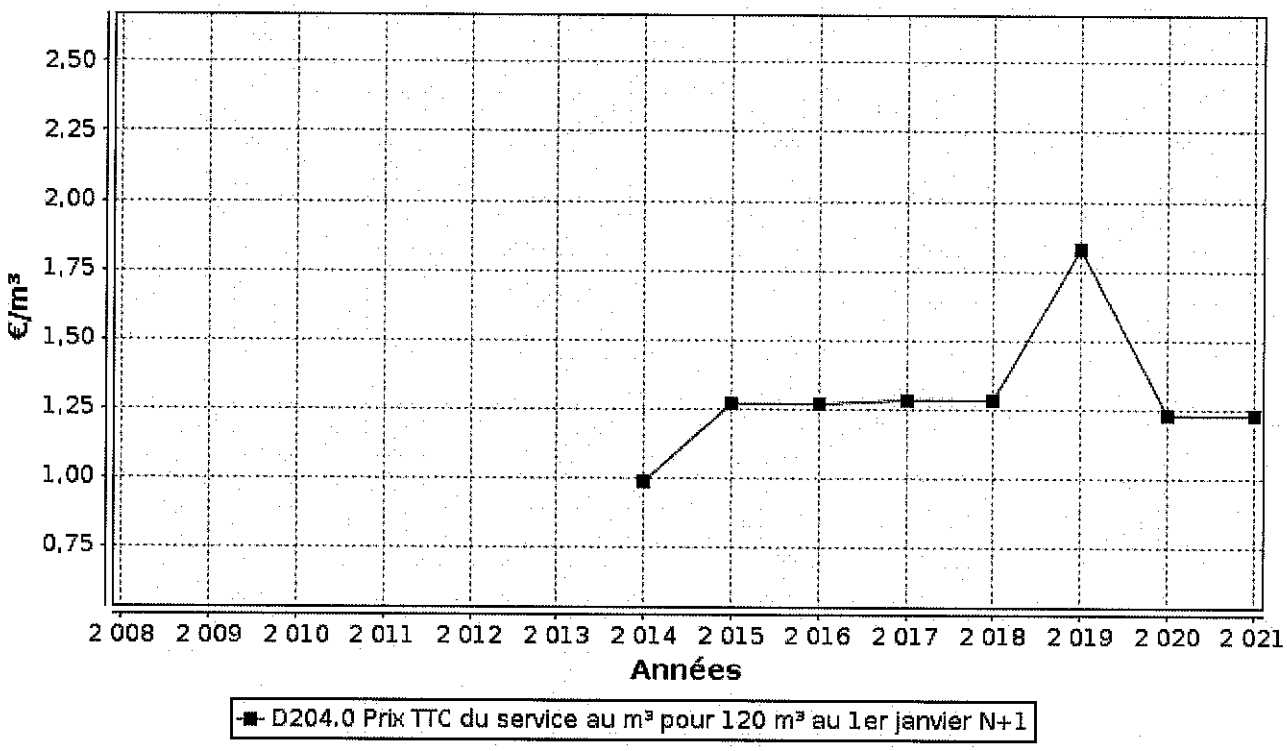
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2. 2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,73	32,72	-0%
Part proportionnelle	76,80	76,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	109,53	109,52	-0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	____	0,00	____%
Autre : _____	____	0,00	____%
TVA	7,67	7,67	-0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	37,67	37,67	0%
Total	**147,20**	**147,19**	**-0%**
Prix TTC au m³	**1,23**	**1,23**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Dunes		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		26379,96	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		309,32	
Total recettes de facturation		26070,64	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		577,60	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		172,72	
Total autres recettes		172,72	
Total des recettes		32329,04	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 32 236 € (____ au 31/12/202

3 . Indicateurs de performance

1.11. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 378 abonnés potentiels (90% pour 2020).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	010 pt
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	24,3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	24,3	100	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 0 (100 en 2020).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	24,3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☒ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Dunes, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	8,13	8,13
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

. Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

. Il est calculé avec la formule suivante :

. Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	8,13	8,13
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	24,3	100	0

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		55,10

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Dunes est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		19189,04
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		32236,56
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		378
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts		0

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 4,81 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6.Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	----	1 300
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,23	1,23
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Espalais

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....13
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Espalais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Espalais
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 300 habitants au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

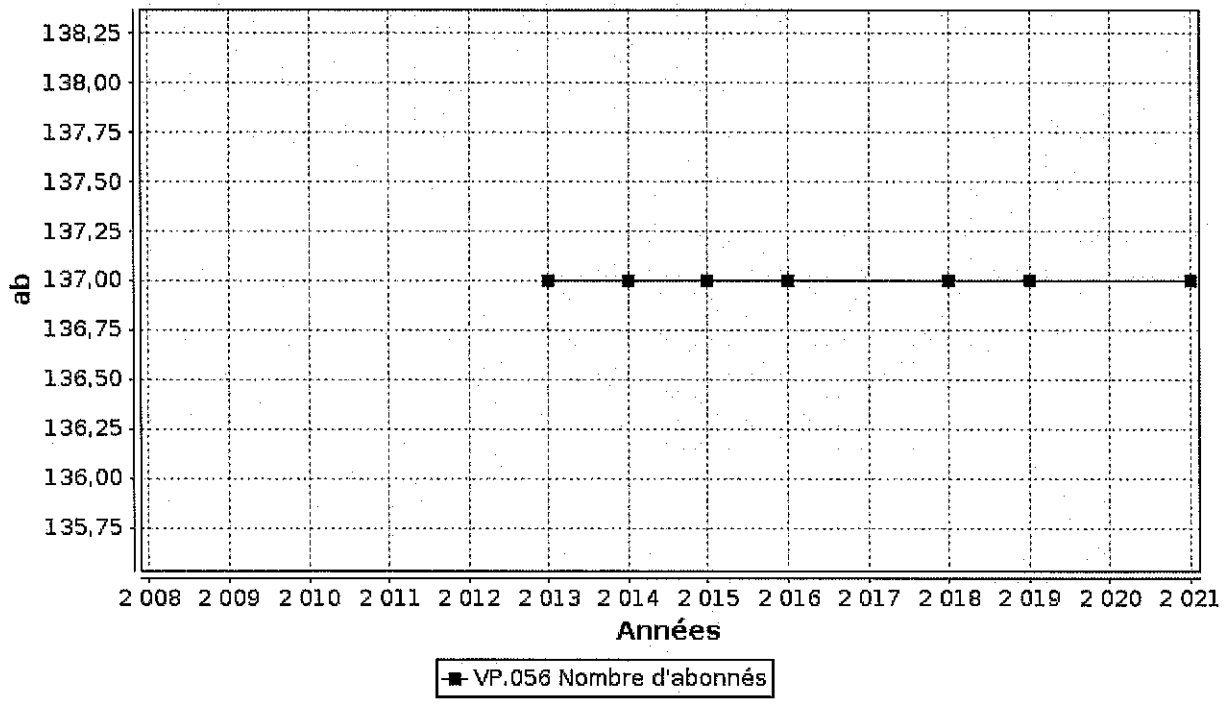
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 137 abonnés au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Espalais	137	137	0	137	
Total	**137**			**137**	____%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 137.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 52,69 abonnés/km) au 31/12/2021. (____ abonnés/km au 31/12/2020).

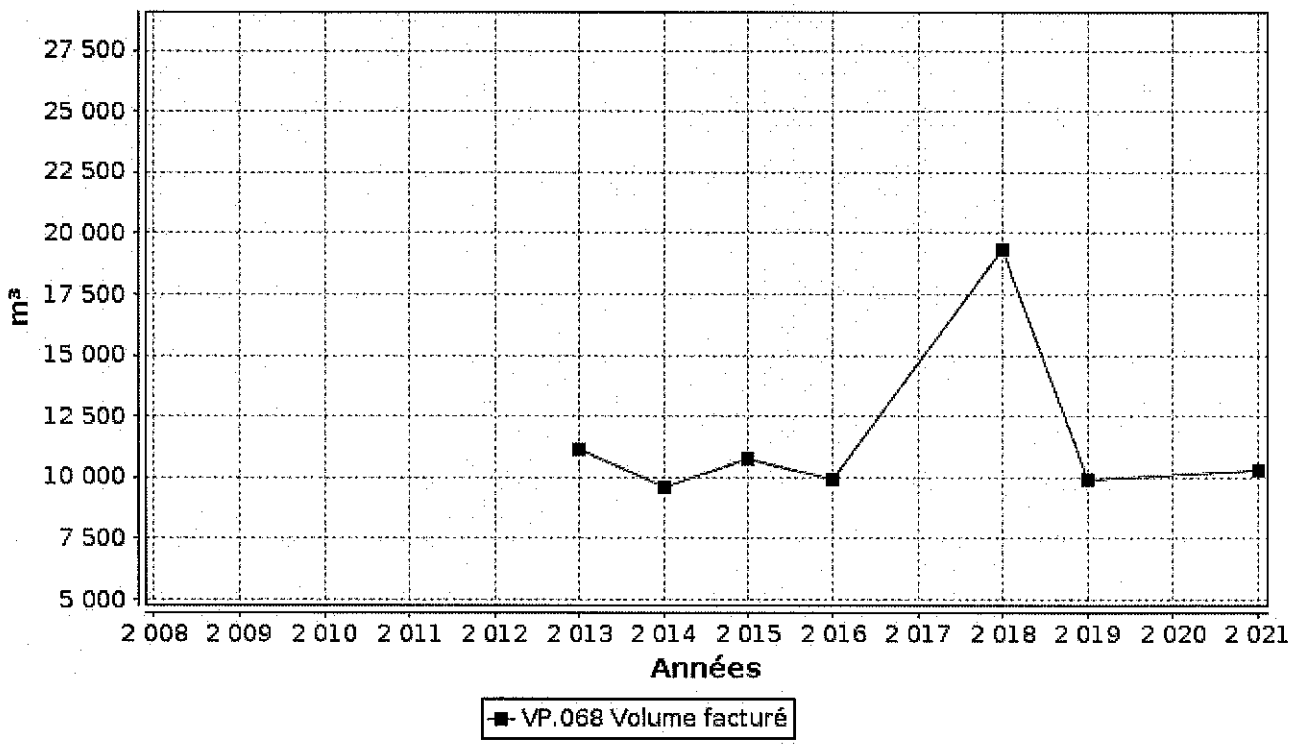
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2021. (____ habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		10322	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	____	10 322	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
		0	
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
		0	
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **2,6** km (2,16 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais
Code Sandre de la station : 0582054V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/05/2011
Commune d'implantation	Espalais (82054)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	350
Nombre d'abonnés raccordés	137
Nombre d'habitants raccordés	300
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	52,5 m^3/jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ____		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES	150	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22-23/11/2022	oui	0,5	96%	4,5	82%	1,3	88%	1,2	72%	0,3	48%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais (Code Sandre : 0582054V002)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais (Code Sandre : 0582054V002)	----	0
Total des boues évacuées	----	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	40,21 €	36,55 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 66 m³	0,55 €/m³	0,5 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 66 m³	0,55 €/m³	0,5 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	____ %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,55 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

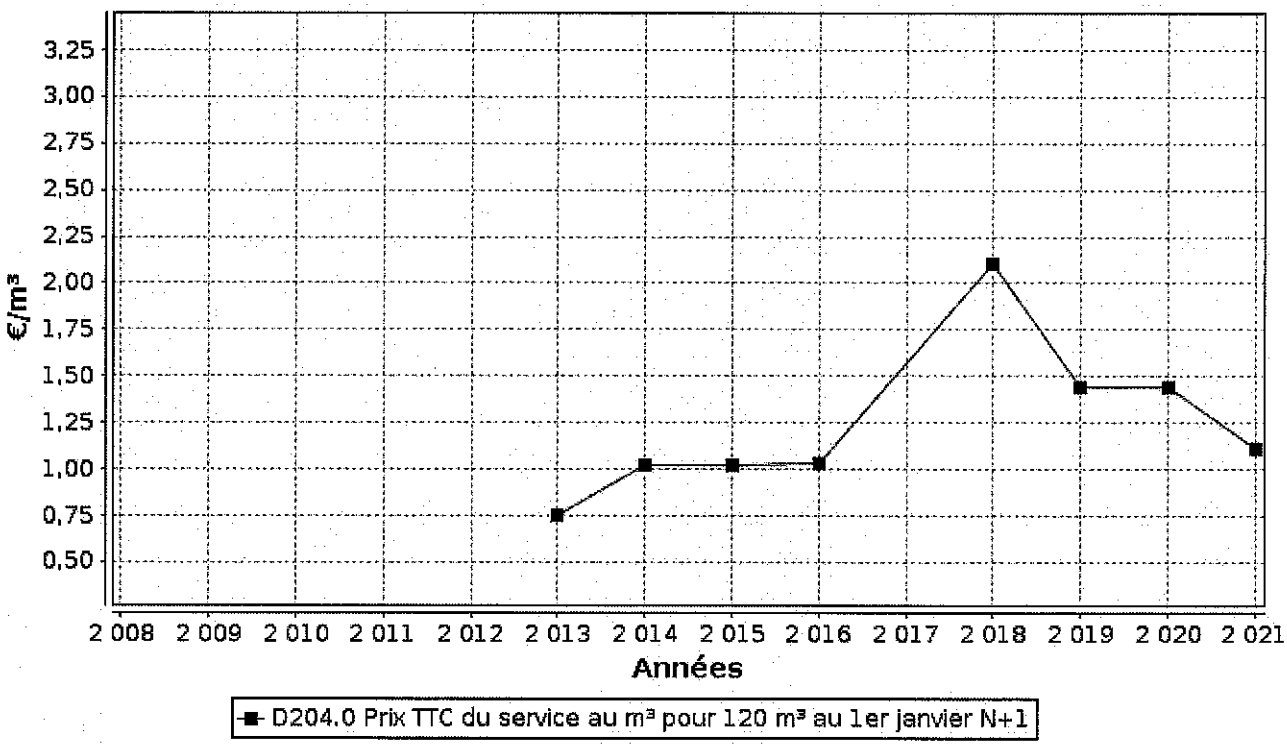
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,21	36,55	-9,1%
Part proportionnelle	66,00	60,00	-9,1%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	13,89	96,55	595,1%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	66,00	30,00	-54,5%
VNF Rejet :	____	0,00	____%
Autre : _____	____	0,00	____%
TVA	____	6,96	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	9,15	36,96	303,9%
Total	**23,04**	**133,51**	**479,5%**
Prix TTC au m³	**1,44**	**1,11**	**-22,9%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Espalais		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		9237,78	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		224,25	
Total recettes de facturation		9013,53	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		0,62	
Total autres recettes		0,62	
Total des recettes		9014,15	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 9 237 € (____ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 137 abonnés potentiels (____% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais	11,9	____	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (____ en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais	11,9	____	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (____ en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais	11,9	____	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (____ en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Station d'épuration d'Espalais :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		----

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est0% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune d'espalais, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,60	2,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

. Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

. Il est calculé avec la formule suivante :

. Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,60	2,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.9 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	11,90	100	100

3.10 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		11,90

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune d'Espalais est de 0.

3.11 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.12 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		9013,53
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

.

3.13 Taux de réclamations (P258.1)

. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		137
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		----	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 9016,35€

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation du poste de relevage général de la commune	40 000	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n' a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n' en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (____ €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	----	300
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	----	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	----	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,44	1,11
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	----	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Gasques

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Gasques
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Gasques
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 100 habitants au 31/12/2021 (74 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

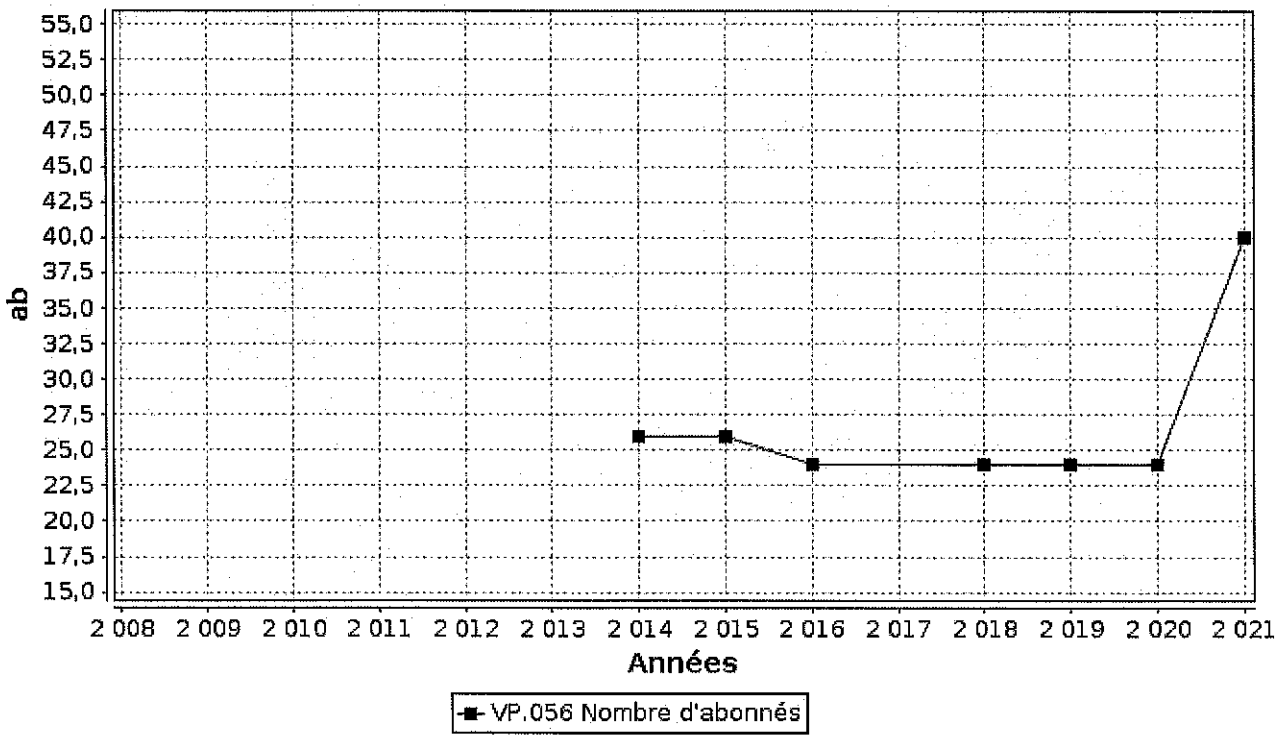
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 40 abonnés au 31/12/2021 (24 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Gasques					
Total	24			40	66,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 40.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 24,1 abonnés/km) au 31/12/2021. (14,46 abonnés/km au 31/12/2020).

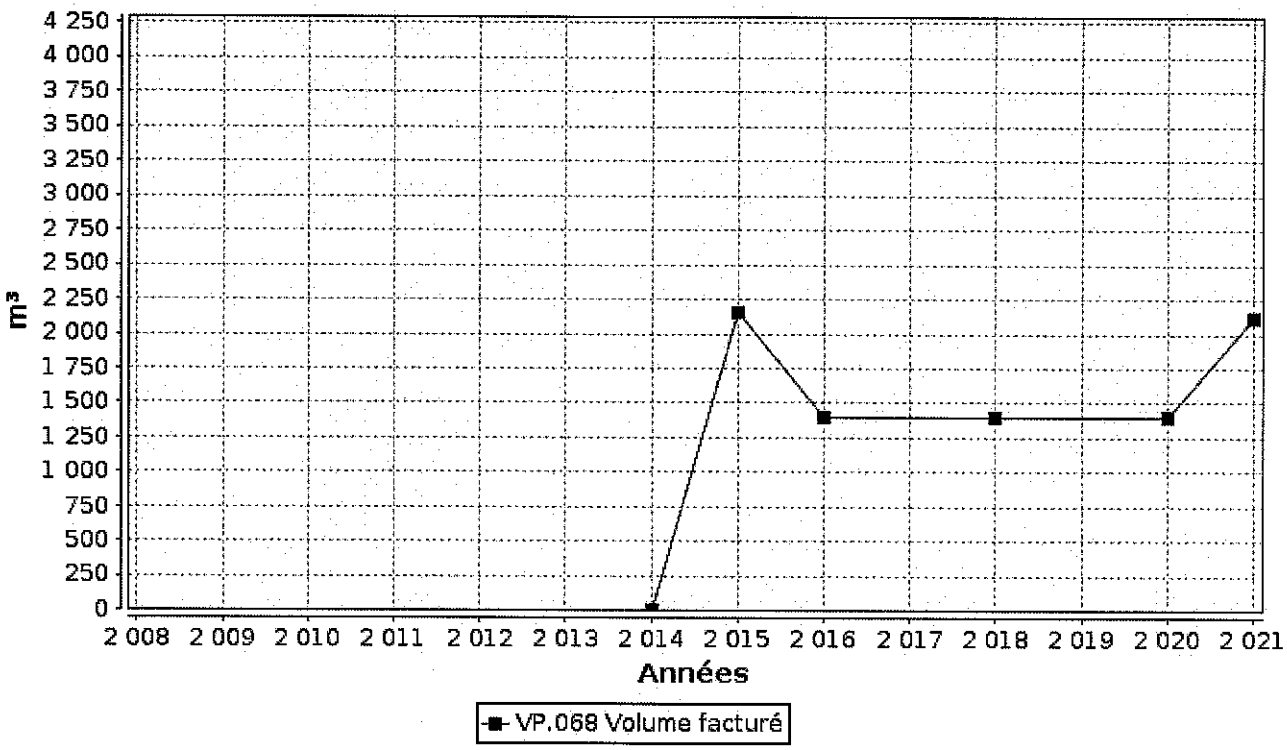
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2021. (3,08 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		2111	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	1396	2 111	51,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
		0	
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
		0	
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,66 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1,66 km (1,66 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **1** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Épuration
Code Sandre de la station : 0582065V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/09/2008
Commune d'implantation	Gasques (82065)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	180
Nombre d'abonnés raccordés	40
Nombre d'habitants raccordés	100
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	27 m^3/jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Gasques		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Épuration (Code Sandre : 0582065V002)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Épuration (Code Sandre : 0582065V002)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	40 €	36,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,2 €/m³	0,18 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

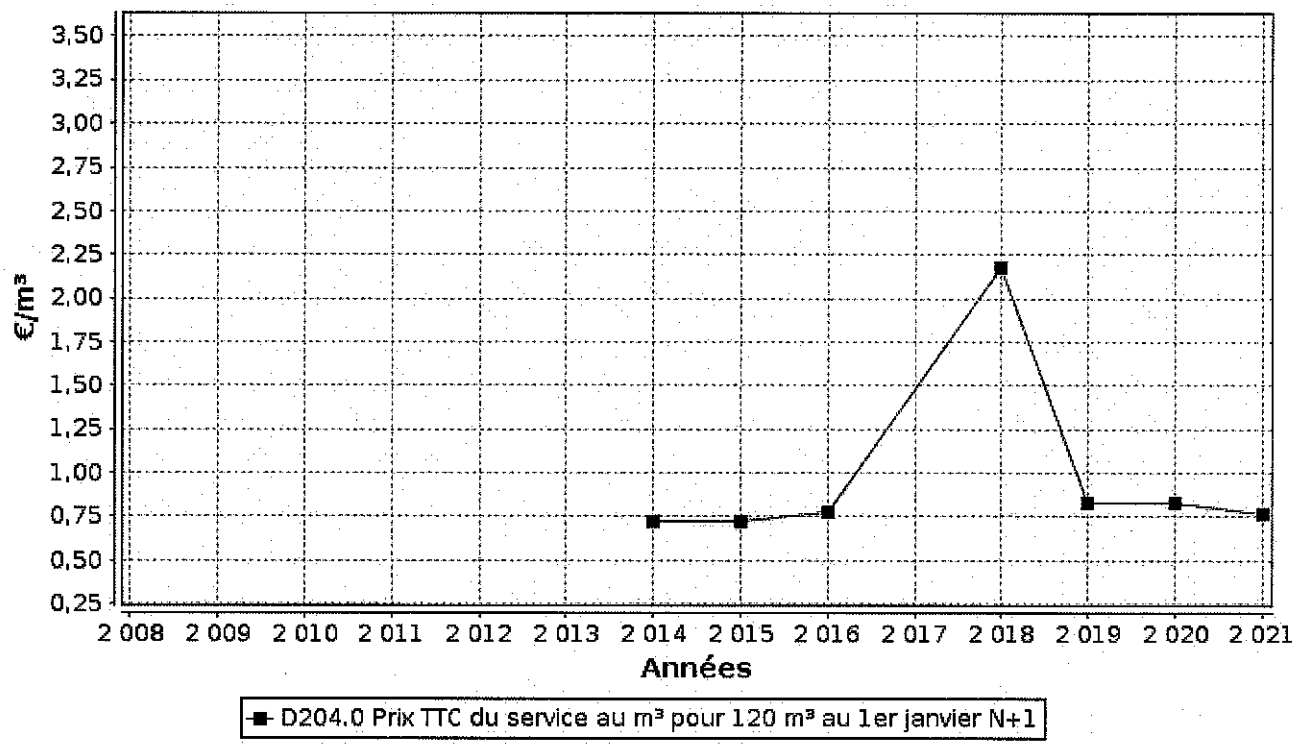
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	36,36	-9,1%
Part proportionnelle	24,00	21,60	-10%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	64,00	57,96	-9,4%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	5,17	4,84	-6,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	35,17	34,84	-0,9%
Total	**99,17**	**92,80**	**-6,4%**
Prix TTC au m³	**0,83**	**0,77**	**-7,2%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Gasques		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		1371,34	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements		0	
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation		1371,34	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		0	
Total autres recettes		0	
Total des recettes		1371,34	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 371 € (____ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 40 abonnés potentiels (77,42% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (39 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Épuration	3,6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Épuration	3,6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Épuration	3,6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. *Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)*



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\textbf{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\textbf{TMS admis par une filière conforme}}{\textbf{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est nul (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Gasques, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,66	1,66
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

. Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

. Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,66	1,66
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	4,4	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		4,4

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune d'Auvillar est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		1371,34
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

.

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		40
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		____	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 0 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	74	100
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	0,83	0,77
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	77,42%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	39	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Golfech

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Golfech
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Golfech
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert **1 200** habitants au 31/12/2021 (1 010 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

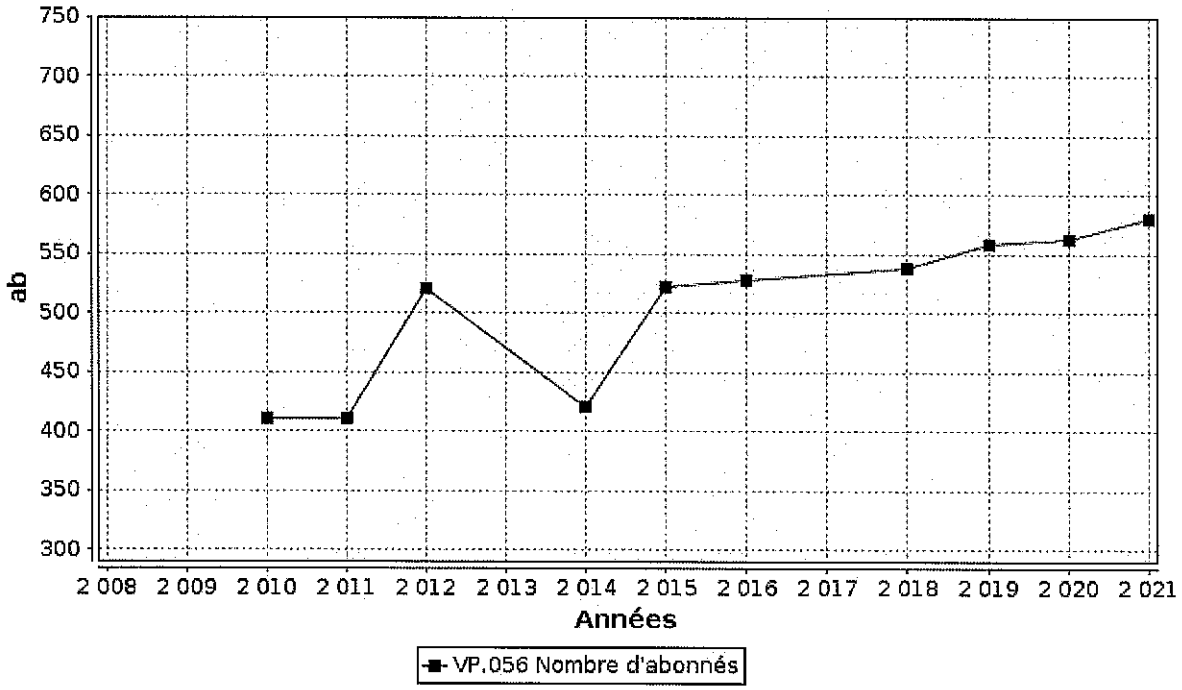
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **580** abonnés au 31/12/2021 (562 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Golfech					
Total	562			580	3,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 580.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,79 abonnés/km) au 31/12/2021. (28,67 abonnés/km au 31/12/2020).

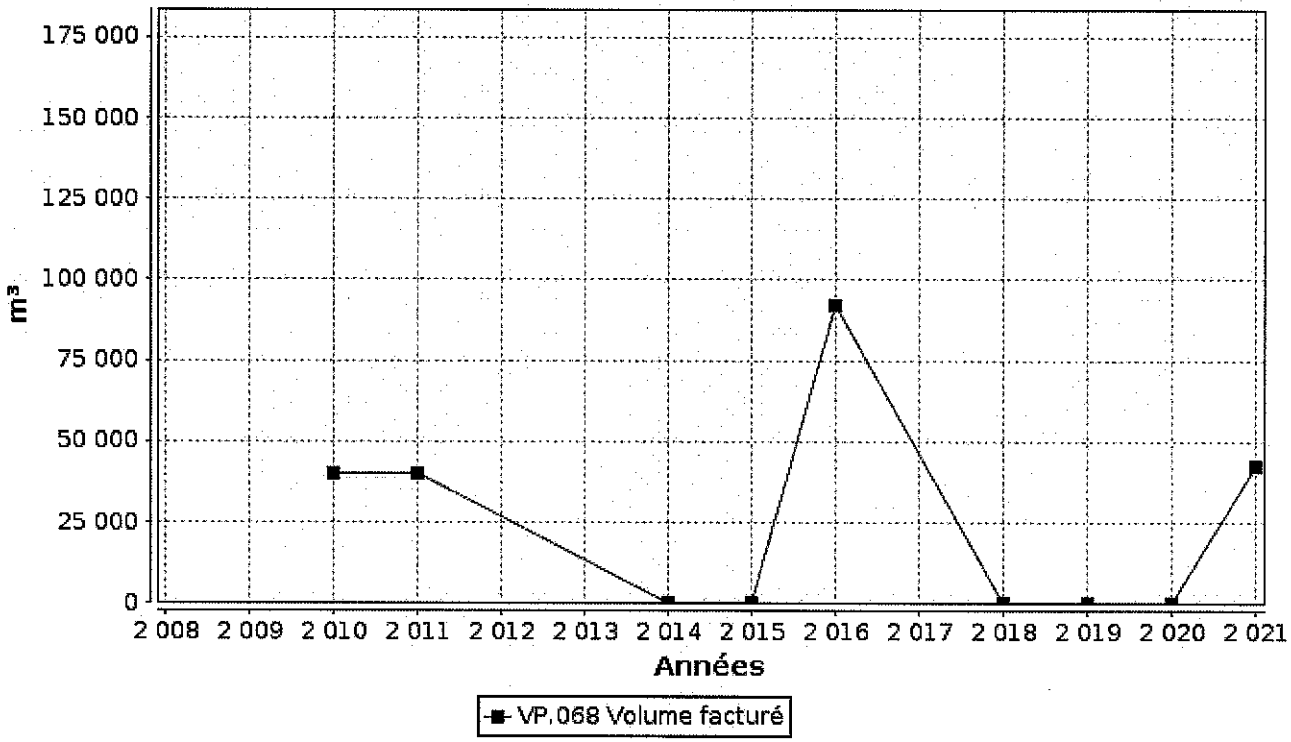
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,8 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)		42269	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	0	42 269	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Station d'épuration Valence d'Agen		656,22	
Total des volumes exportés		656,22	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 14,22 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 14,22 km (19,6 km au 31/12/2020).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **1** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station dépuration de Golfech
Code Sandre de la station : 0582072V006

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	30/09/2011
Commune d'implantation	Golfech (82072)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	1800
Nombre d'abonnés raccordés	580
Nombre d'habitants raccordés	1200
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	324 m^3/ jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...			
	☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	razère barguelonne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☐ ou	
DCO	125	☐ et	☐ ou	
MES	35	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1-2/09/2021	oui	0,2	>99%	3,7	95%	0,6	98%	0,4	95%	1,1	5%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station dépuration de Golfech (Code Sandre : 0582072V006)		656,22
Total des boues produites		**656,22**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station dépuration de Golfech (Code Sandre : 0582072V006)	6,93	14,17
Total des boues évacuées	**6,9**	**14,2**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	9,48 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	____ €/m³	0,1 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

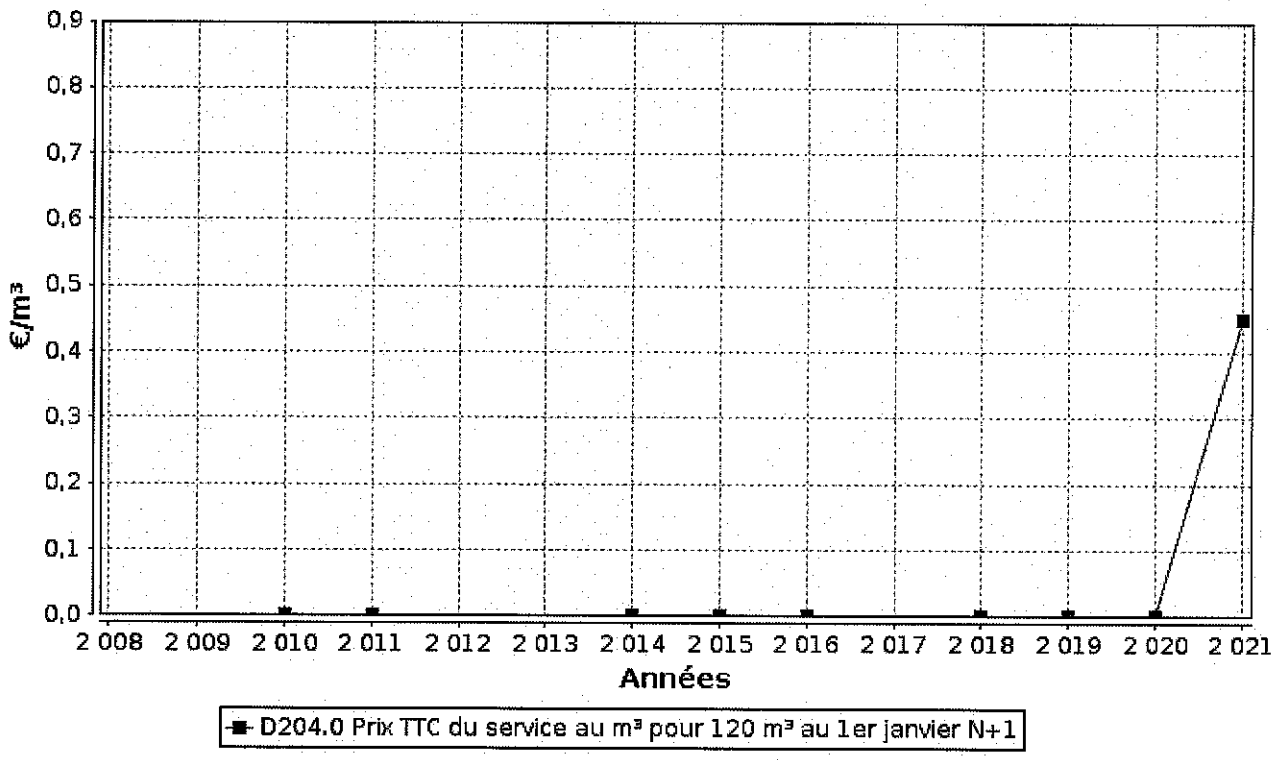
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	9,48	____%
Part proportionnelle	____	12,00	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	____	21,48	____%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,00	30,00	____%
VNF Rejet :	____	0,00	____%
Autre : _____	____	0,00	____%
TVA	____	2,83	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	____	32,83	____%
Total	____	**54,31**	**____%**
Prix TTC au m³	**0,00**	**0,45**	**____%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Golfech		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		7629,41	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		60,60	
Total recettes de facturation		12992,48	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		172,72	
Total autres recettes		172,72	
Total des recettes		7741,53	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 7 568 € (0 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 580 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (70 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station dépuration de Golfech	50,3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station dépuration de Golfech	50,3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station dépuration de Golfech	50,3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station dépuration de Golfech :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\textbf{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\textbf{TMS admis par une filière conforme}}{\textbf{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ____% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Golfech, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

	Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services		

VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	14,22	14,22
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	14,22	14,22
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

1.1. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

1.2. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	50,3	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.3.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		50,3

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune d'Auvillar est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.4. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		7568,81
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.5. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		580
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	5 279
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 5796,41 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 010	1 200
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	6,9	14,2
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	0	0,45
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Goudourville

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Goudourville
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Goudourville
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert **226** habitants au 31/12/2021 (226 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

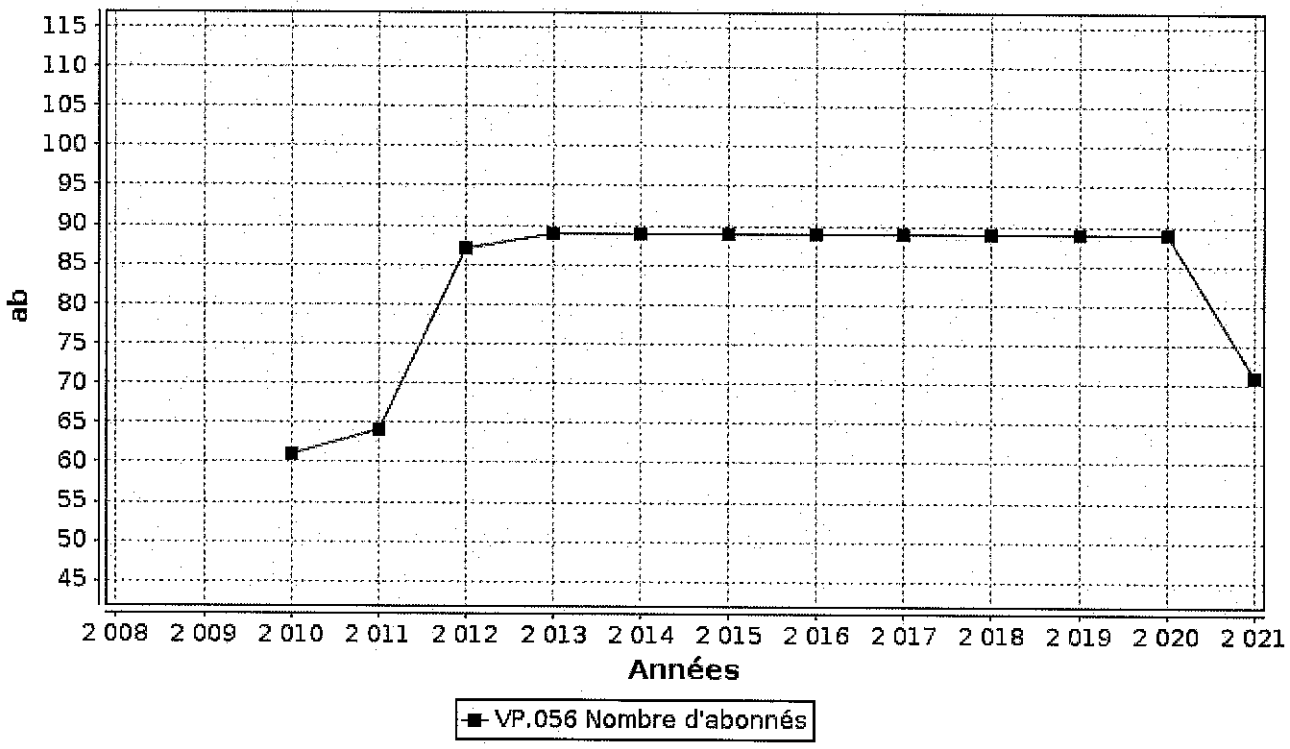
Le service public d'assainissement collectif dessert **71** abonnés au 31/12/2021 (89 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Goudourville					
Total	**89**			**71**	**-20,2%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 71.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,8 abonnés/km) au 31/12/2021. (51,15 abonnés/km au 31/12/2020).

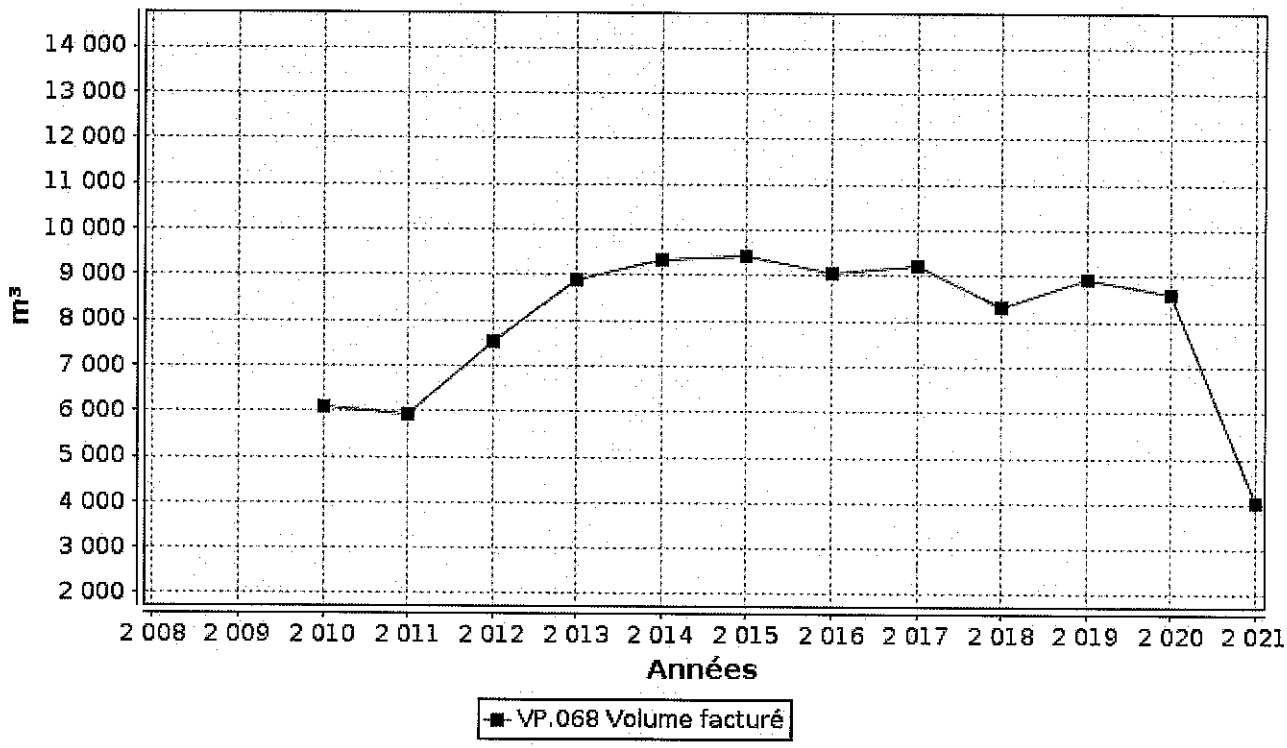
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,18 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,54 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		4024	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	8 587	4 024	-53,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,74 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1,74 km (1,74 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0582073V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1995
Commune d'implantation	Goudourville (82073)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	250
Nombre d'abonnés raccordés	71
Nombre d'habitants raccordés	200
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m^3/jour
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface BARGUELONNE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14-15/03/2022	oui	0,12	98,43%	1,61	90,32%	0,32	94,55%	1,48	27,66%	0,16	0%%

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582073V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582073V001)	0,39	0
Total des boues évacuées	0,4	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	60 €	60 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 200 m³	0,85 €/m³	0,85 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 200 m³	1,15 €/m³	1,15 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,265 €/m³	0,265 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

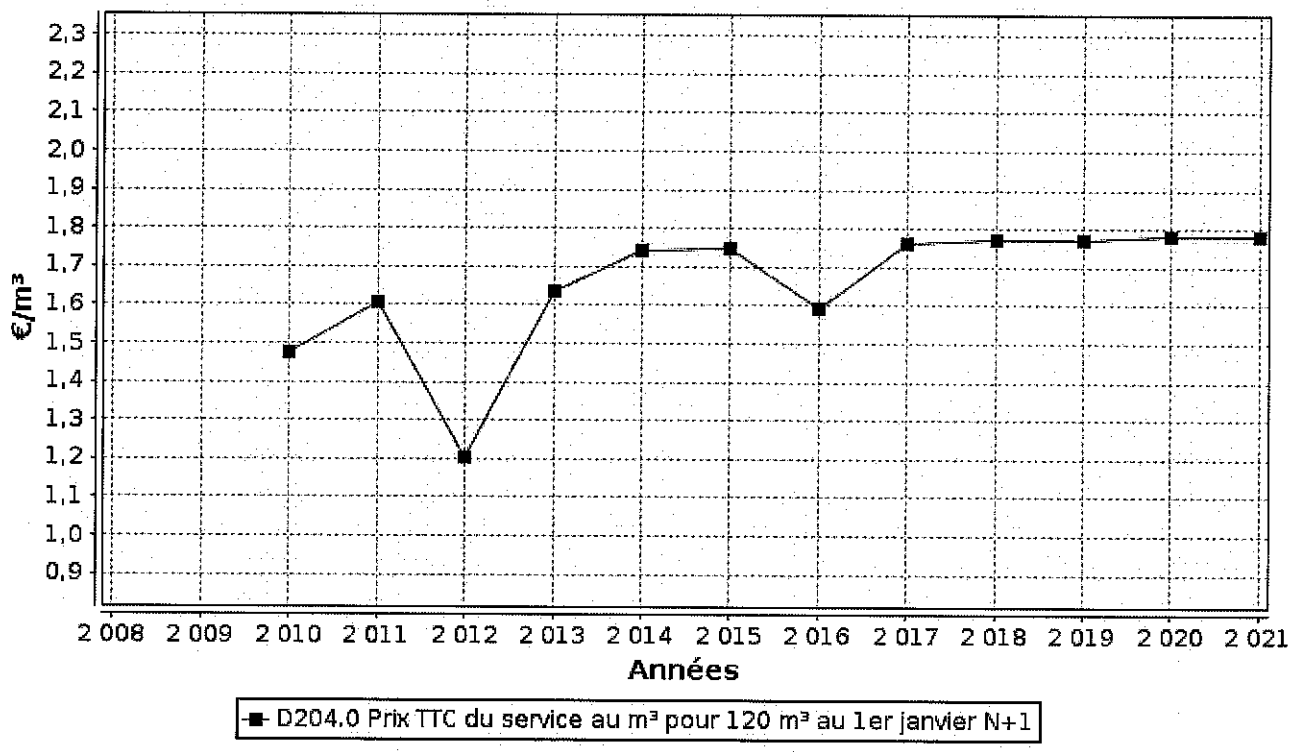
2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	102,00	102,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,80	31,80	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	19,38	19,38	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,18	51,18	0%
Total	**213,18**	**213,18**	**0%**
Prix TTC au m³	**1,78**	**1,78**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Goudourville		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		13149,13	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		156,65	
Total recettes de facturation		12992,48	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		172,72	
Total autres recettes		172,72	
Total des recettes		13165,20	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 12 992 € (14 262 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 71 abonnés potentiels (81,65% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	15	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	15	100	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	15	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		----

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ____% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Goudourville, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021

VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,74	1,74
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,74	1,74
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	4,4	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
	Pollution collectée estimée en DBO5		4,4

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Goudourville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		1002,89
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		12992,48
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		71
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 275	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		3711,32
	en intérêts		152,16

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 10733,00€

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0015 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	226	226
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,4	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,78	1,78
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	81,65%	100%
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0,0015	0

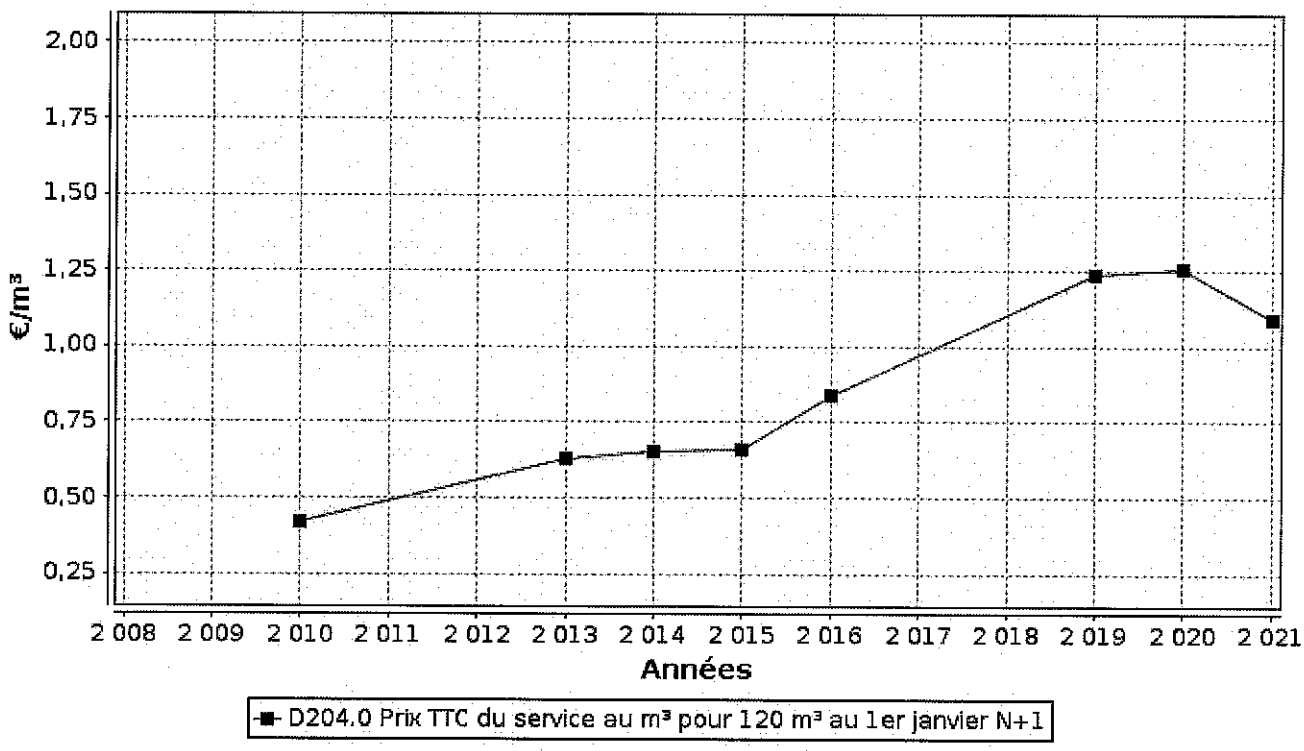
2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	33,00	-34%
Part proportionnelle	62,40	60,00	-3,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	112,40	93,00	-17,3%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,20	31,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	7,90	6,83	-13,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	39,10	38,03	-2,7%
Total	**151,50**	**131,03**	**-13,5%**
Prix TTC au m³	**1,26**	**1,09**	**-13,5%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Bardigues		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		7125,87	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		68,70	
Total recettes de facturation		7057,17	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		0	
Total autres recettes			
Total des recettes		14183,04	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 7 125 € (7 154 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 38,8% des 250 abonnés potentiels (83,87% pour 2020).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	----	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		----	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	____%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	----	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	----	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,52	100	100
Station d'épuration Mareil	2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,52	100	100
Station d'épuration mareil	2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,52	100	100
Station d'épuration mareil	2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		----

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration mareil :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		----

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

> Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Bardigues, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3. 8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	4	4
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

. Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

. Il est calculé avec la formule suivante :

. > Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	4,00	4,00
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	3,20	100	0

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		2,52

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Bardigues est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		10311,81
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.12 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		7057,17
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

.

3.13 Taux de réclamations (P258.1)

. *Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.*

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		97
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4.Financement des investissements

1.10. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	----	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

1.11. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		----	10 311,81
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		9881,93
	en intérêts		878,43

1.12. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 13108,52 €.

1.13. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

1.14. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1.15. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

1.16. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6.Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	253	250
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1,2	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,26	1,09
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	83,87%	38,8%
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Lamagistère

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Lamagistère
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Lamagistère
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 950 habitants au 31/12/2021 (950 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

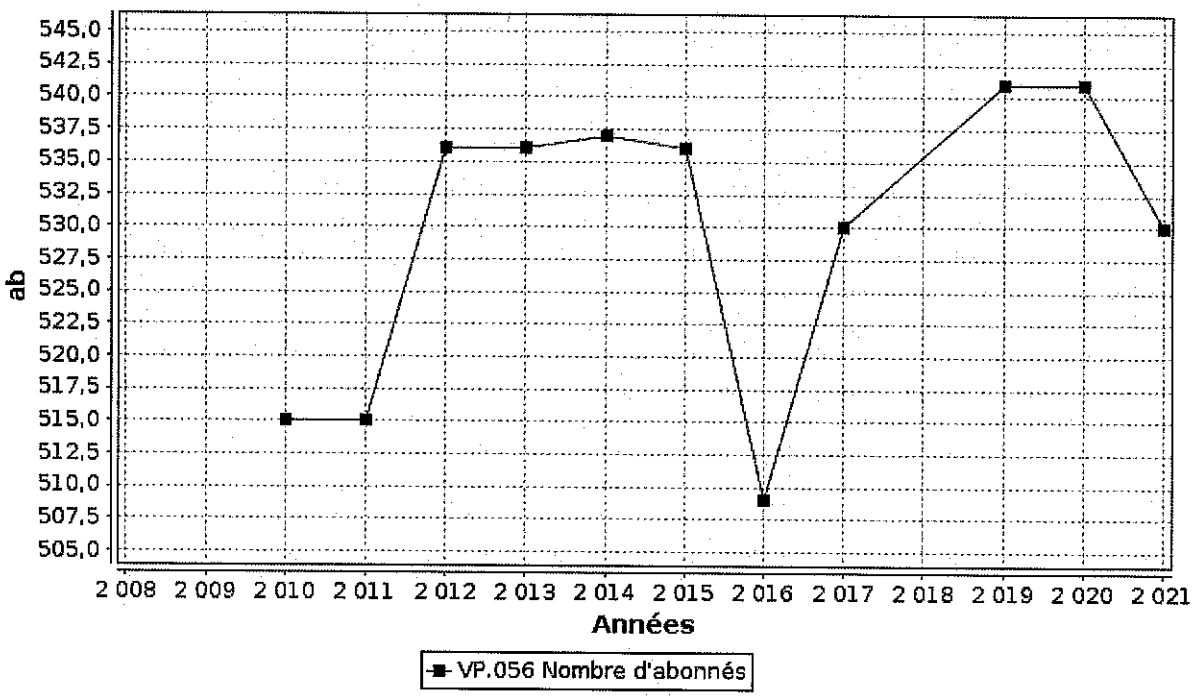
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 530 abonnés au 31/12/2021 (541 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Lamagistère					
Total	541			530	-2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 530.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 62,57 abonnés/km) au 31/12/2021. (63,87 abonnés/km au 31/12/2020).

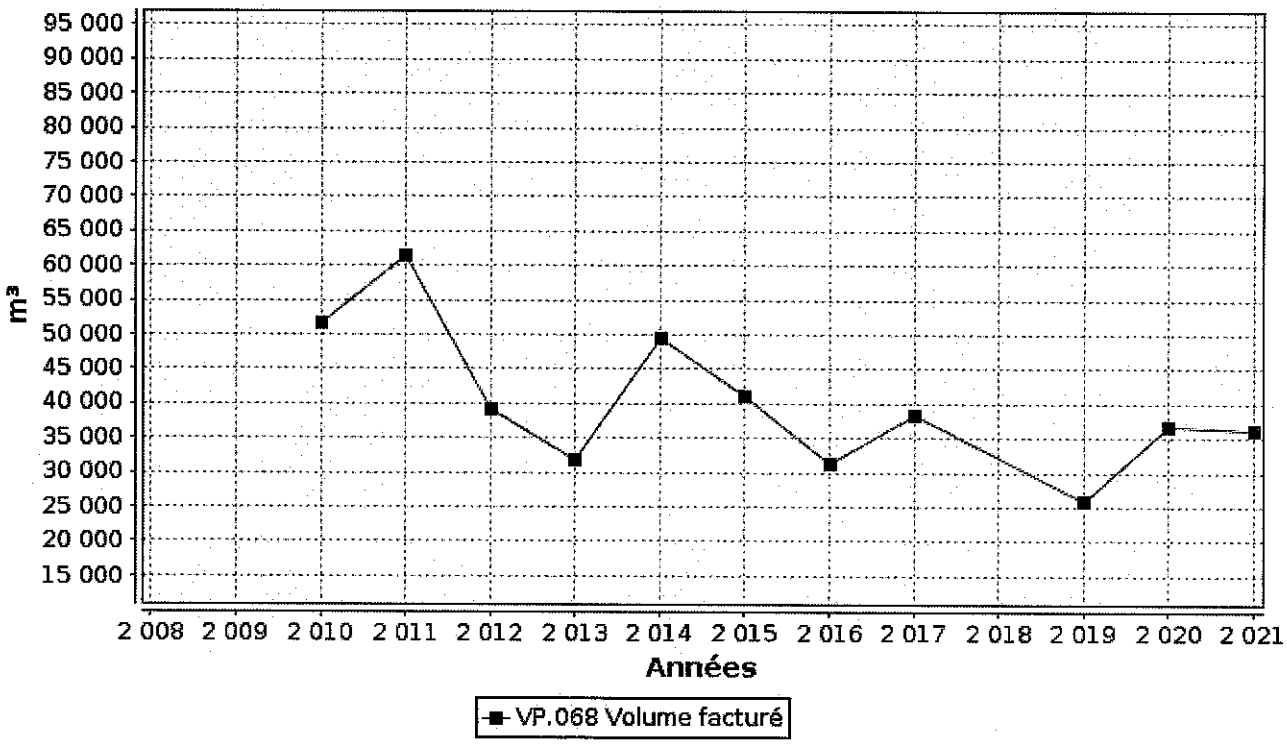
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,76 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)		36179	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	36 562	36 179	-1,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Station d'épuration Valence d'Agen		279,13	
Total des volumes exportés		279,13	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
		0	
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du

Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8,47 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 8,47 km (8,47 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration "MESPLES"
Code Sandre de la station : 0582089V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1992
Commune d'implantation	Lamagistère (82089)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	1990
Nombre d'abonnés raccordés	530
Nombre d'habitants raccordés	900
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	150 m^3/jour
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface nappe	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	125	☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1-2/09/2022	oui	0,2	99%	2,1	95%	0,3	98%	0,3	96%	0,9	0%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration "MESPLES" (Code Sandre : 0582089V002)		2,88
Total des boues produites		**2,88 tMS**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration "MESPLES" (Code Sandre : 0582089V002)	5,63	2,88
Total des boues évacuées	**5,6**	**2,9**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).
Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	16,31 €	18,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,7 €/m³	0,64 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	0 €/m³	0,64 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,26 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

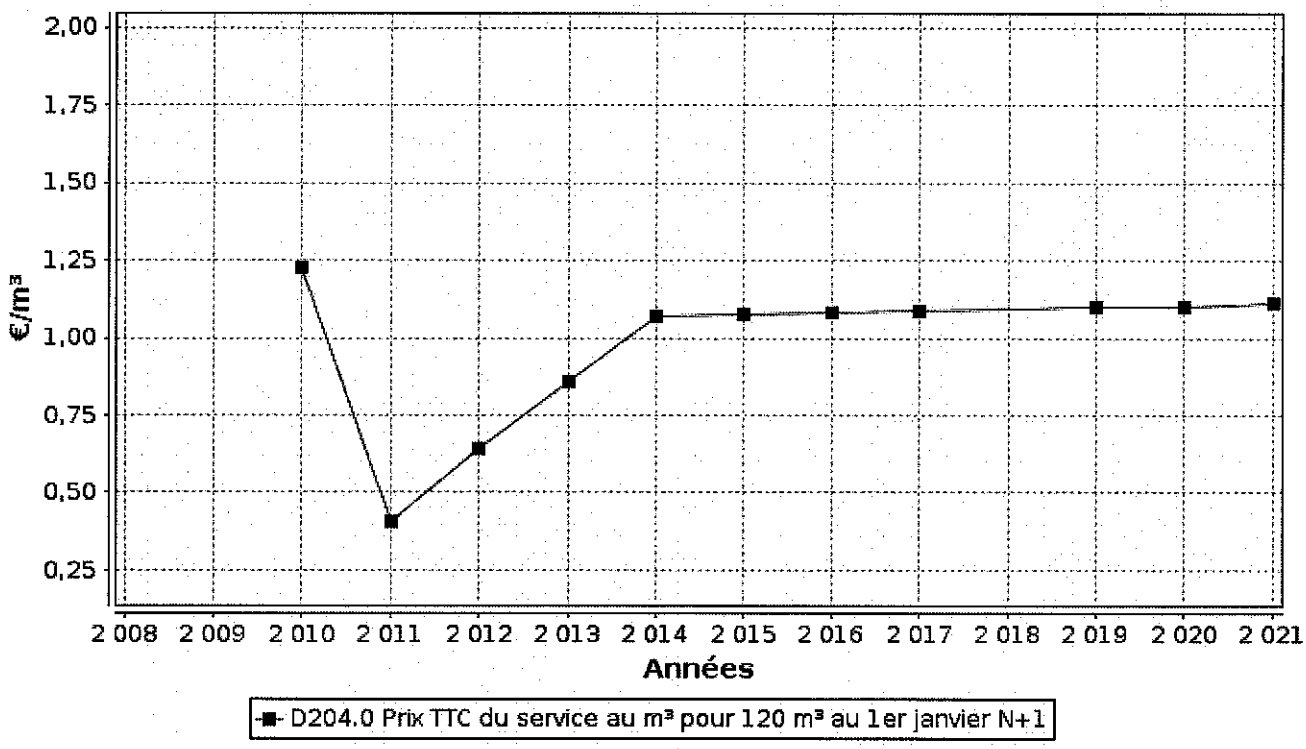
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	16,31	18,18	11,5%
Part proportionnelle	84,00	76,80	-8,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	100,31	94,98	-5,3%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,20	31,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	____	6,94	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	31,20	38,14	22,2%
Total	**131,51**	**133,12**	**1,2%**
Prix TTC au m³	**1,10**	**1,11**	**0,9%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Lamagistère		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		31467,31	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		383,17	
Total recettes de facturation		31084,014	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		872,46	
Total autres recettes		872,46	
Total des recettes		31956,60	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 31 084 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 530 abonnés potentiels (90,17% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "MESPLES"	24,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "MESPLES"	24,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "MESPLES"	24,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration "MESPLES" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,88

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Lamagistère, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	8,47	8,47
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2020	Valeur 2021
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	8,47	8,47
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	4,4	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		24,10

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de lamagistère est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		12309,70
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		11994,91
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		6,2

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		31084,14
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

.

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		530
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		24 038	12 309,7
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		11729,02
	en intérêts		1033,84

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 27168,37 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	950	950
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	5,6	2,9
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,1	1,11
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,17%	100%
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Le Pin

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Le Pin
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Le Pin
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation** : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante
1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 80 habitants au 31/12/2021 (80 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 48 abonnés au 31/12/2021 (35 au 31/12/2020).

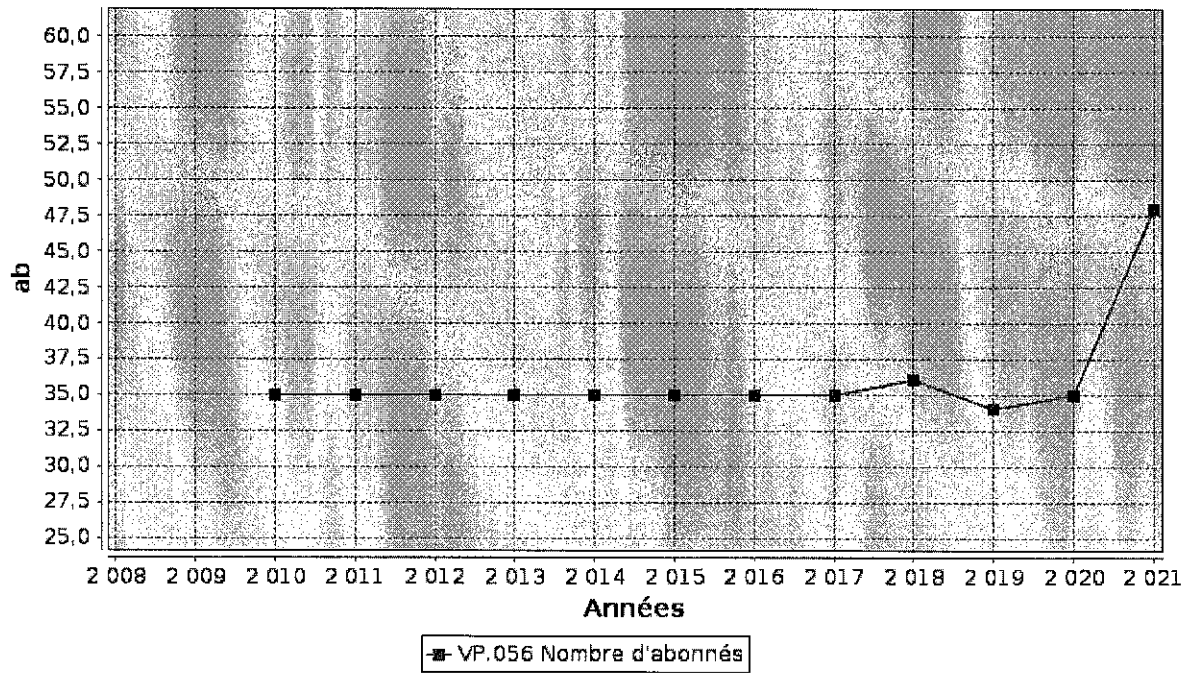
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Le Pin					
Total	**35**			**48**	**37,1%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 48.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 18,46 abonnés/km) au 31/12/2021. (13,46 abonnés/km au 31/12/2020).

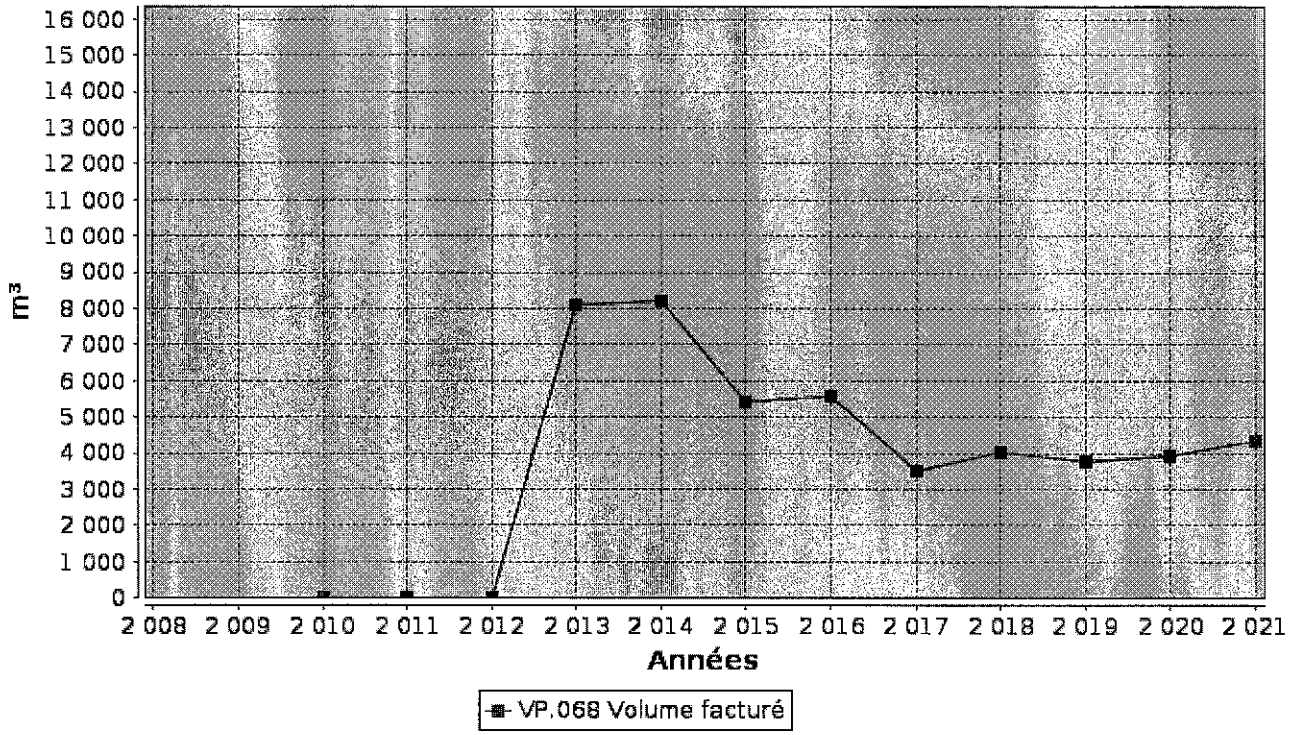
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,67 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]	3946	4357	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	3 946	4 357	10,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	0
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	0

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 2,6 km (2,6 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : épuration filtre à sable
Code Sandre de la station : 0582139V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1995
Commune d'implantation	Le Pin (82139)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	100
Nombre d'abonnés raccordés	48
Nombre d'habitants raccordés	90
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ayroux		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
épuration filtre à sable (Code Sandre : 0582139V001)		0
Total des boues produites		0

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
épuration filtre à sable (Code Sandre : 0582139V001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'égout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Gestion du collectif			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	60 €	54,55 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,5 €/m³	0,45 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	€/m³	0,45 €/m³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

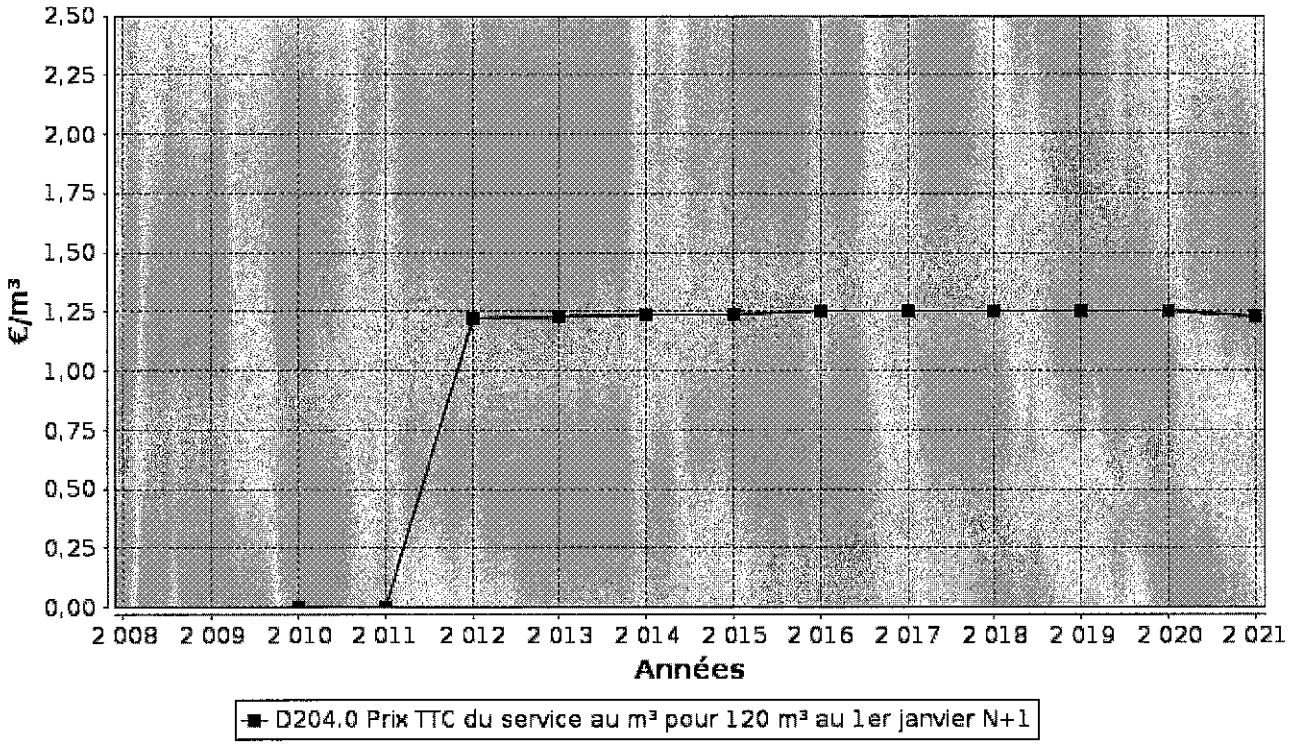
2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	Variation en %
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	60,00	54,55	-91%
Part proportionnelle	60,00	54,00	-10%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	120,00	108,55	-9,5%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	____	7,69	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	30,00	38,89	29,6%
Total	150,00	147,44	-1,7%
Prix TTC au m³	1,25	1,23	-1,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Le Pin		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		3896,73	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		3896,73	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes		3896,73	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 3 896 € (4 083 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 48 abonnés potentiels (77,78% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
épuration filtre à sable	2,80	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
épuration filtre à sable	2,80	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
épuration filtre à sable	2,80	100	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 0 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

épuration filtre à sable :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] **L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.**

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Le Pin, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

Indicateurs des prestations services	Valeur 2020	Valeur 2021

VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,6	2,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,60	2,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

1.1. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

1.2. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5 / j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	280	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.3.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		2.80

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de le Pin est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.4. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		3896,73
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.5. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		48
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre N fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 5371€

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	80	80
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,25	1,25
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	77,78%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Malause

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Malause
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Malause
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 932 habitants au 31/12/2021 (932 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

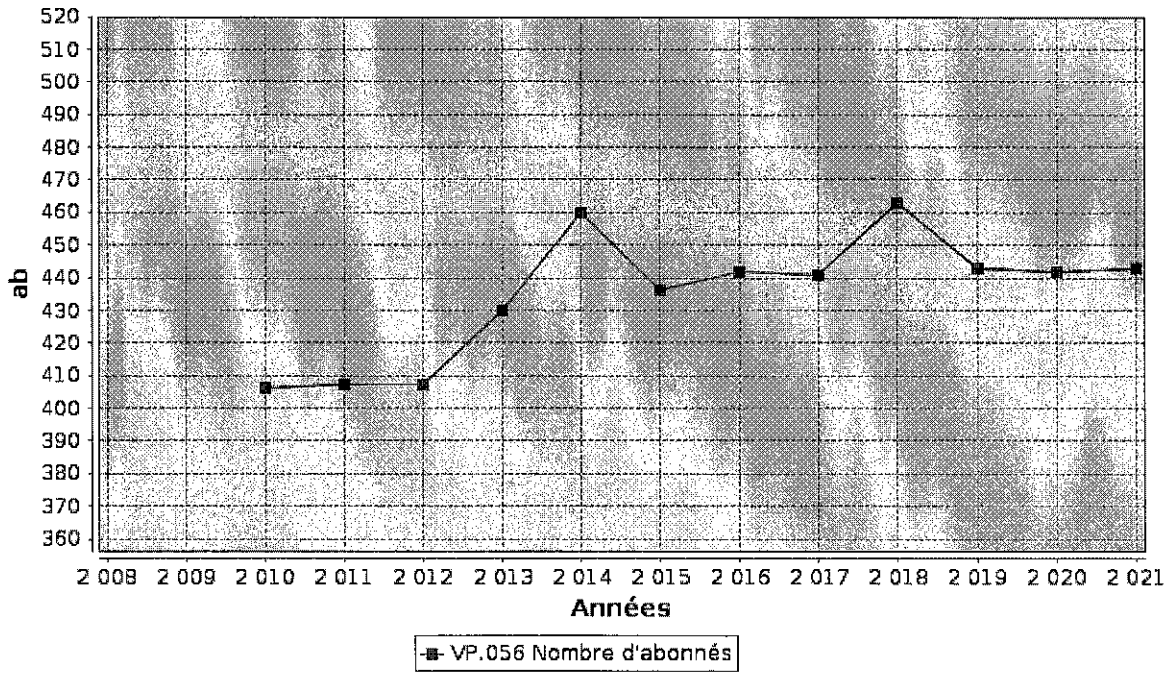
Le service public d'assainissement collectif dessert 443 abonnés au 31/12/2021 (442 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés potentiels au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Malause					
Total	442			443	0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 443.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 44,3 abonnés/km) au 31/12/2021. (44,2 abonnés/km au 31/12/2020).

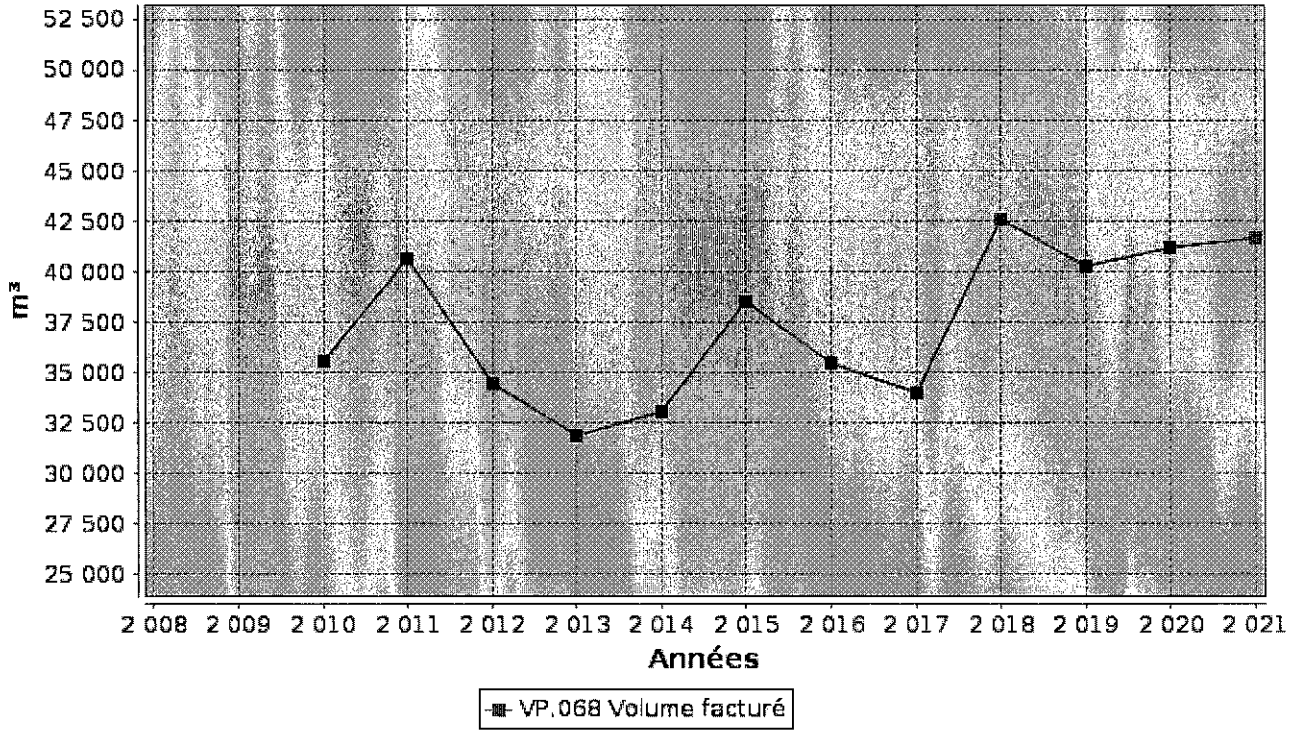
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,11 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]	41255	41650	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	41 255	41 650	1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Station d'épuration Valence d'Agen		595,62	
Total des volumes exportés		595,62	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 10 km (10 km au 31/12/2020).

[redacted] ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[redacted]	Localisation	Volume [redacted]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0582101V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1987
Commune d'implantation	Malause (82101)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	750
Nombre d'abonnés raccordés	443
Nombre d'habitants raccordés	950
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	112,5 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Rejet diffus Nom du milieu récepteur : fossé Saudèze		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	125	☐ et ☐ ou	
MES	35	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25-26/05/2022	oui	0,8	98%	7	91%	1,8	96%	2,7	76%	0,9	31%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582101V001)		9,35
Total des boues produites		**9,35**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582101V001)	9,13	9,35
Total des boues évacuées	**9,1**	**9,3**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	44,21 €	40,19 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,76 €/m³	0,96 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	0,76 €/m³	0,96 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,26 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

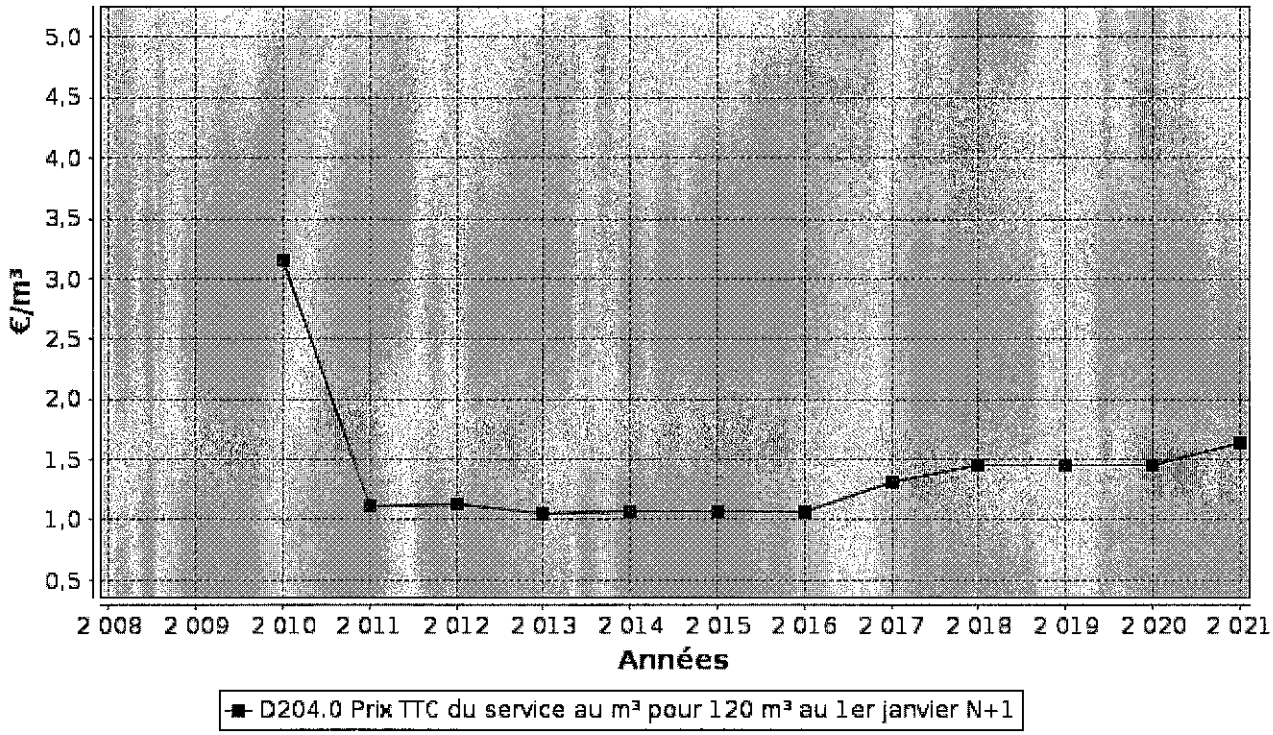
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

[illegible]	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022 au [illegible]	Variation en %
Part de la collectivité [illegible]			
Part fixe annuelle	44.21	20.19	0.1%
Part proportionnelle	91.20	115.20	26.3%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	135.41	155.39	14.8%
Part du délégataire [illegible]			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances [illegible]			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31.20	31.20	0%
VNF Rejet :	0.00	0.00	____%
Autre : _____	0.00	0.00	____%
TVA	9%	10.26	12%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	40.36	41.46	2.7%
Total [illegible]	175.77	196.85	12%
Prix TTC [illegible]	1.46	1.64	12.3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Malause		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en €
Redevance eaux usées usage domestique		54814,03	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		-219	
Total recettes de facturation		54595,03	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		0	
Total autres recettes		0	
Total des recettes		54595,03	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 54 595 € (43 470 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 443 abonnés potentiels (95,46% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (40 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (15 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution organique reçue par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	38,5	0	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 0 (0 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	38,5	0	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 0 (0 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	38,5	0	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 0 (0 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9,35

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Malause, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	10	10
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	10	10
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

1.1. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

1.2. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	38,50	0	0

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.3.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		38,50

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Malause est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.4. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		28398,79
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		54595,03
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		443
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 14494,14€

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,1521 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire		Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	932	932
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,1	9,3
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,46	1,64
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,46%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0,1521	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Mansonville

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o **communal**
þ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Mansonville
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Mansonville
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 215 habitants au 31/12/2021 (215 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

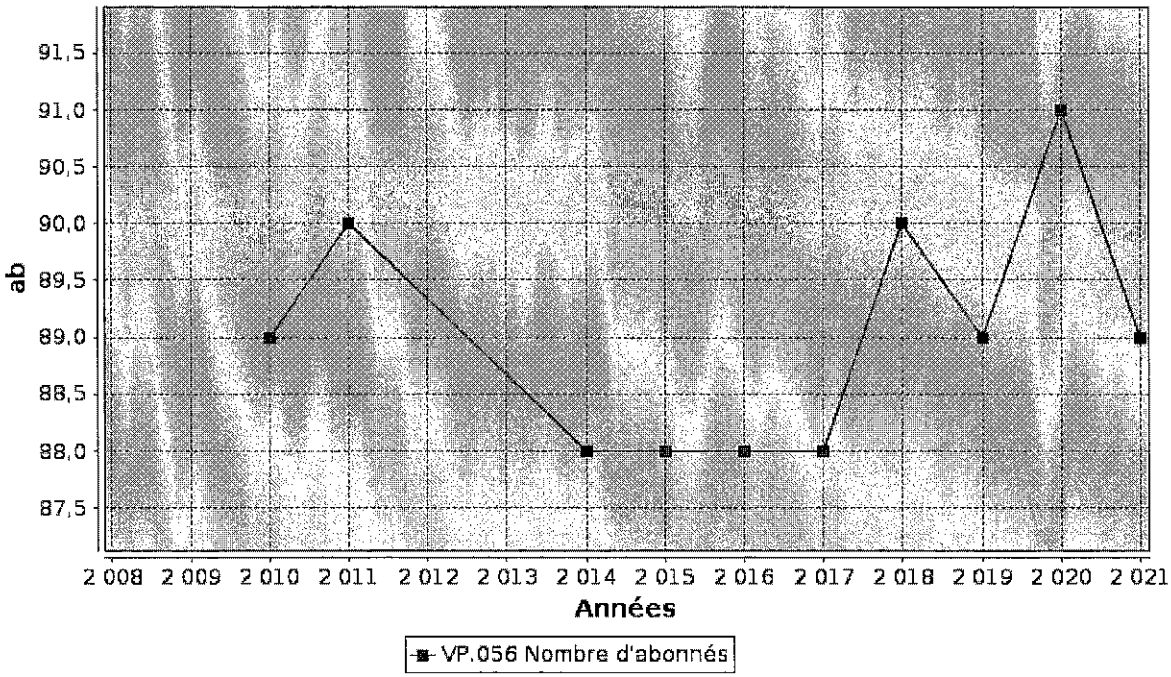
Le service public d'assainissement collectif dessert 89 abonnés au 31/12/2021 (91 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés potentiels au 31/12/2021	Nombre total d'habitants au 31/12/2021	Variation en %
Mansonville					
Total	91			89	-2,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 89.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 35,6 abonnés/km) au 31/12/2021. (36,4 abonnés/km au 31/12/2020).

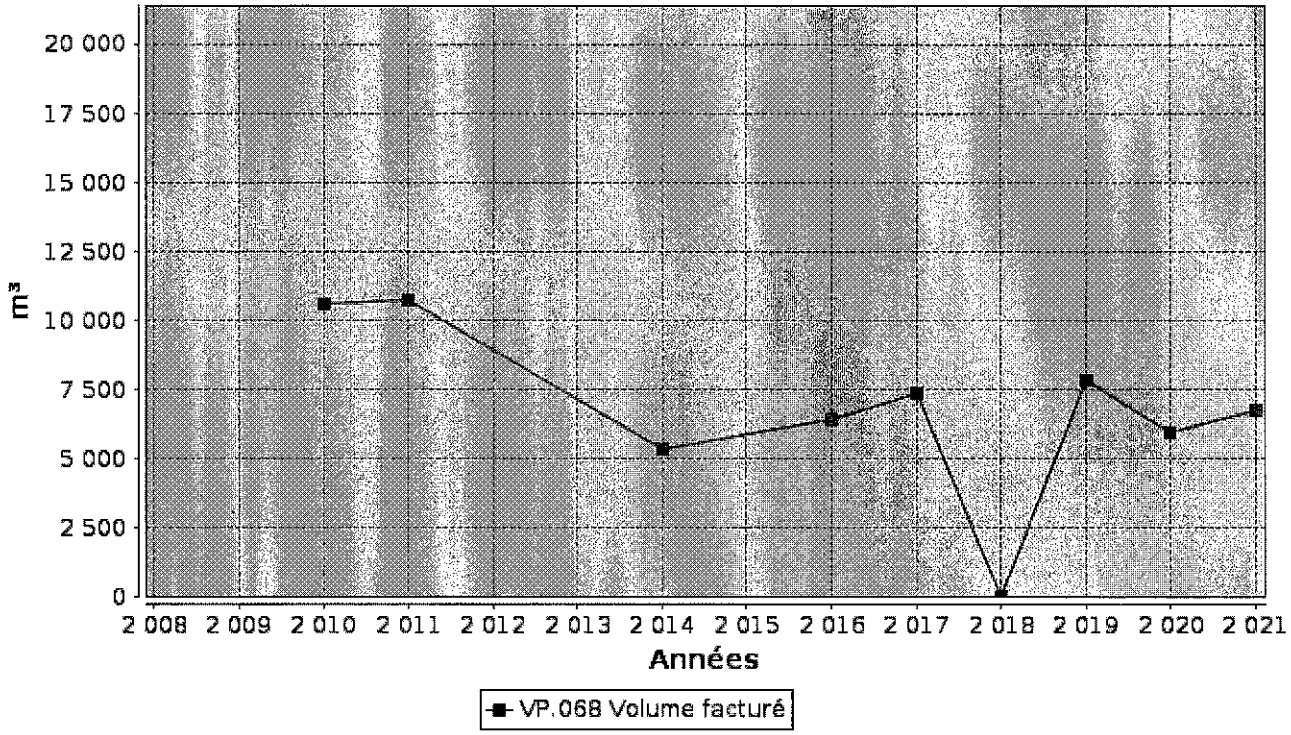
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,36 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[1]		6749	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	5 971	6 749	13%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 2,5 km (2,5 km au 31/12/2020).

[redacted] ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[redacted]	[redacted]	[redacted]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Mansonville
Code Sandre de la station : 0582102V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	28/02/2010
Commune d'implantation	Mansonville (82102)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	350
Nombre d'abonnés raccordés	89
Nombre d'habitants raccordés	210
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	53 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Arrats		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/08/2021	oui	2,2		37		11		42,8		9	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Mansonville (Code Sandre : 0582102V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Mansonville (Code Sandre : 0582102V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).
Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Taxes		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	50 €	45,45 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1 €/m³	0,91 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

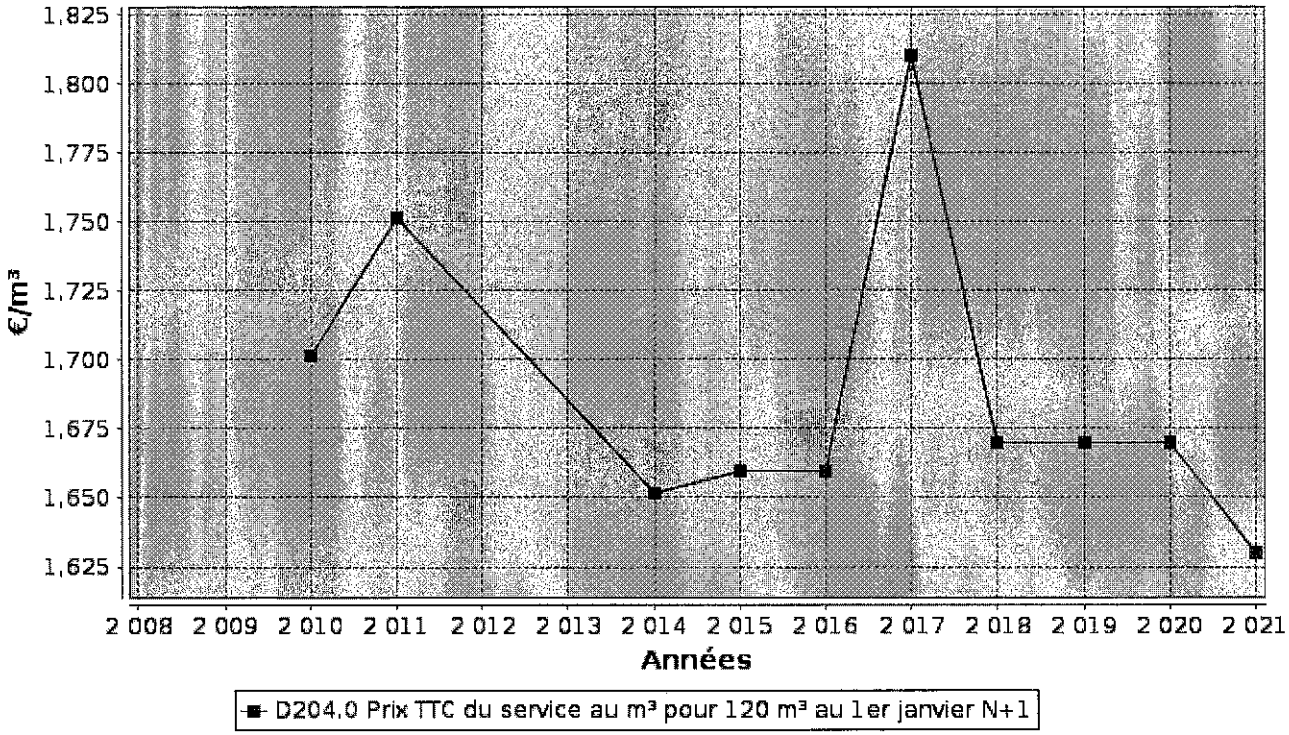
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part fixe annuelle	50,00	45,45	-9%
Part proportionnelle	120,00	109,20	-9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	170,00	154,65	-9%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	0,00	0,00	%
Autre : _____	0,00	0,00	%
TVA		10,22	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	30,00	41,42	38,1%
Total	200,00	196,07	-2%
Prix TTC au m³	1,67	1,63	-2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Collectivité	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Mansonville		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		9894,84	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		12,09	
Total recettes de facturation		9882,75	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		86,36	
Total autres recettes		86,36	
Total des recettes		9882,75	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 9 894 € (10 272 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 89 abonnés potentiels (94,79% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (50 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution organique reçue par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Mansonville	5,50	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Mansonville	5,50	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Mansonville	5,50	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Mansonville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est [redacted]% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Mansonville, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,50	2,50
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,50	2,50
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

1.1. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

1.2. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/J exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	5,50	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.3.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		10

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Mansonville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.4. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		1014473
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		86,70
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		12

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		9882,75
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		89
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		176 758,92	141 447,73
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		1781,29
	en intérêts		372,91

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 141 447,73 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	215	215
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,67	1,63
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,79%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Montjoi Nord et Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 21
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 21
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 22
   4.2. État de la dette du service 22
   4.3. Amortissements 22
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 22
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Montjoi
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Montjoi
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 80 habitants au 31/12/2021 (25 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

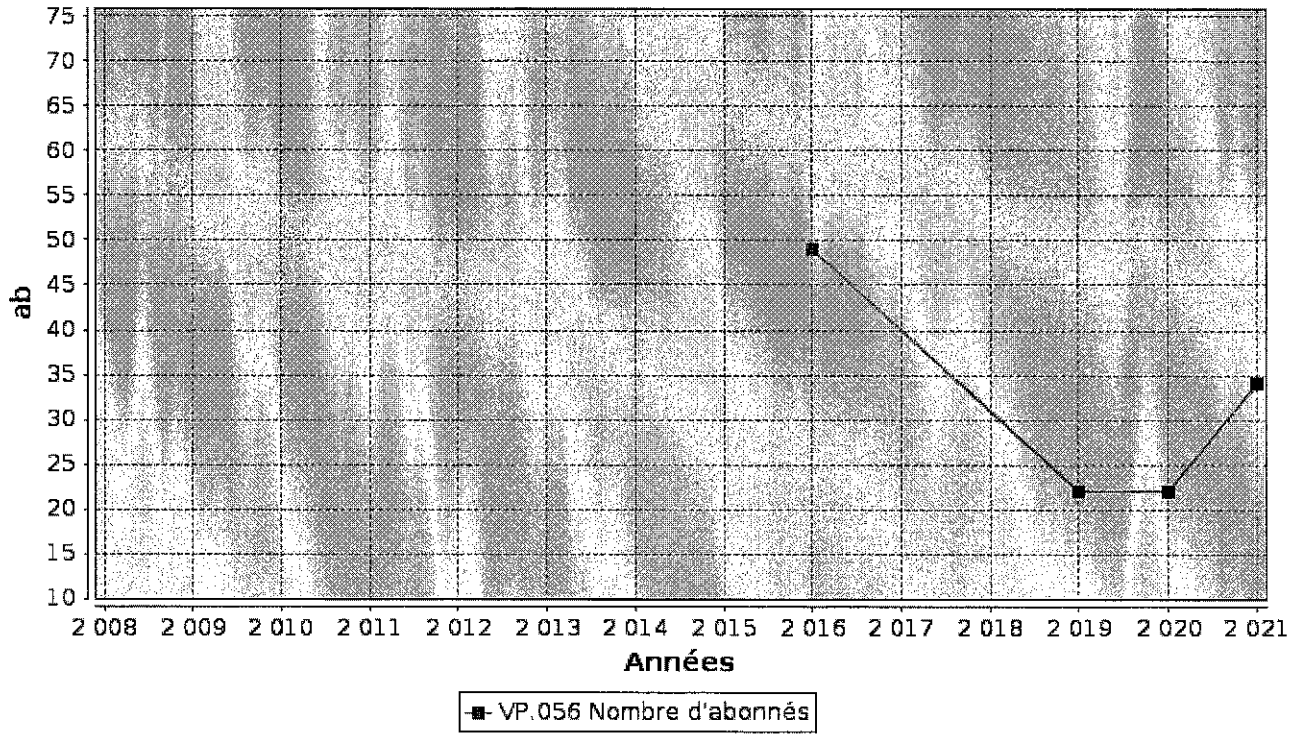
Le service public d'assainissement collectif dessert 34 abonnés au 31/12/2021 (22 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Montjoi					
Total	22			34	54,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 34.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 21,25 abonnés/km) au 31/12/2021. (13,75 abonnés/km au 31/12/2020).

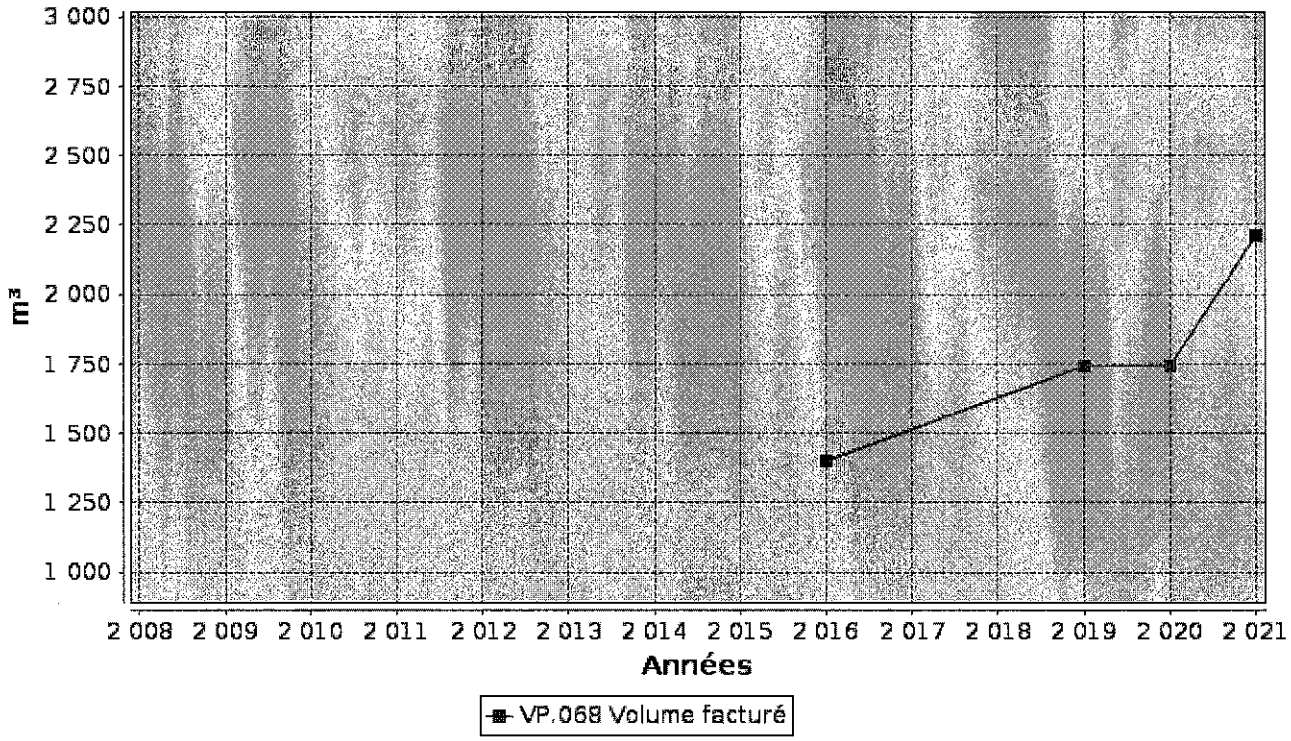
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,35 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,14 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		2212	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	1 746	2 212	26,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
		0	
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
		0	
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1.6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1.6 km (1.6 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration "sud"
Code Sandre de la station : 0582130V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Montjoi (82130)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	40
Nombre d'abonnés raccordés	4
Nombre d'habitants raccordés	10
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	6 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Séoune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration "nord"
Code Sandre de la station : 0582130V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Montjoi (82130)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	80
Nombre d'abonnés raccordés	30
Nombre d'habitants raccordés	60
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	18,75 m^3/jour

Prescriptions du rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Rejet diffus Nom du milieu récepteur : Ru de montjoi		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0582130V002)		0
Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0582130V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0582130V002)	0	0
Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0582130V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	22,87 €	20,79 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,15 €/m³	0,14 €/m³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,26 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

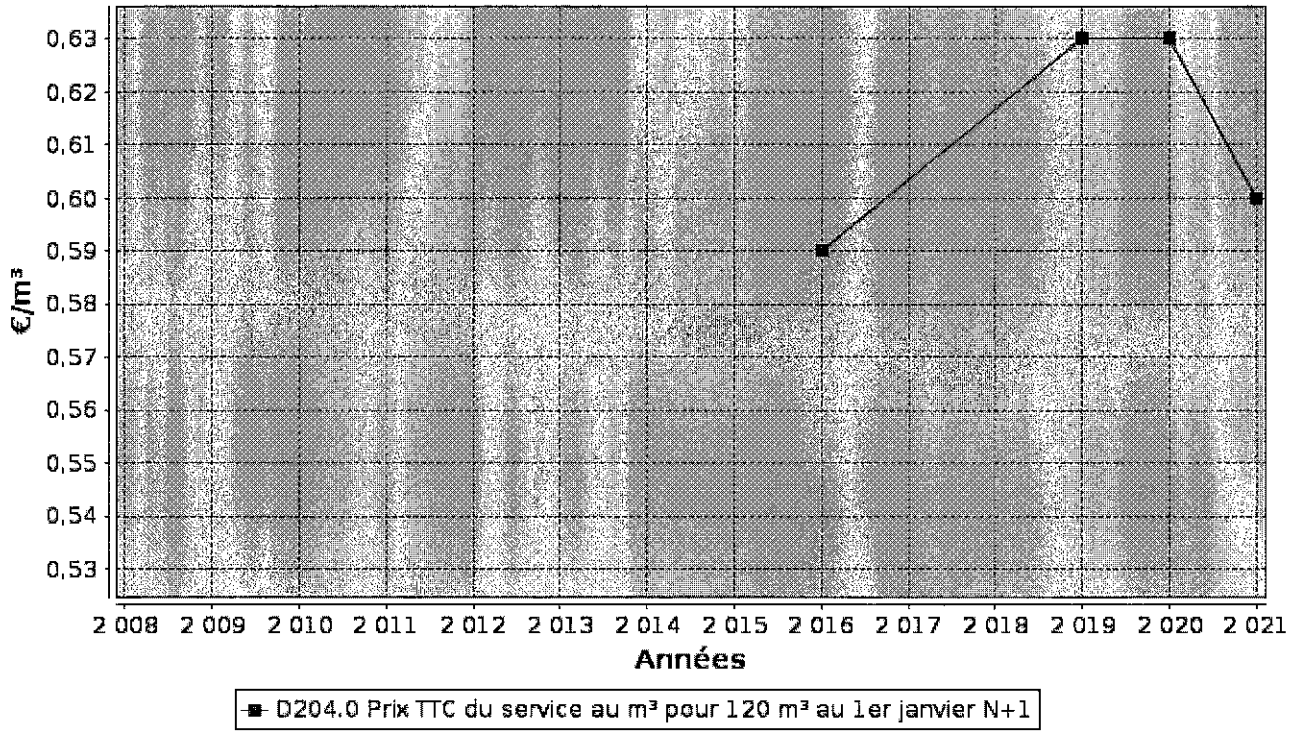
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22,87	20,79	-9,1%
Part proportionnelle	18,00	16,80	-6,7%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	40,87	37,59	-8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,20	31,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	3,96	3,78	-4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	35,16	34,98	0,5%
Total	76,03	72,57	
Prix TTC au m³	0,63	0,60	-4,8%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Montjoi		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		132,88	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		21,72	
Total recettes de facturation		1301,16	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		86,36	
Total autres recettes		86,36	
Total des recettes		1387,52	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 301 € (1 598 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 34 abonnés potentiels (56,41% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "sud"	1,80	100	100
Station d'épuration "nord"	3,30	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "sud"	1,80	100	100
Station d'épuration "nord"	3,30	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "sud"	1,80	100	100
Station d'épuration "nord"	3,30	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration "sud" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration "nord" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Montjoi, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3. 8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,6	1,6
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.

Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,60	1,60
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

. Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

. Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (en kg DBO5/j) - 2e exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "sud"	180	100	100
Station d'épuration "nord"	330	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 nord	3,30	3,30
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 sud	1,80	1,80

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Montjoi est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.12 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		1301.16
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.13 Taux de réclamations (P258.1)

. *Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.*

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		34
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [redacted] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25	80
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	0,63	0,6
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	56,41%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Perville

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Perville
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Perville
- Existence d'une CCSPL : o Oui þ Non
- Existence d'un zonage : ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 60 habitants au 31/12/2021 (51 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

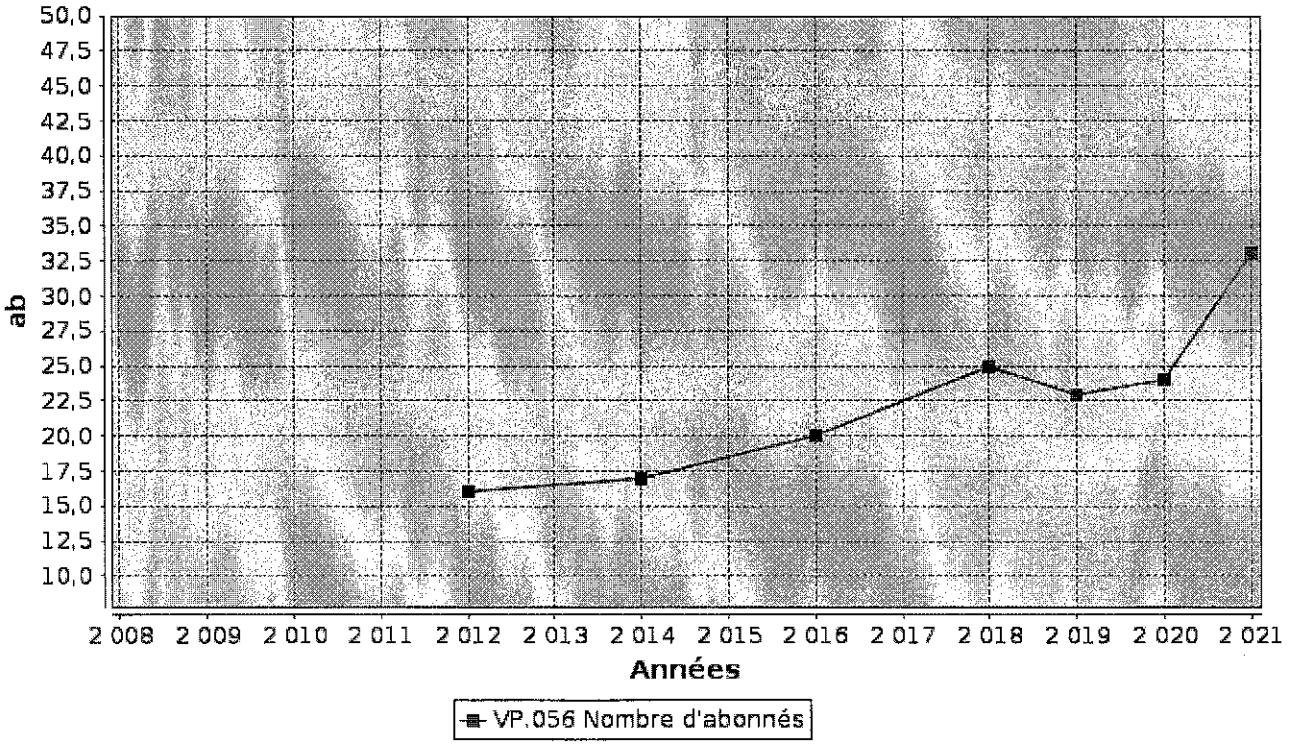
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 33 abonnés au 31/12/2021 (24 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Perville					
Total	**24**			**33**	**37,5%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 33.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 12,84 abonnés/km) au 31/12/2021. (9,34 abonnés/km au 31/12/2020).

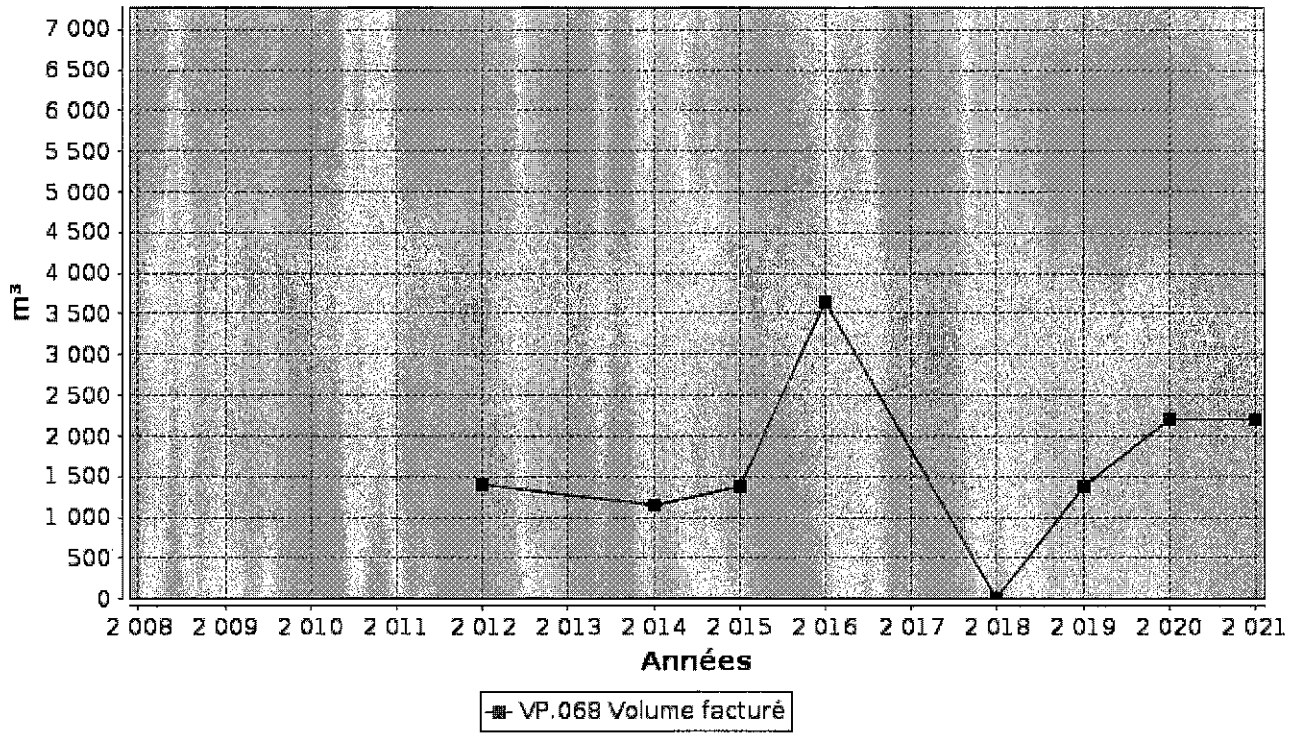
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,82 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,12 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		2211	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	2 196	2 211	0,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés depuis...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,57 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 2,57 km (2,57 km au 31/12/2020).

aucun des ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type	Désignation	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : épuration filtre à sable
Code Sandre de la station : 0582138V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Perville (82138)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	100
Nombre d'abonnés raccordés	33
Nombre d'habitants raccordés	60
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m^3 / jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Nèguevielle		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges traitées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
épuration filtre à sable (Code Sandre : 0582138V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
épuration filtre à sable (Code Sandre : 0582138V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

20 pt

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
	Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	68,11 €	34,65 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,38 €/m³	0,35 €/m³
Autre :		€	€
	Taxes et redevances		
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,26 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

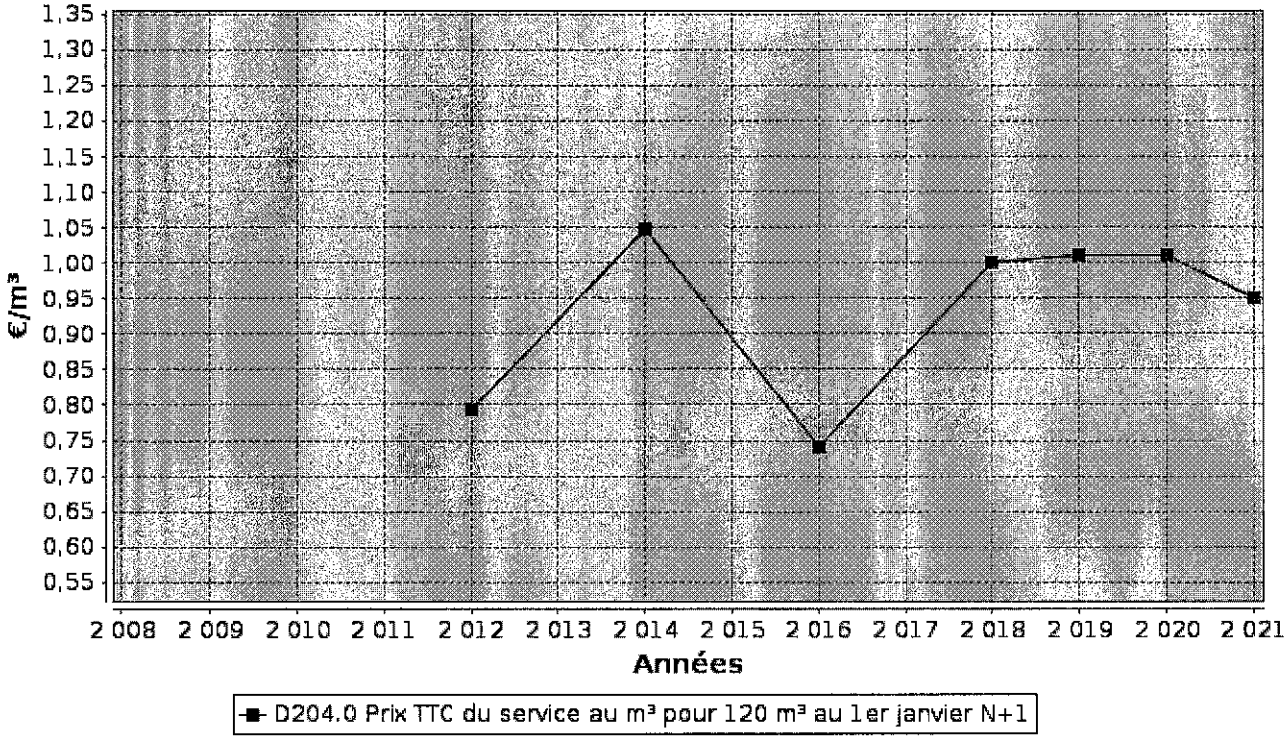
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

[illegible]	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	38,11	34,65	-9,1%
Part proportionnelle	45,60	42,00	-7,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	83,71	76,65	-8,4%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle			___%
Part proportionnelle			___%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			___%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,20	31,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	6,32	5,93	-6,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	37,52	37,13	-1%
Total	121,23	113,78	-6,2%
Prix TTC au m³	1,01	0,95	-5,9%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Perville		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		1721,04	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements		0	
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		1721,04	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		0	
Total autres recettes		0	
Total des recettes		1721,04	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1721 € (1 930 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 33 abonnés potentiels (85,71% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution organique collectée en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
épuration filtre à sable	3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
épuration filtre à sable	3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
épuration filtre à sable	3	100	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 0 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

épuration filtre à sable :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Perville, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

	Valeur 2020	Valeur 2021
Nombre de points noirs		

VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,57	2,57
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	2,57	2,57
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	3	100	0

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		3

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Perville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		882,81
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		1721.04
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.3. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		33
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 28553 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets étudiés	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de la part du délégataire (€)

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	51	60
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,01	0,95
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85,71%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Pommevic

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Pommevic
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
Et à la demande des propriétaires :	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Pommevic
- Existence d'une CCSPL — o Oui — þ Non
- Existence d'un zonage — ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service — ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 365 habitants au 31/12/2021 (365 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

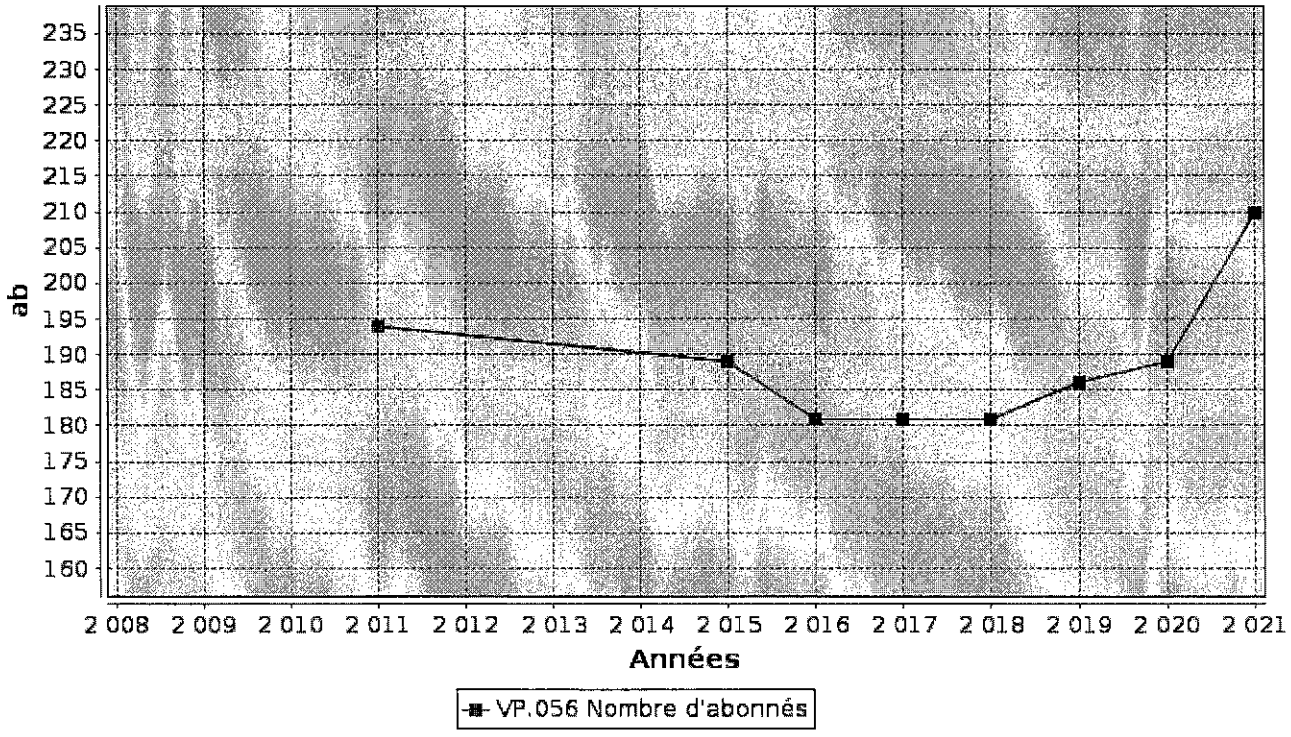
Le service public d'assainissement collectif dessert 210 abonnés au 31/12/2021 (189 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Pommevic					
Total	189			210	11,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 210.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,55 abonnés/km) au 31/12/2021. (49,09 abonnés/km au 31/12/2020).

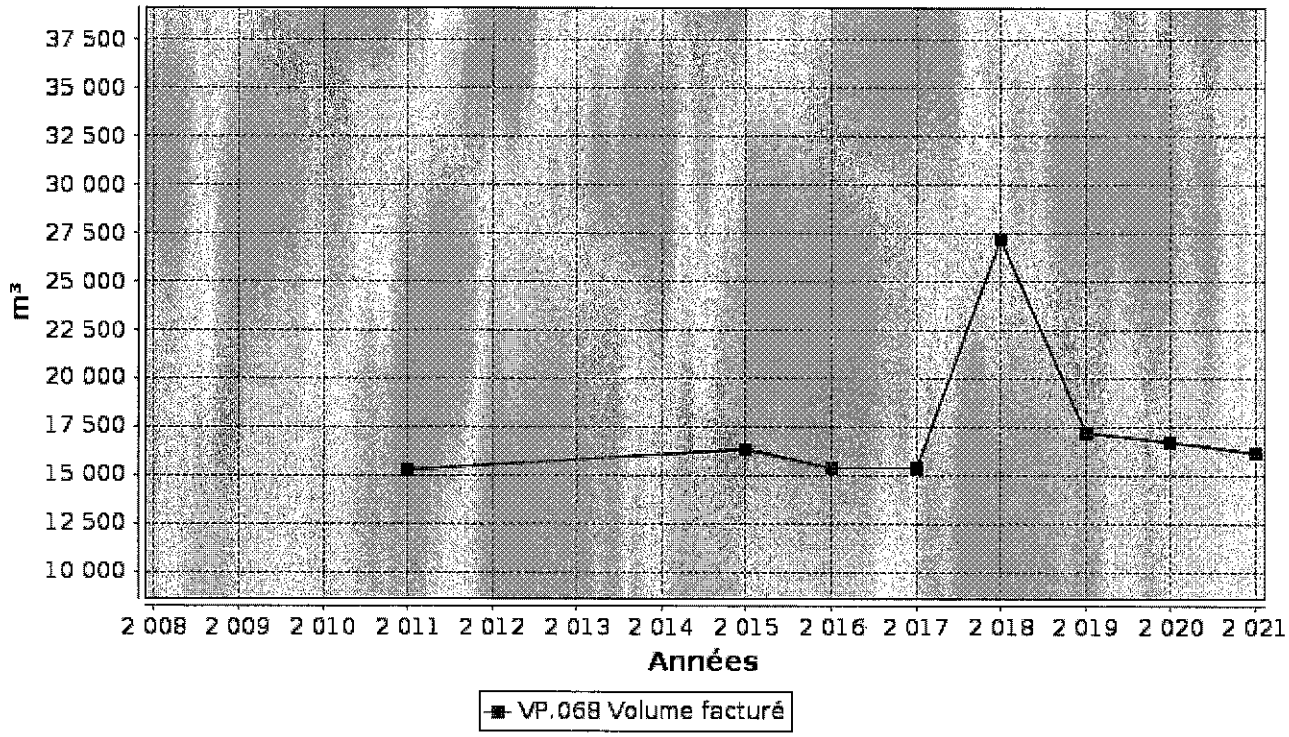
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,93 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[1]		16 119	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	16 757	16 119	-3,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 3,85 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 3,85 km (3,85 km au 31/12/2020).

[redacted] ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[redacted]	[redacted]	[redacted]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Épuration
Code Sandre de la station : 0582141V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/09/2013
Commune d'implantation	Pommevic (82141)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	600
Nombre d'abonnés raccordés	210
Nombre d'habitants raccordés	450
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	108 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Cours d'eau Nom du milieu récepteur : Badanclau		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	125	☐ et ☐ ou	
MES	35	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25-26/05/2022	oui	0,3	98%	3	91%	0,5	96%	2,5	34%	0,2	53%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Épuration (Code Sandre : 0582141V002)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Épuration (Code Sandre : 0582141V002)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	25 €	22,73 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,5 €/m³	0,45 €/m³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	___ €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	___ €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

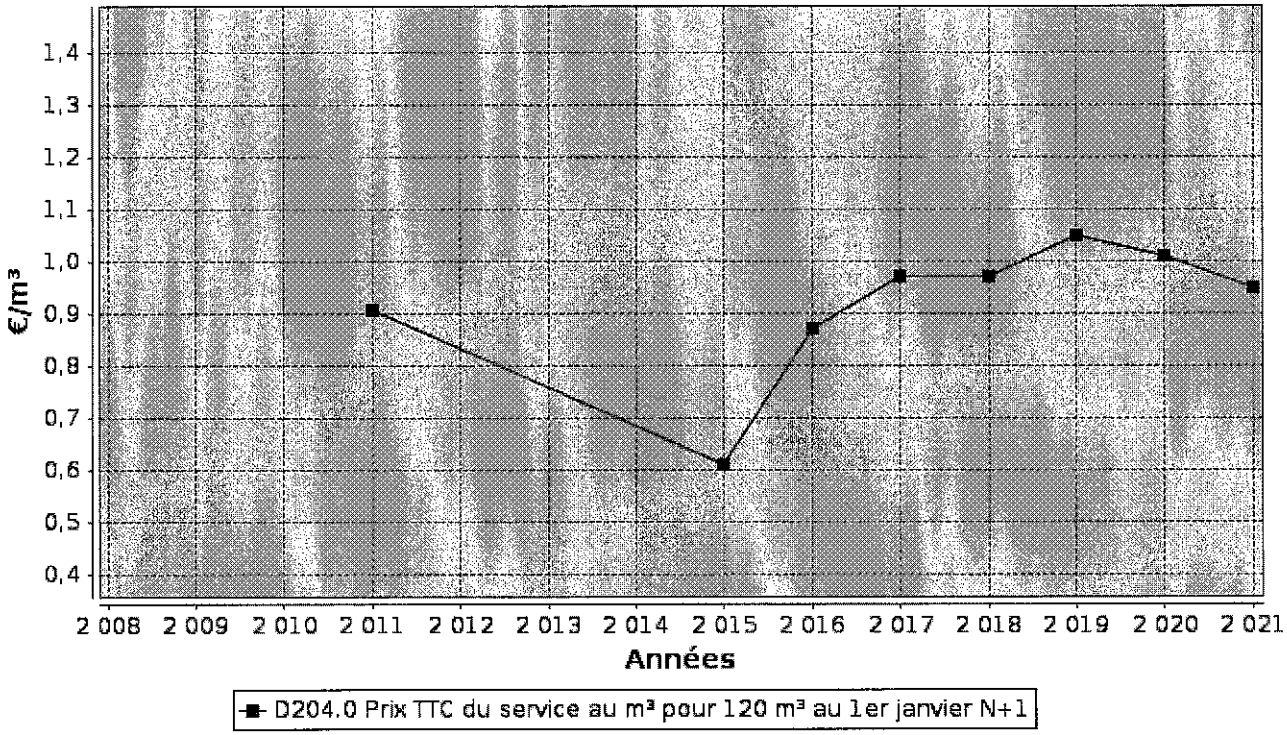
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	22,73	-9,1%
Part proportionnelle	60,00	54,00	-10%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	85,00	76,73	-9,7%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____ %
Part proportionnelle	____	____	____ %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____ %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	31,20	-13,3%
VNF Rejet :	____	0,00	____ %
Autre : _____	____	0,00	____ %
TVA	____	5,94	____ %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	36,00	37,14	3,2%
Total	121,00	[illegible]	-5,9%
Prix TTC au m³	1,01	[illegible]	-5,9%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Pommevic		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		1083,18	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		106,42	
Total recettes de facturation		10976,76	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		86,36	
Total autres recettes		86,36	
Total des recettes		11063,12	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 10 976 € (____ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 210 abonnés potentiels (____% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 60 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (____ pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Épuration	15.20	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Épuration	15.20	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Épuration	15.20	0	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (0 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ____% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Pommevic, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	3,85	3,85
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	3,85	3,85
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par l'ensemble de traitement des eaux usées en kg/j DBO5 / l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	15,20	100	0

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		15,20

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Perville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		65425.04
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		90.68
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		10976.76
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.3. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		210
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	----	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		76 279,11	65 425,04
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		11758,07
	en intérêts		1328,53

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 0 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
- L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0082 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	365	365
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,01	0,95
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	____	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0,0082	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Saint Antoine

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Saint-Antoine (32)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Antoine
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 100 habitants au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).

1.4. *Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

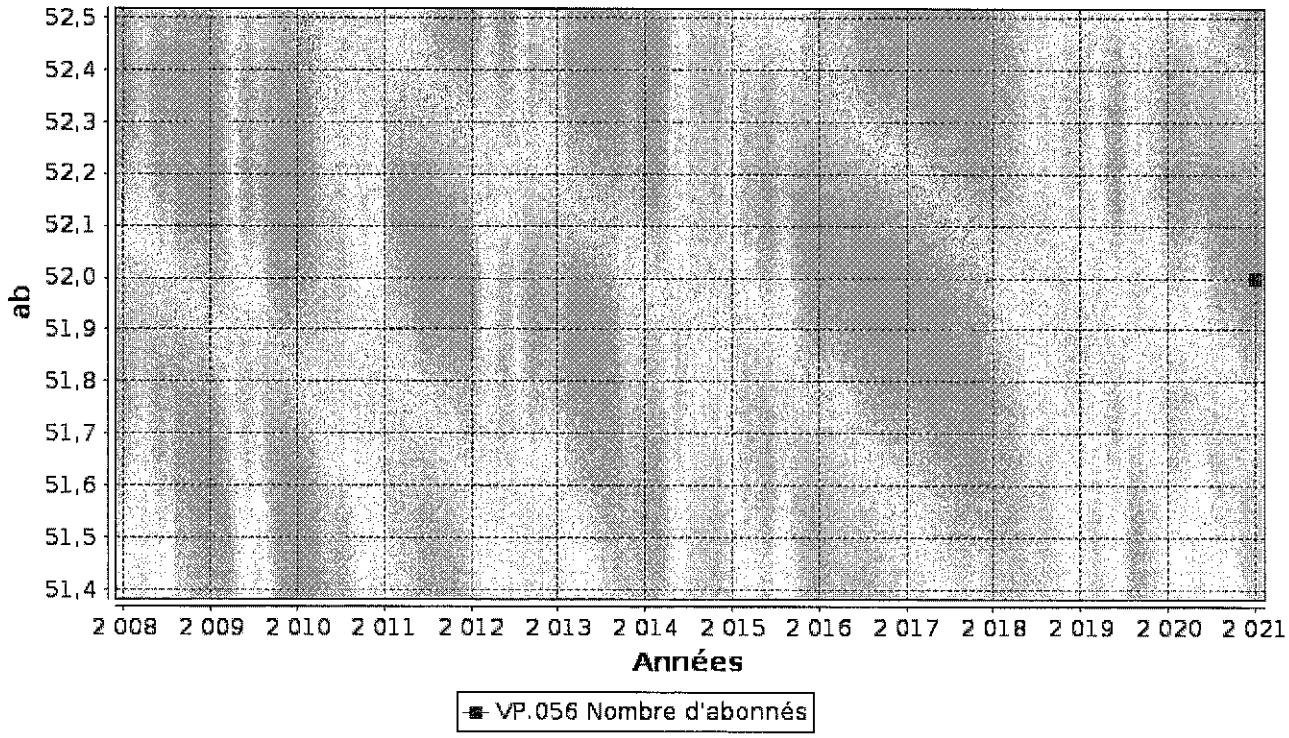
Le service public d'assainissement collectif dessert 52 abonnés au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Saint-Antoine					
Total	____			52	____%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 52.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,49 abonnés/km) au 31/12/2021. (____ abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2021. (____ habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[1]		Inconnu	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	____	____	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 101 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 101 km (____ km au 31/12/2020).

aucun des ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Nombre d'équipements	Volume de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de SAINT-ANTOINE
Code Sandre de la station : 0532358V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2004
Commune d'implantation	Saint-Antoine (32358)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	100
Nombre d'abonnés raccordés	52
Nombre d'habitants raccordés	200
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau des Carpes puis l'Arrats		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de SAINT-ANTOINE (Code Sandre : 0532358V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de SAINT-ANTOINE (Code Sandre : 0532358V001)	----	0
Total des boues évacuées	----	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	____ €	80 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	____ €/m³	0,1 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	____ %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	____ €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

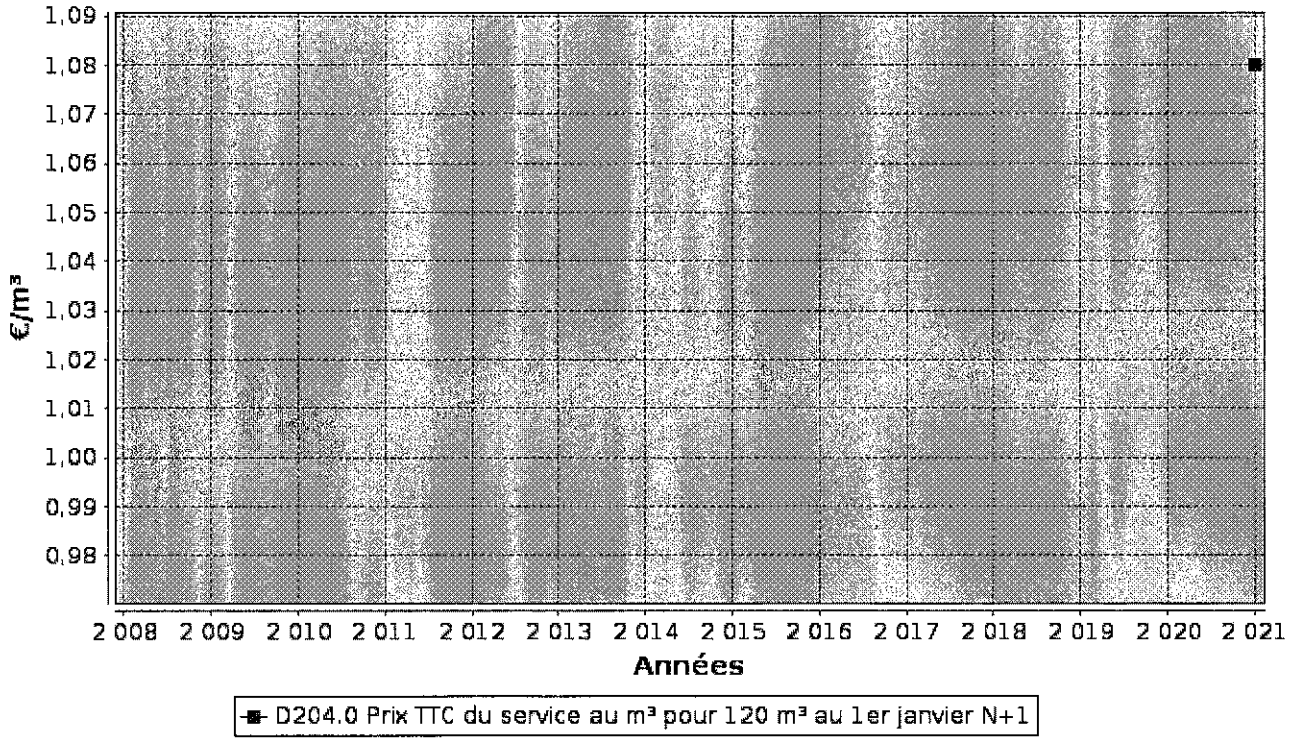
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Service type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle		80.00	%
Part proportionnelle		12.00	%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité		92.00	%
Part du délégataire ou autres charges			
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		31.20	%
VNF Rejet :		0.00	%
Autre : _____		0.00	%
TVA		6.78	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		37.98	%
Total		129.98	
Prix TTC au m³		1.08	

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Saint-Antoine		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

[redacted]

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		4368,01	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		4368,01	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		25908	
Total autres recettes		25908	
Total des recettes		462709	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 4 368 € (____ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 52 abonnés potentiels (____% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**0**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 0 pour l'exercice 2021 (____ pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution organique reçue par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de SAINT-ANTOINE	4,5	----	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (____ en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de SAINT-ANTOINE	4,5	----	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (____ en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de SAINT-ANTOINE	4,5	----	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (____ en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de SAINT-ANTOINE :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ____% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Saint Antoine, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,01	1,01
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,01	1,01
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	4,5	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		4,5

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Perville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		44904.49
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		4368.01
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.3. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		52
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	----	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		----	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 0 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Nature du projet	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (____ €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	----	100
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	----	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	----	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	----	1,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	----	0
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	----	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Saint Clair

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est gérè au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Saint-Clair
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Clair
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 40 habitants au 31/12/2021 (29 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

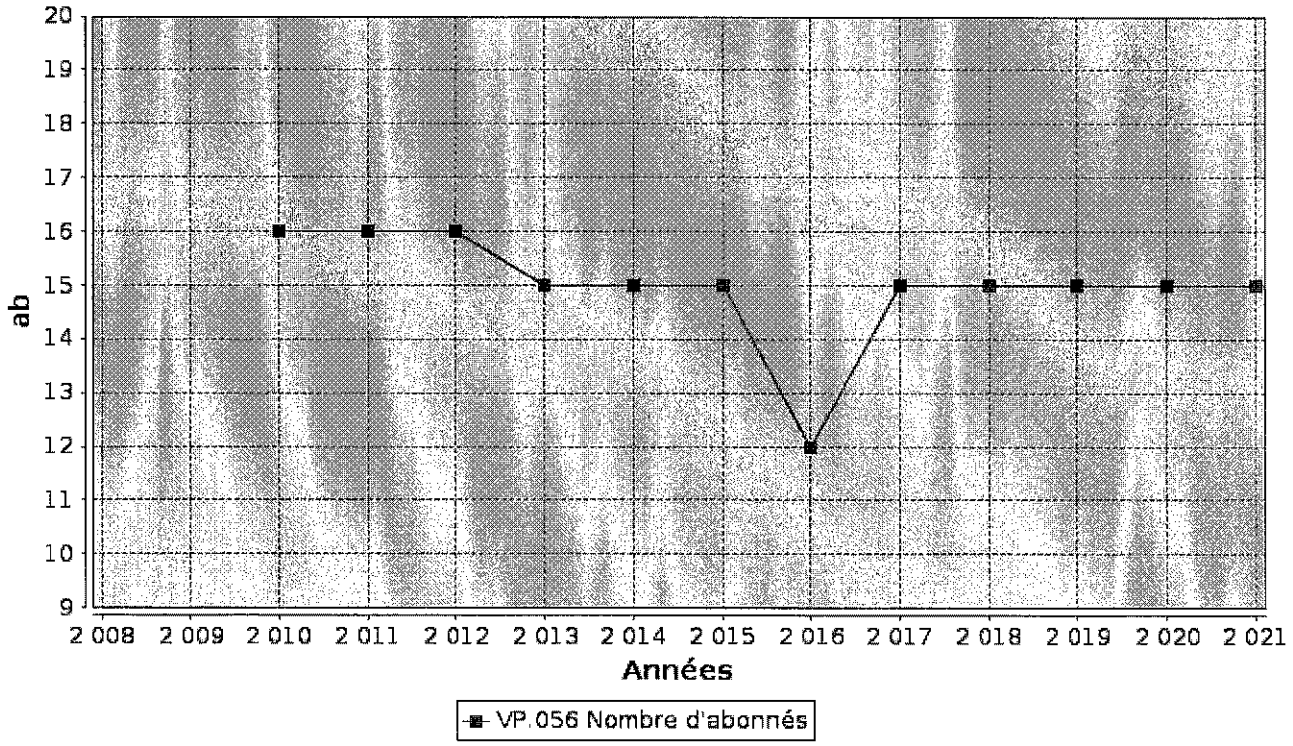
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 15 abonnés au 31/12/2021 (15 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Saint-Clair					
Total	15			15	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15.

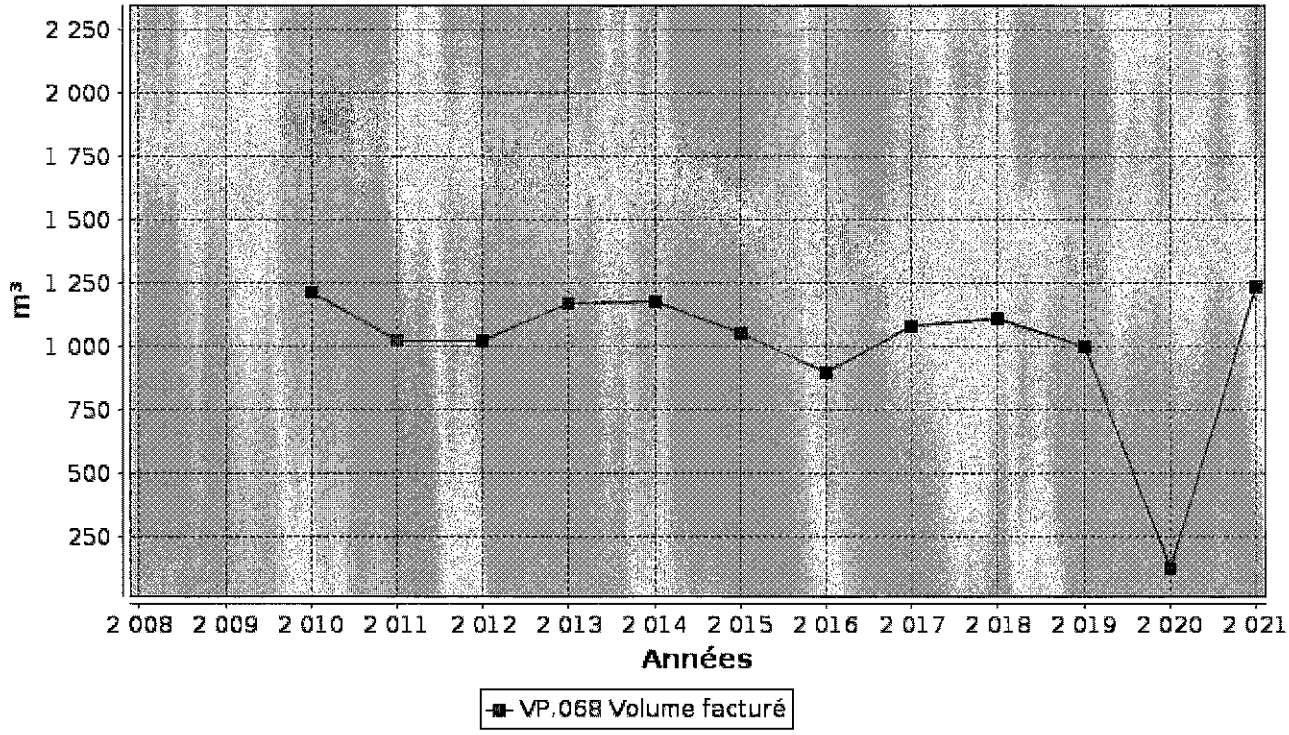
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 15 abonnés/km) au 31/12/2021. (15 abonnés/km au 31/12/2020).
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,67 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,93 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		1239	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	125	1239	891,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1 km (1 km au 31/12/2020).

[redacted] ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[redacted]	[redacted]	Volu[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration station SAINT CLAIR
Code Sandre de la station : 0582160V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1999
Commune d'implantation	Saint-Clair (82160)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	50
Nombre d'abonnés raccordés	15
Nombre d'habitants raccordés	40
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Saint-Clair		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☐ ou	
DCO	200	☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration station SAINT CLAIR (Code Sandre : 0582160V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration station SAINT CLAIR (Code Sandre : 0582160V001)	0,15	0
Total des boues évacuées	**0,1**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	65 €	59,09 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1 €/m³	0,91 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

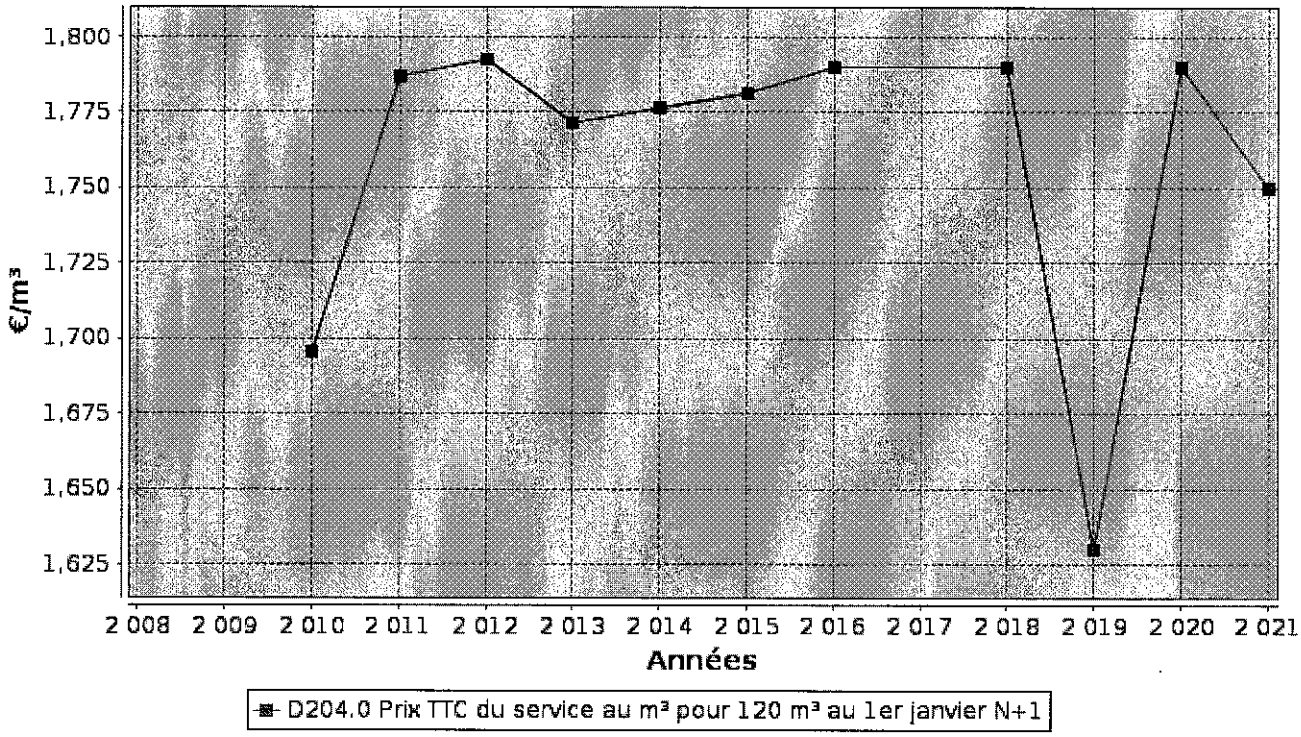
2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part du délégant			
Part fixe annuelle	65,00	59,09	-9,1%
Part proportionnelle	120,00	109,20	-9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	185,00	168,29	-9%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	0,00	0,00	%
Autre : _____	0,00	0,00	%
TVA	____	10,97	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		42,17	%
Total	____	210,46	____%
Prix TTC au m³	1,79	1,75	-2,2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Communes	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Saint-Clair		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

[redacted]

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		1626.69	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		1626.69	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		0	
Total autres recettes		0	
Total des recettes		1626.69	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1626 € (2 029 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 15 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (45 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (30 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration station SAINT CLAIR	1,2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration station SAINT CLAIR	1,2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration station SAINT CLAIR	1,2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration station SAINT CLAIR :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Saint Clair, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1	1
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1	1
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	120	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
	Pollution collectée estimée en DBO5		120

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Saint Clair est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.1. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		1626.69
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

1.2.

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.3. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		15
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [redacted] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 3814 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n' a reçu aucune demande d'abandon de créance et n'en a accordé aucune.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	29	40
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,1	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,79	1,75
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	___%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Saint Loup

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Saint-Loup
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Loup
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

I

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 259 habitants au 31/12/2021 (259 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

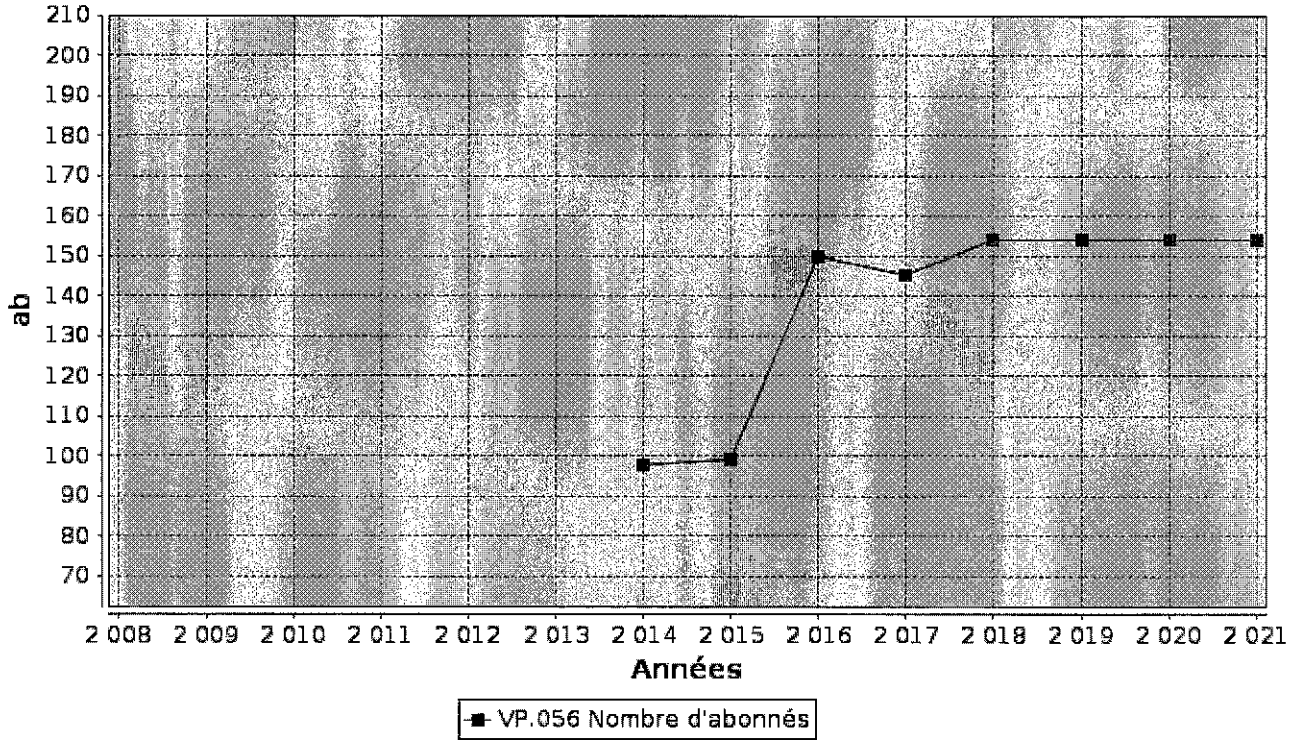
Le service public d'assainissement collectif dessert 154 abonnés au 31/12/2021 (154 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés assimilés au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Saint-Loup					
Total	154			154	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 154.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,14 abonnés/km) au 31/12/2021. (43,14 abonnés/km au 31/12/2020).

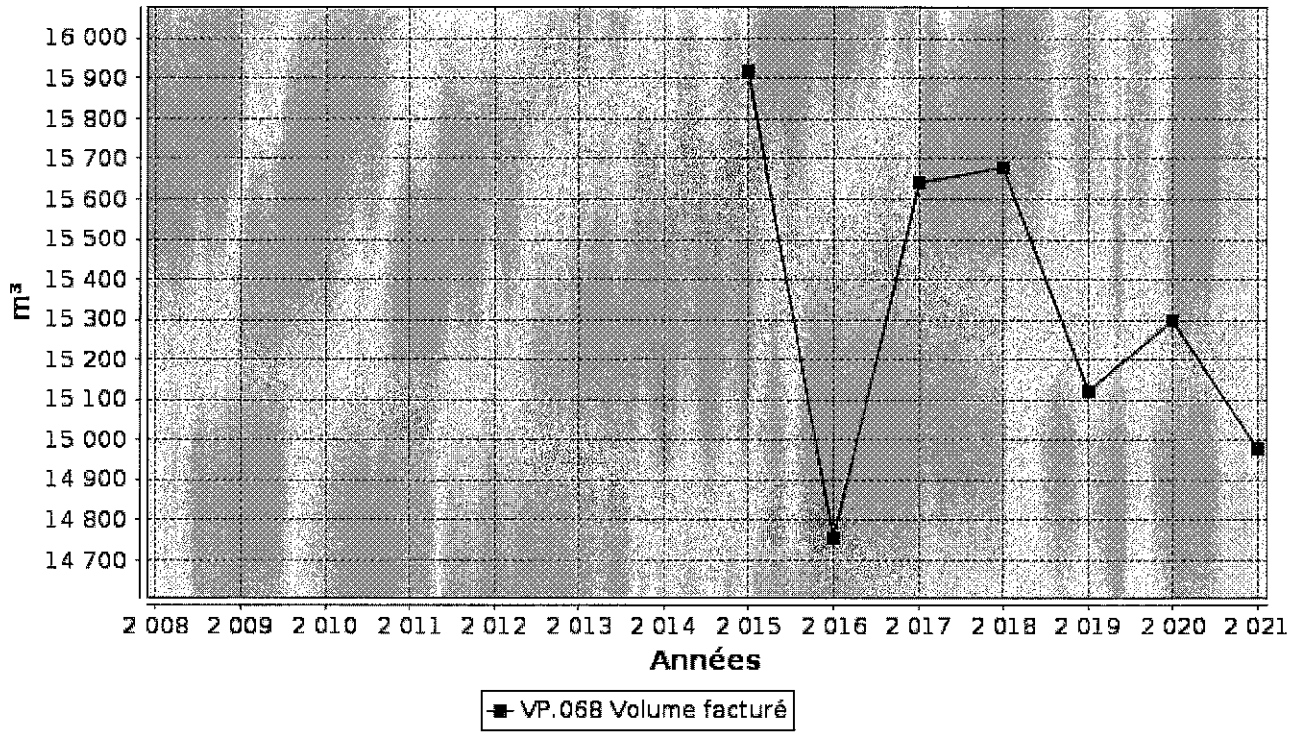
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,68 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,68 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		14978	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	15 300	**14 978**	**-2,1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 3,57 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 3,57 km (3,57 km au 31/12/2020).

Aucun des ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration sans nom
Code Sandre de la station : 0582165V001

Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1983
Commune d'implantation	Saint-Loup (82165)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	330
Nombre d'abonnés raccordés	154
Nombre d'habitants raccordés	259
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	60 m^3/Jour

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Arrats

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES	150	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4-5/11/2020	oui	0,1	99%	1,8	95%	0,6	95%	0,2	97%	0,1	81%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration sans nom (Code Sandre : 0582165V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration sans nom (Code Sandre : 0582165V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	15,33 €	15,33 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1 €/m³	1 €/m³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

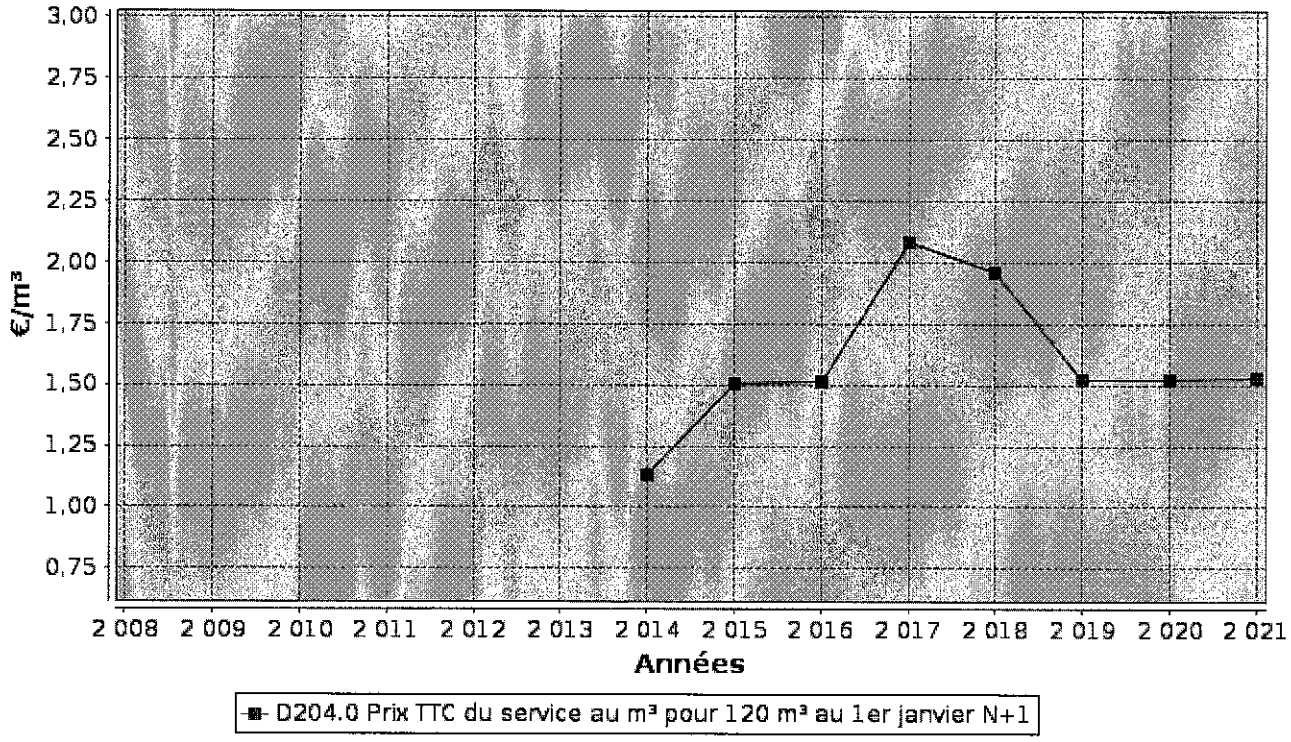
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,33	15,33	0%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	135,33	135,33	0%
Part du délégataire			
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	0,00	0,00	%
Autre : _____	0,00	0,00	%
TVA	16,53	16,65	0,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	46,53	47,85	2,8%
Total	181,86	183,18	0,7%
Prix TTC au m³	1,52	1,53	0,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Saint-Loup		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

[redacted]

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de la recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		17290,15	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		17290,15	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		86,36	
Total autres recettes		86,36	
Total des recettes		17376,51	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 17 290 € (17 715 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 154 abonnés potentiels (93,33% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration st loup	11.3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration st loup	11.3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration st loup	11.3	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration sans nom :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de St Loup, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	3,57	3,57
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	3,57	3,57
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5 au cours de l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration st loup	11,30	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		11,30

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Perville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		35523,12
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		17290,15
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.3. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		154
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	2 831
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		35 523,12	35 523,12
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		8462,46
	en intérêts		857,72

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 11584,51 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de la part des abonnés en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance et n'en a accordé aucune.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0193 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	259	259
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,52	1,53
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,33%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0,0193	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Saint Michel

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
   1.1. Présentation du territoire desservi....4
   1.2. Mode de gestion du service....5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)....5
   1.4. Nombre d'abonnés....5
   1.5. Volumes facturés....6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents....6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert....7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées....8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)....9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration....9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration....9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service....10
   2.1. Modalités de tarification....10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)....11-12
   2.3. Recettes....13
3. Indicateurs de performance....14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)....14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux....14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)....16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)....16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)....17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)....18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1)....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)....18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)....18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)....19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)....19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)....20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)....20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1)....20
4. Financement des investissements....21
   4.1. Montants financiers....21
   4.2. État de la dette du service....21
   4.3. Amortissements....21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux....21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)....22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)....23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs....24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Saint-Michel
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Michel
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 150 habitants au 31/12/2021 (90 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

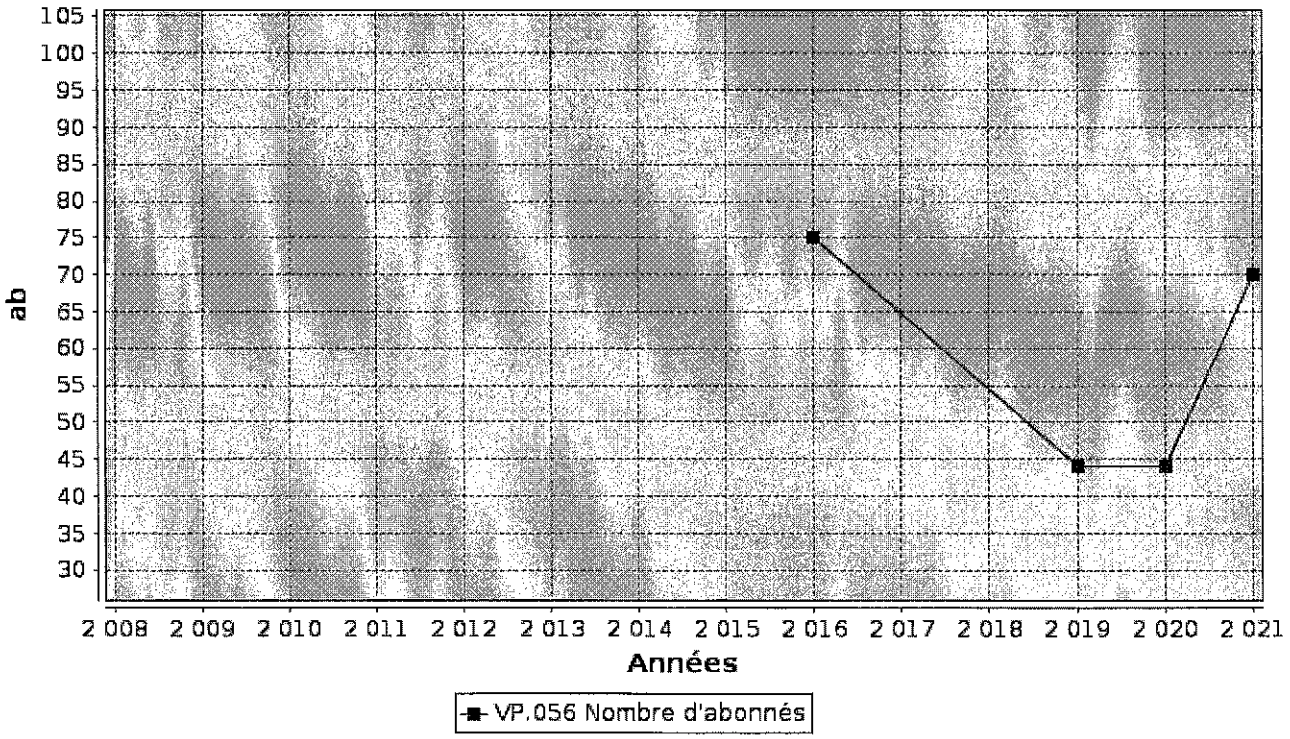
Le service public d'assainissement collectif dessert 70 abonnés au 31/12/2021 (44 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Saint-Michel					
Total	44			70	59,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 70.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 66,04 abonnés/km) au 31/12/2021. (41,51 abonnés/km au 31/12/2020).

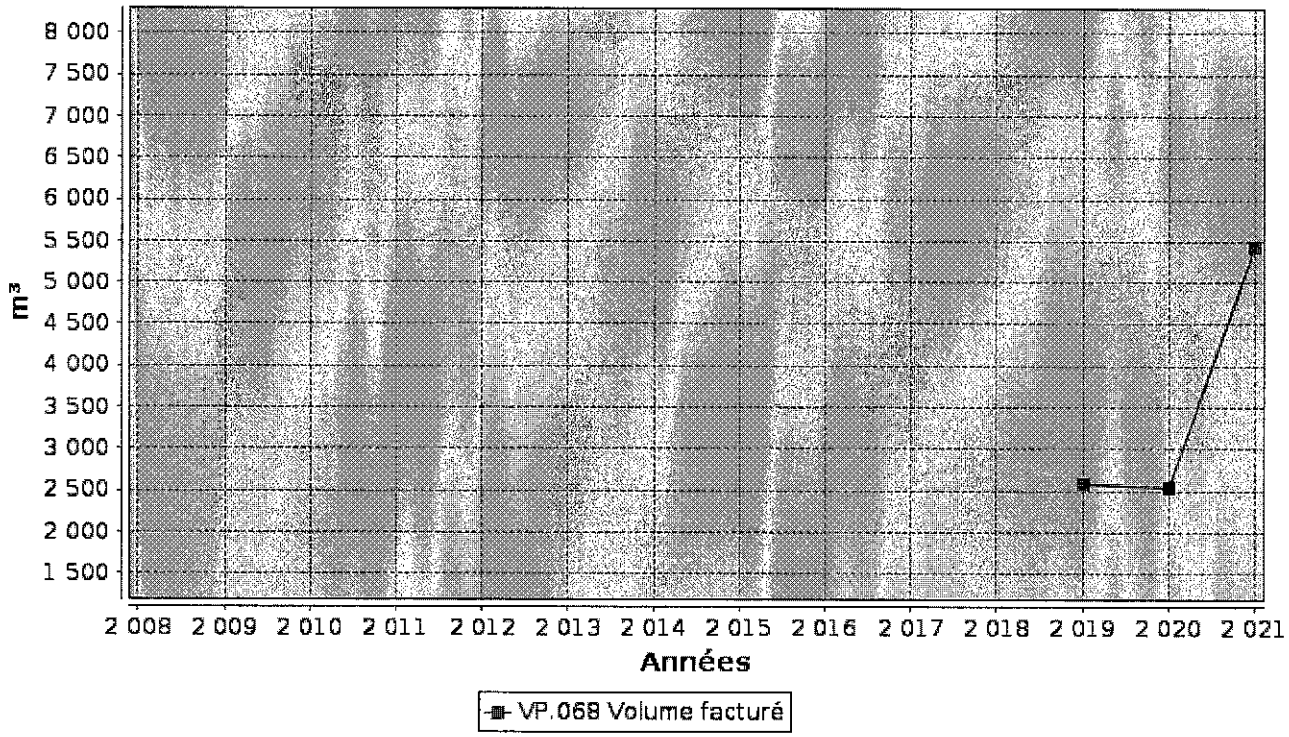
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,14 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,05 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		5424	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	2 536	5 424	113,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1,06 km (1,06 km au 31/12/2020).

Aucun des ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[illegible]	[illegible]	[illegible]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0582166V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1993
Commune d'implantation	Saint-Michel (82166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	100
Nombre d'abonnés raccordés	70
Nombre d'habitants raccordés	150
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ayroux		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☐ ou	
DCO	200	☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582166V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 0582166V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriètaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	40 €	36,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,3 €/m³	0,27 €/m³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,26 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

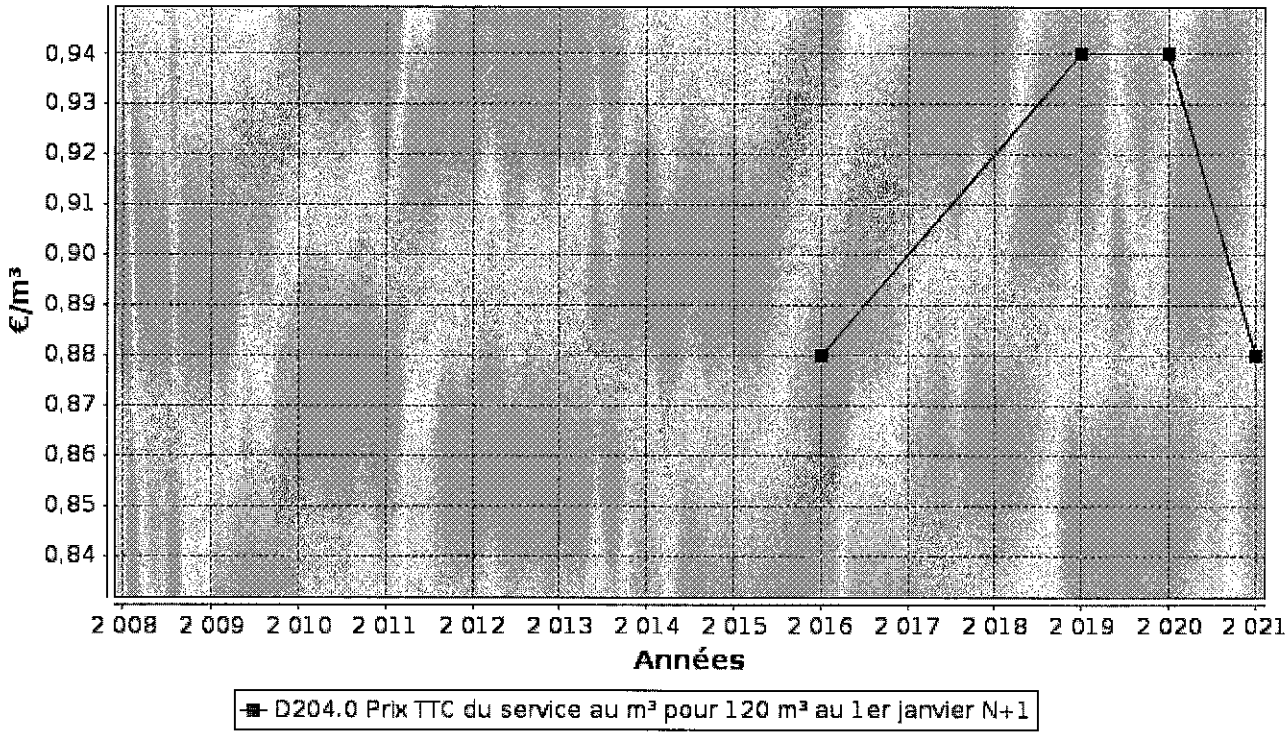
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type :	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	36,36	-9,1%
Part proportionnelle	36,00	32,40	-10%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	76,00	68,76	-9,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,20	31,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	5,90	5,50	-6,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	37,10	36,70	-1,1%
Total	**113,10**	**105,46**	**-6,8%**
Prix TTC au m³	**0,94**	**0,88**	**-6,4%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Saint-Michel		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		3097,72	
dont abonnements		0	
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements		0	
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		-2,62	
Total recettes de facturation		3095,10	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		86,36	
Total autres recettes		86,36	
Total des recettes		3181,46	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 3 095 € (2 384 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 70 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si le totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transportée par le système de collecte en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filière d'évacuation		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☒ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ____% (____% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de St Michel, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,06	1,06
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,06	1,06
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2,80	100	0

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		2,80

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Perville est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		3095.10
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

1.3. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		70
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [redacted] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 0 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n' a reçu aucune demande d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	90	150
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	0,94	0,88
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Saint Paul d'Espis

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Saint-Paul d'Espis
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Paul-d'Espis
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 55 habitants au 31/12/2021 (21 402 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

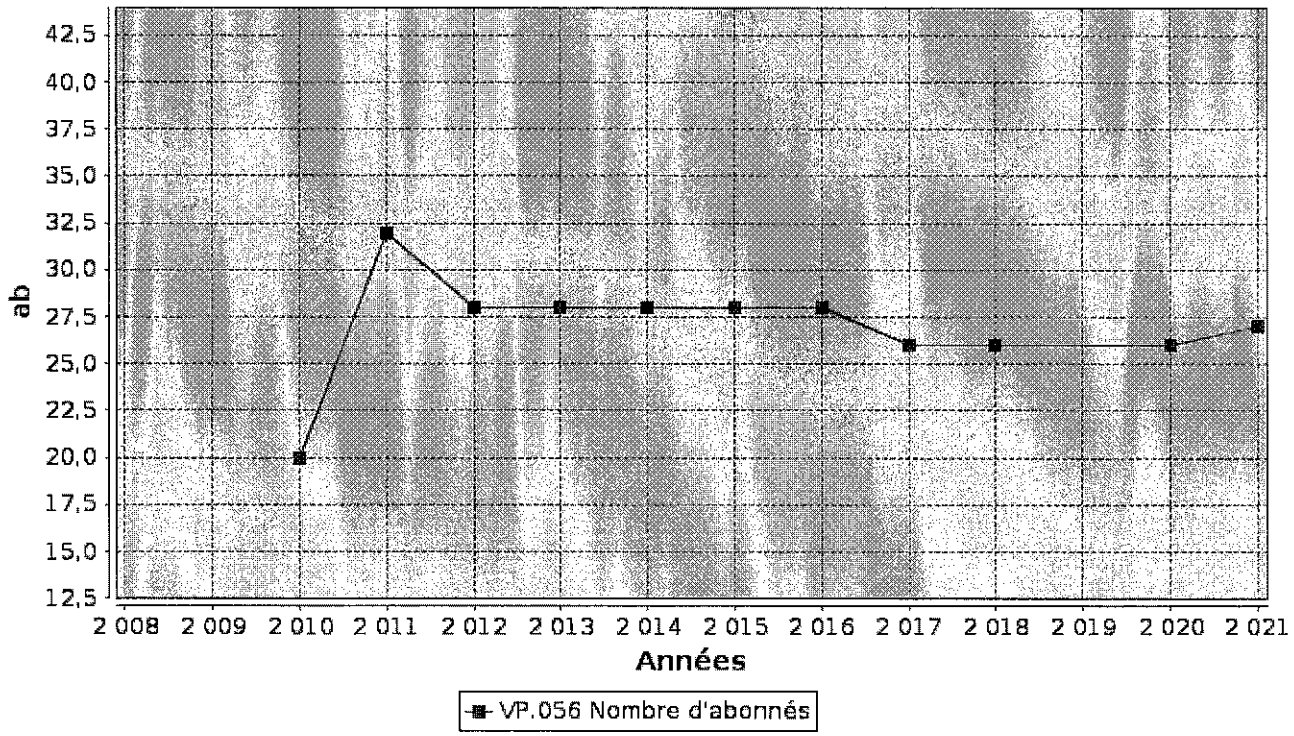
Le service public d'assainissement collectif dessert 27 abonnés au 31/12/2021 (26 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Part des abonnés non domestiques
Saint-Paul-d'Espis					
Total	26			27	3,9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 42.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 25,23 abonnés/km) au 31/12/2021. (24,3 abonnés/km au 31/12/2020).

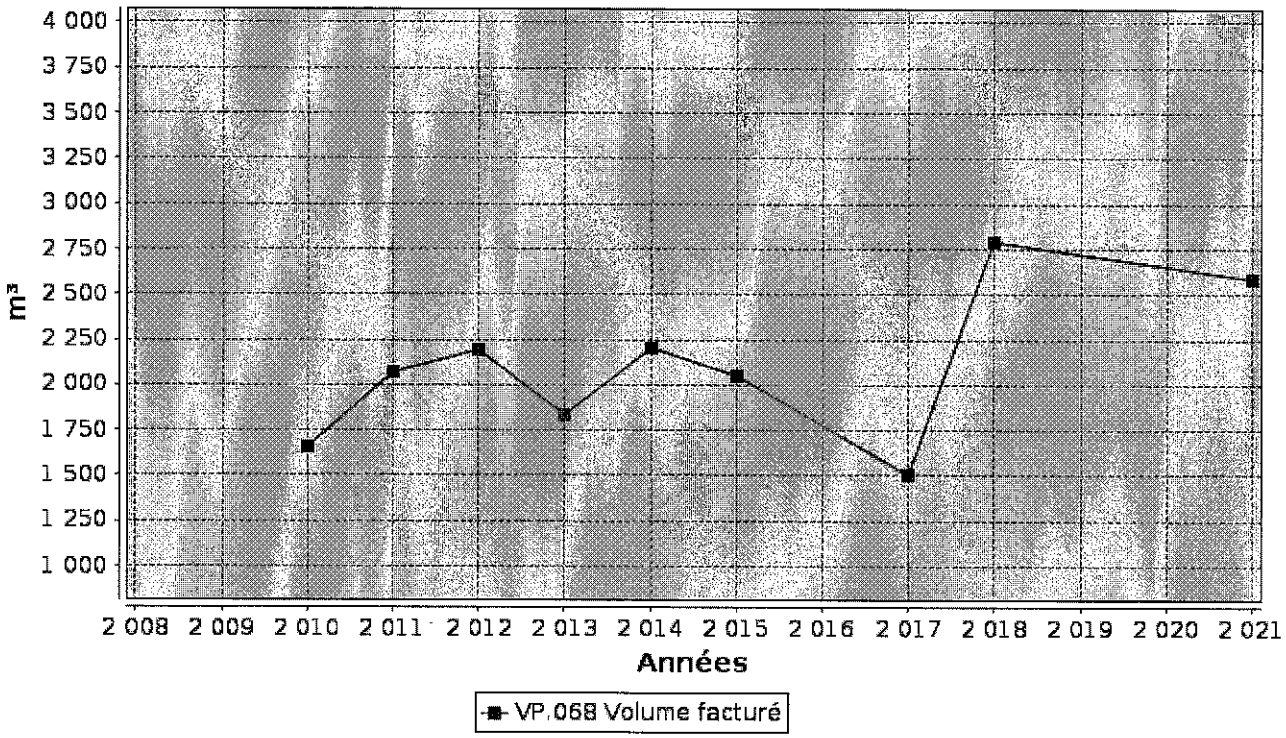
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,04 habitants/abonné au 31/12/2021. (823,15 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		2584	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	____	2584	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés depuis...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,07 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1,07 km (1,07 km au 31/12/2020).

Aucun des ouvrages ne permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[illegible]	[illegible]	[illegible]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration St-Paul d'Espis
Code Sandre de la station : 0582170V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	31/12/2002
Commune d'implantation	Saint-Paul-d'Espis (82170)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	120
Nombre d'abonnés raccordés	27
Nombre d'habitants raccordés	55
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	30 m^3/Jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Rejet diffus Nom du milieu récepteur : Barguelonne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	125	☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration St-Paul d'Espis (Code Sandre : 0582170V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration St-Paul d'Espis (Code Sandre : 0582170V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	40,91 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	___ €/m³	0,89 €/m³
Autre :		___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,09 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

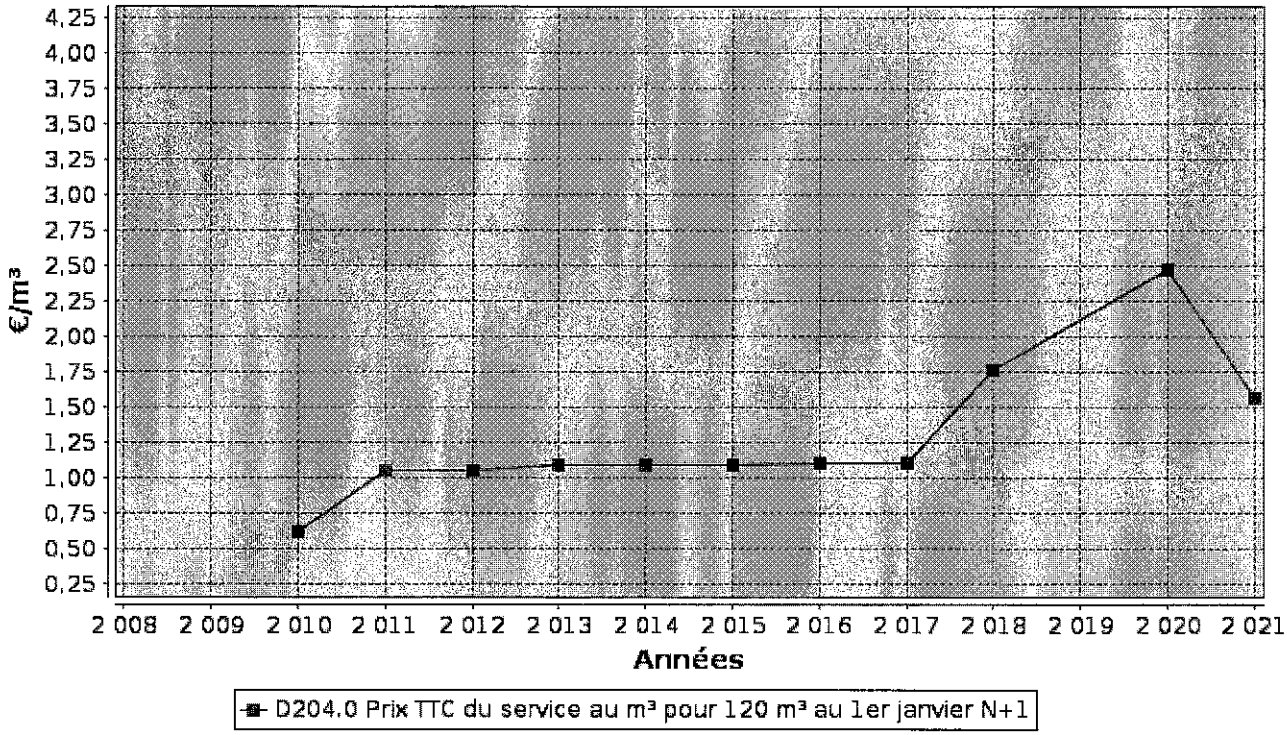
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	au 01/01/2021 en €	au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	40,91	____%
Part proportionnelle		106,80	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	271,40	147,71	-45,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	10,80	31,20	188,9%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	15,52	9,84	-36,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	26,32	41,04	55,9%
Total		188,75	-36,6%
Prix TTC au m³	2,48	1,57	-36,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Saint-Paul-d'Espis		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

[redacted]

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		3142.24	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements		0	
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		0	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		86.36	
Total autres recettes		86.36	
Total des recettes		3228.60	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 3 142 € (____ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 64,29% des 42 abonnés potentiels (61,9% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration St-Paul d'Espis	2.2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration St-Paul d'Espis	2.2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration St-Paul d'Espis	2.2	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration St-Paul d'Espis :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est [redacted]% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Saint Paul d'espis, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,07	1,07
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,07	1,07
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station d'épuration (kg DBO5/j) exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2.20	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		2.20

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Saint Paul d'espis est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		3142,24
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		55
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 6858,71 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance et n'en a accordé aucune.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	21 402	55
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,48	1,57
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	61,9%	64,29%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	___%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Sistels

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Sistels
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Sistels
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 72 habitants au 31/12/2021 (72 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 39 abonnés au 31/12/2021 (39 au 31/12/2020).

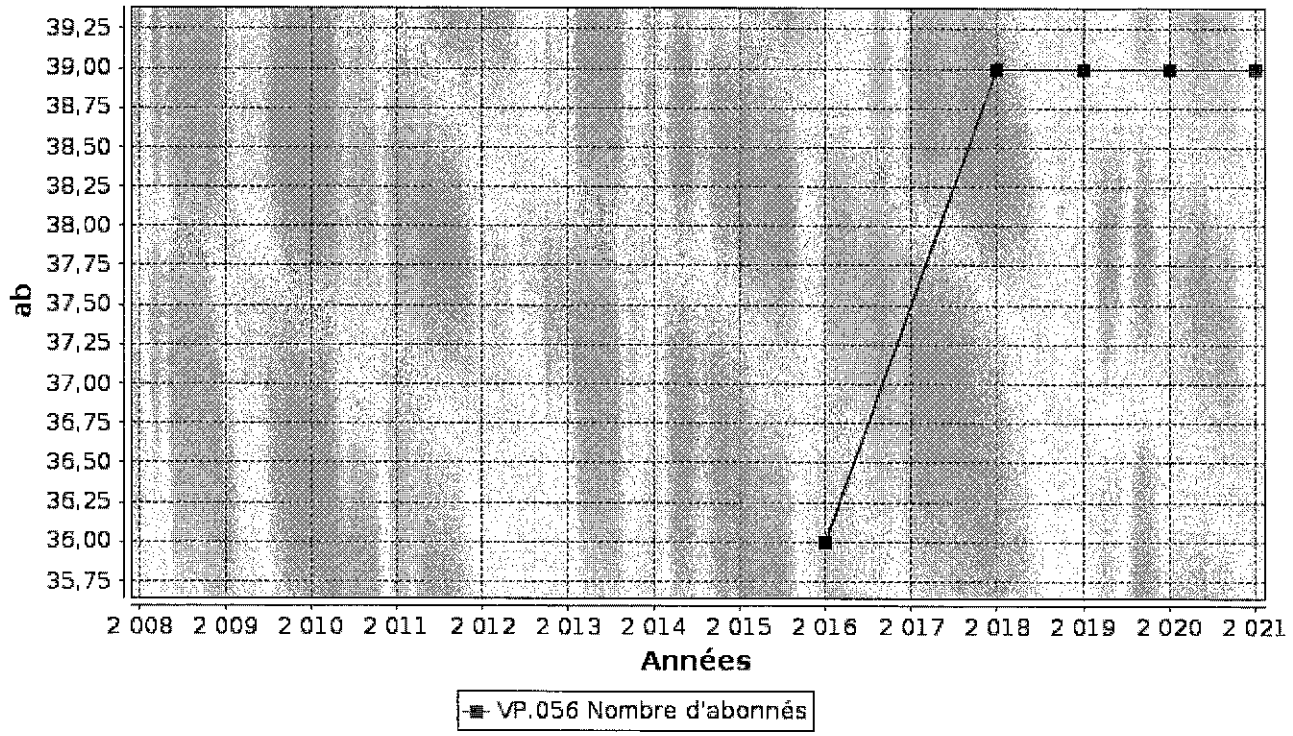
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Sisteis					
Total	39			39	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 39.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 21,67 abonnés/km) au 31/12/2021. (21,67 abonnés/km au 31/12/2020).

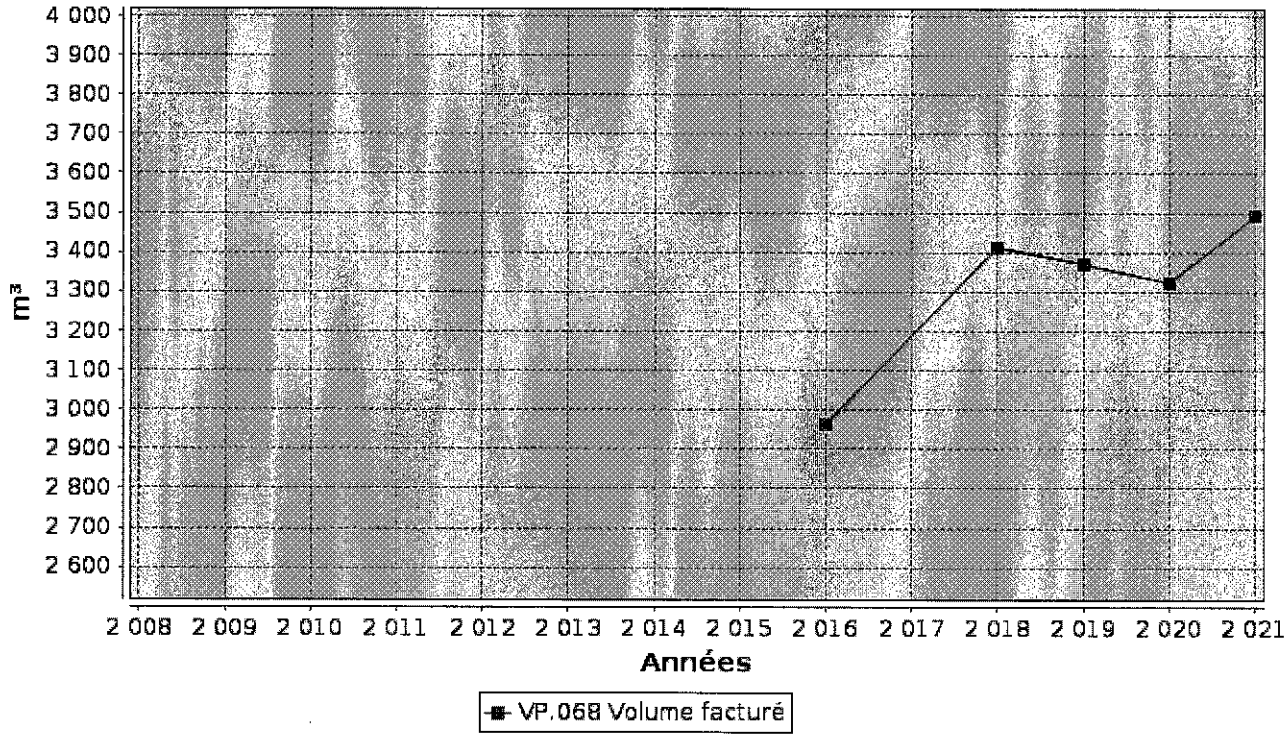
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,85 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	3 325	3 493	5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1,8 km (1,8 km au 31/12/2020).

Aucun des ouvrages ne permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[illegible]	[illegible]	[illegible]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration SISTELS
Code Sandre de la station : 0582181V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	31/12/1999
Commune d'implantation	Sistels (82181)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	120
Nombre d'abonnés raccordés	39
Nombre d'habitants raccordés	72
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	18 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : métau		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration SISTELS (Code Sandre : 0582181V001)		0
Total des boues produites		**0**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration SISTELS (Code Sandre : 0582181V001)	0,26	0
Total des boues évacuées	**0,3**	**0**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	948 €	948 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,104 €/m³	0,1 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

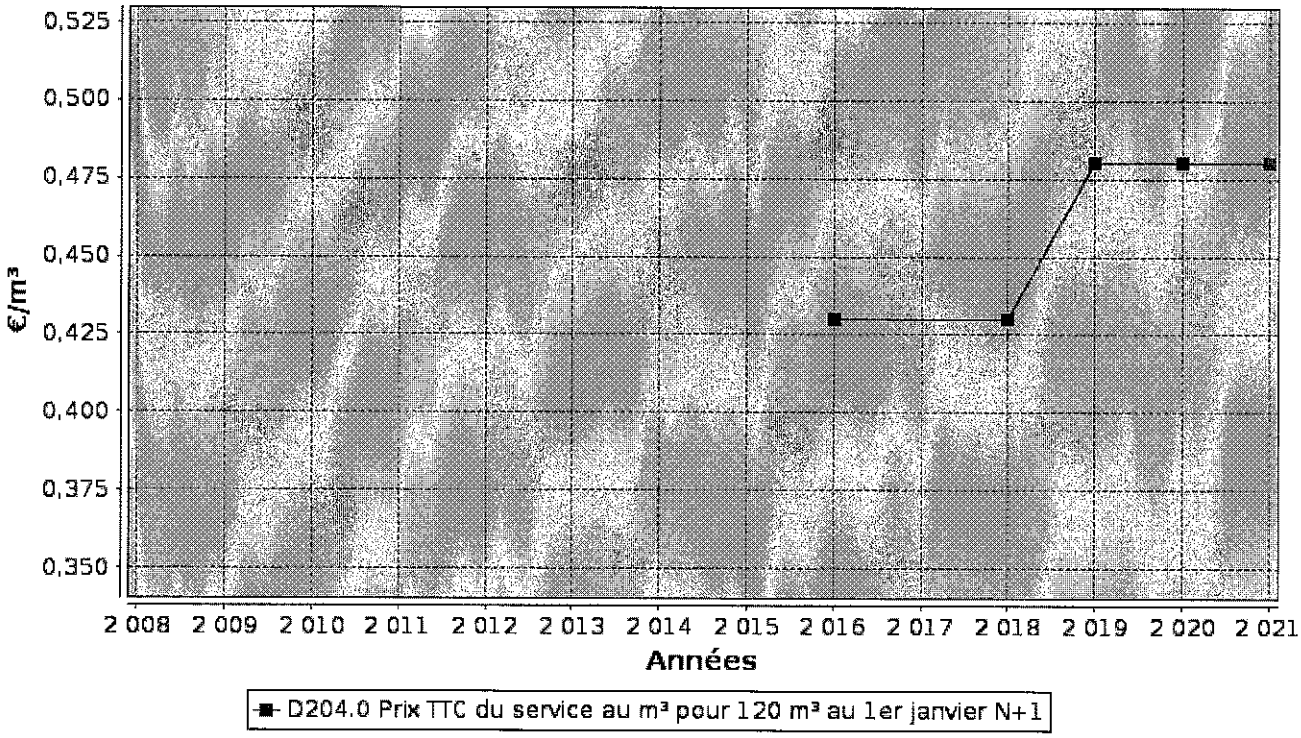
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	9,48	9,48	0%
Part proportionnelle	12,48	12,00	-3,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	21,96	21,48	-2,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de compétence)			
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	0,00	0,00	%
Autre : _____	0,00	0,00	%
TVA	5,20	5,27	1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	35,20	36,47	3,6%
Total	57,16	57,95	1,4%
Prix TTC au m³	0,48	0,48	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Sistels		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		736.11	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations (+/-)		0	
Total recettes de facturation		736.11	
Recettes de raccordement		0	
Prime de l'Agence de l'Eau		0	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux		0	
Contribution exceptionnelle du budget général		0	
Autres recettes (préciser)		0	
Total autres recettes		0	
Total des recettes		736.11	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 736 € (____ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 39 abonnés potentiels (84,78% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg/j DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration SISTELS	3.8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration SISTELS	3.8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration SISTELS	3.8	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration SISTELS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est [redacted]% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Sistels, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible] des services		
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,80	1,80
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	Paramètres de [illegible]		
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	1,80	1,80
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg de DBO5 / j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	3,80	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		3,80

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Sistels est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		0
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		0
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		0

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		736.11
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		39
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [redacted] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		0
	en intérêts		0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 2504,00 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu [redacted] demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	72	72
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,3	0
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	0,48	0,48
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	84,78%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m^3]	0	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Assainissement Collectif : Valence d'Agen

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 9
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 9
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11-12
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 14-15
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251..1) .....
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 18
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 18
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 19
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 20
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 20
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers 21
   4.2. État de la dette du service 21
   4.3. Amortissements 21
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. *Tableau récapitulatif des indicateurs* 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau o communal
þ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Valence d'Agen
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	þ	o
	Transport	þ	o
	Dépollution	þ	o
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Valence
- Existence d'une CCSPL o Oui þ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation[1] : ..... ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

I

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 4 682 habitants au 31/12/2021 (4 625 au 31/12/2020).

1.4. *Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

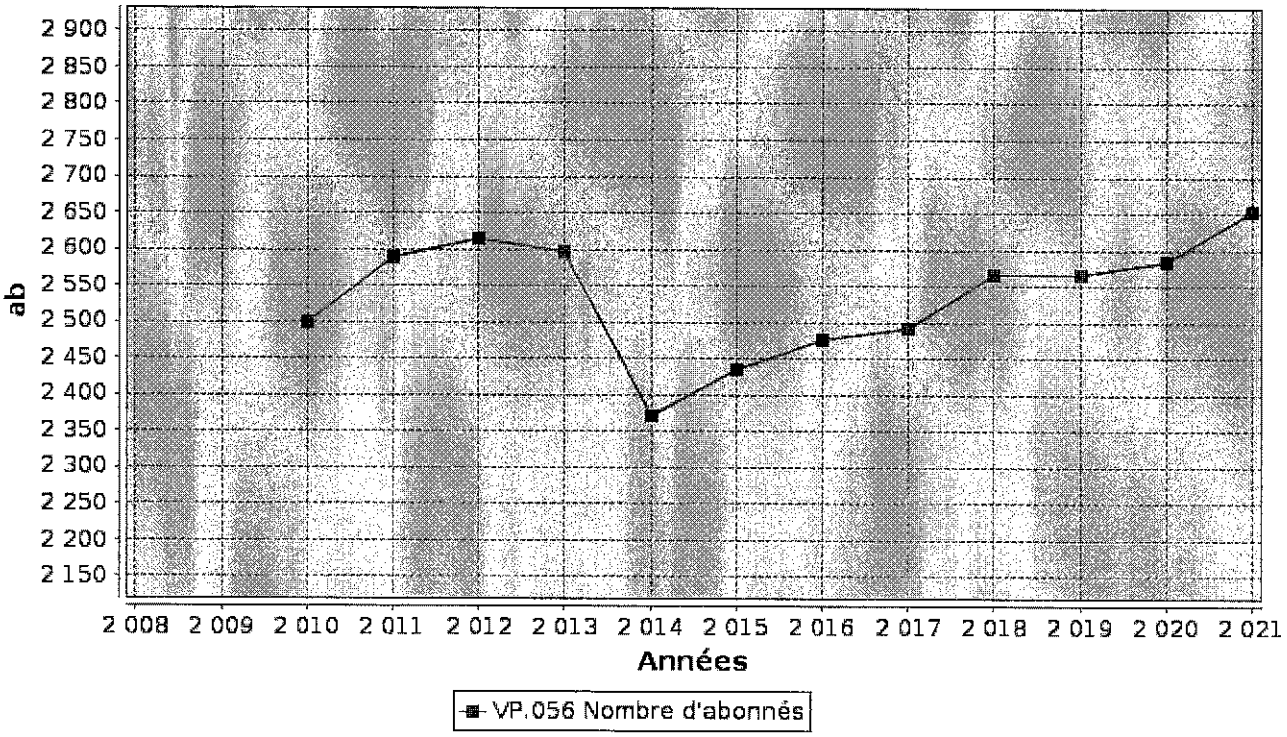
Le service public d'assainissement collectif dessert 2 652 abonnés au 31/12/2021 (2 584 au 31/12/2020).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Valence					
Total	2 584			2 652	2,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 008.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65,72 abonnés/km) au 31/12/2021. (89,1 abonnés/km au 31/12/2020).

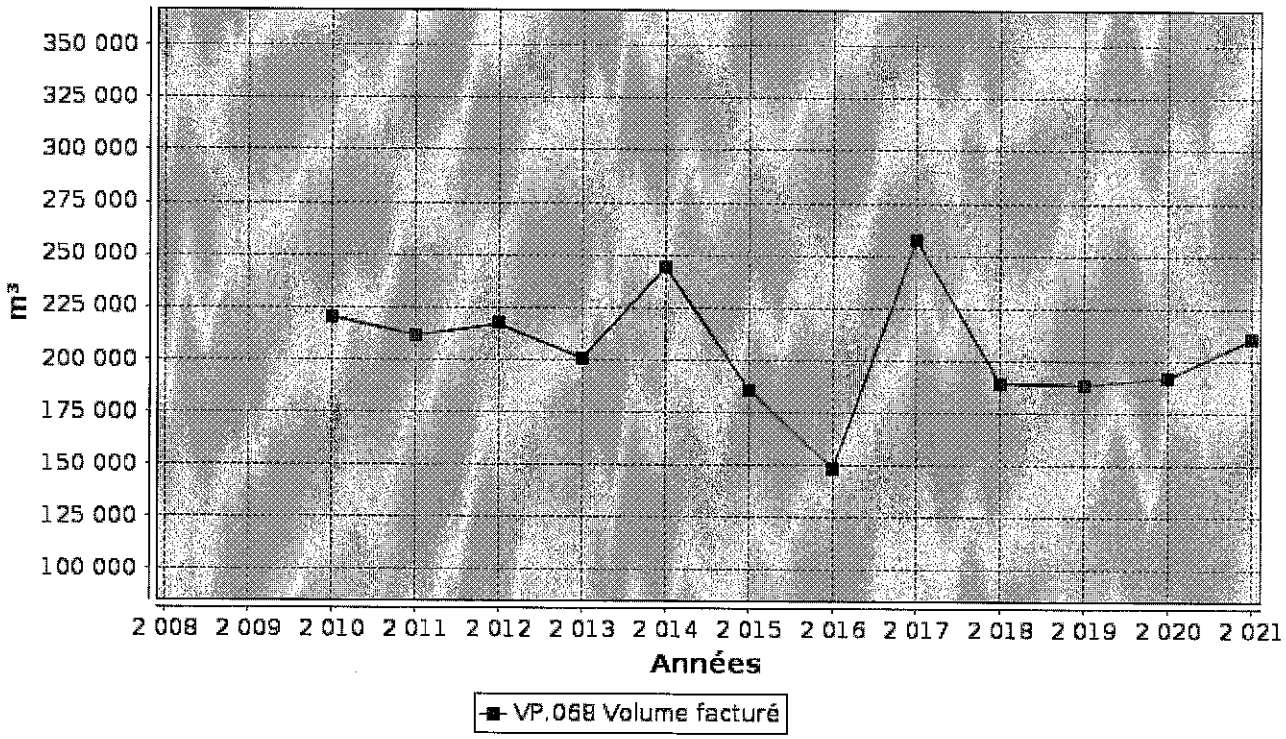
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,79 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]		210815	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés	191 478	210 815	10,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés depuis...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés		0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 40.35 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 40.35 km (29 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrages ne permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

[illegible]	Localisation	Volume [illegible]

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration "naudou"
Code Sandre de la station : 0582186V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1992
Commune d'implantation	Valence (82186)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	7500
Nombre d'abonnés raccordés	2652
Nombre d'habitants raccordés	4682
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1800 m^3/ jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : RAZERE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	125	☐ et ☐ ou	
MES	35	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19-05-2022	oui	4,72	98,3%	29,5	94%	5,9	97,1%	9,76	85,6%	3,44	51,8%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre :	Exercice 2020 en tMS :	Exercice 2021 en tMS :
Station d'épuration "naudou" (Code Sandre : 0582186V003)		106,76 tMS
Total des boues produites		**106,76 tMS**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre :	Exercice 2020 en tMS :	Exercice 2021 en tMS :
Station d'épuration "naudou" (Code Sandre : 0582186V003)	113	106,76
Total des boues évacuées	**113**	**106,8**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		Montant maximum 4500 €*
Participation aux frais de branchement		0

[1] **Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)**

(*)Délibération 2020D8-8-127 Participation au financement de l'assainissement collectif:" fixe les modalités de calcul comme suit concernant la "PFAC domestique" et la "PFAC assimilées domestiques, instauration d'un montant forfaitaire de 500 € auquel viendrait se rajouter et d'un montant égal au coût réel HT des travaux nécessaires à la réalisation du branchement supportés par la collectivité.
Un devis préalable sera établi au propriétaire lors de la demande de branchement, ce devis sera suceptible d'évoluer en tenant compte des évolutions tarifaires du marché afférent à ces travaux. Le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera plafonnée à 4500 €."

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	15 €	15 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,4 €/m³	1,4 €/m³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,26 €/m³
	VNF rejet :	€/m³	0 €/m³
	Autre : _____	€/m³	0 €/m³

[1] **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**
[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service.

• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

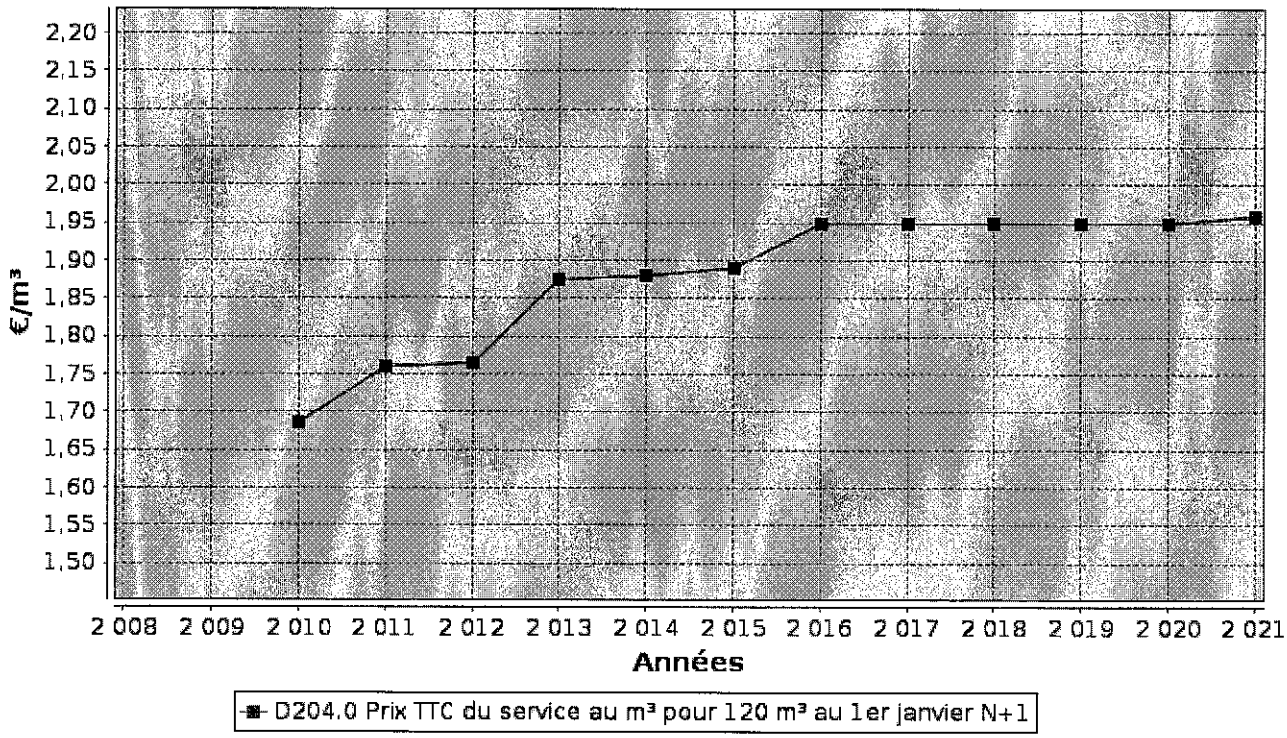
• Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture N°[illegible]	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Evolution en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,00	15,00	0%
Part proportionnelle	168,00	168,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	183,00	183,00	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	31,20	4%
VNF Rejet :	___	0,00	%
Autre : _____	___	0,00	___%
TVA	21,30	21,42	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,30	52,62	2,6%
Total	234,30	235,62	0,6%
Prix TTC au m³	1,95	1,96	0,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Valence		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. *Recettes*



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		262212,82	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique		0	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)		5045,58	
Total recettes de facturation		27716724	
Recettes de raccordement		749,08	
Prime de l'Agence de l'Eau		20308,00	
Contribution au titre des eaux pluviales		0	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		2944,52	
Total autres recettes		27001,60	
Total des recettes		304169,84	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 277 167 € (335 528 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 88,1% des 3 008 abonnés potentiels (85,99% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [4]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**10**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "naudou"	284	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "naudou"	284	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration "naudou"	284	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration "naudou" :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		106,76

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée) rapporté à 1000 habitant desservis.

Taux débordement : nombre d'inondations dans les locaux de l'usager X nombre d'habitants desservis X 1000

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 sur la commune de Valence 'Agen, en effet aucun débordement n'a été relevé pour l'année 2021.

3.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Cet indicateur recense pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
VP.046	Nombre de points noirs	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	40,38	40,38
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
P 252.2	Points de curage fréquent sur le réseau	0	0

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux permet de donner le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau hors branchement.Il est calculé avec la formule suivante :

Taux moyen : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années / linaire de réseau X 20

		Valeur 2020	Valeur 2021
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur	0	0
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	0	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire (hors branchements)	0	0
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	40,38	40,38
VP.077	Linéaire de réseaux hors branchements	inconnu	inconnu
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2021 est 0 %

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Celui-ci permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Il résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2000 équivalents habitants de capacité de traitement pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par station, pour traitement des eaux usées en kg DBO5/j, exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	284	100	100

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice permet de mesurer sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseau de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejet des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

1.1.

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	Non	Non
VP.159	Évaluation sur carte et sur la base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des effluents...)	Non	Non
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mises en œuvres de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	Non	Non
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	non	Non
VP .163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	Non
VP.164	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	Non
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		284

L'indice de connaissance sur les rejet au milieu naturel pour la commune de Valence d'Agen est de 0.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractées pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

1.2. Il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affecté aux nouveaux investissements)

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.182	Encours total de la dette (en €)		1111617,37
VP.183	Épargne brute annuelle (en €)		188612,28
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)		5,9

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur comptabilise toute facture d'assainissement non payée même partiellement quelque soit le motif. Ne sont concernées que les factures d'assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2021sur les factures émises au titre de l'année 2020 (en €)		0
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020 au 31/12/2021 (en €)		282212,82
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement		0

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service assainissement collectif rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations portant sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle,... Les réclamations portant sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

		Exercice 2020	Exercice 2021
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		0
VP.056	Nombre d'abonnés		2652
P.258.1	Taux de réclamations (en nb/1000 ab)		0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	13 300	84 256
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [redacted] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 213 822	1 111 617,37
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		102205,42
	en intérêts		36026,65

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 92634,49 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance et n'en a accordé aucune
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0662 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire			Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 625	4 682
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	113	106,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,95	1,96
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85,99%	88,16%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0662	0